

RAPPORT ANNUEL 2011



RAPPORT ANNUEL 2011



30 ans
de Coopération Monétaire





Présentation du Rapport Annuel 2011 à S.E.M. le Président de l'Union des Comores
par le Gouverneur de la Banque Centrale



RAPPORT ANNUEL

2011

**LETTRE DE PRESENTATION DU RAPPORT
ANNUEL DE LA BANQUE CENTRALE
DES COMORES**

**A SON EXCELLENCE,
Le Docteur IKILILOU DHOININE,
PRESIDENT DE L'UNION DES COMORES**

**PAR
M. Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU,
GOUVERNEUR DE LA BANQUE CENTRALE
DES COMORES**



Monsieur le Président de l'Union des Comores,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, le Rapport Annuel de la Banque Centrale des Comores qui retrace l'évolution de la situation économique, financière et monétaire des Comores au cours de l'année 2011.

Sur le plan international, l'année 2011 a été marquée par la crise de la dette souveraine dans la zone euro, les fortes tensions sur les marchés financiers s'étant propagées à la sphère réelle de l'économie mondiale. Ainsi, l'activité économique s'est à nouveau ralentie dans toutes les grandes zones économiques, le taux de croissance s'établissant à 3,9% contre 5% en 2010.

Aux Comores, l'année a été marquée par la reprise effective des engagements du Gouvernement dans le cadre du programme avec le FMI, la confirmation du point de décision au mois de

juin 2010 et la conclusion de la 3ème revue au mois de juin 2012. Cette conclusion a été accompagnée d'un décaissement de 1,557 million de DTS, portant le montant total des financements du programme à 8,9 millions de DTS, soit 5,1 milliards FC. L'exercice budgétaire de l'année 2011 a été clôturé sans arriérés ni des échéances de la dette extérieure ni des salaires des fonctionnaires de l'Etat.

Dans ce contexte favorable, le taux de croissance du PIB s'est légèrement amélioré, passant de 2,2% en 2010 à 2,6% en 2011, soutenu par la demande intérieure, notamment des investissements publics dans le domaine des infrastructures routières.

Le taux d'inflation a été contenu à 1,8% en moyenne annuelle contre 3,8% en 2010, en liaison avec une politique monétaire accommodante qui a permis de maintenir un niveau de liquidité conforme aux objectifs de la Banque centrale.

Dans le domaine des finances publiques, les principaux soldes budgétaires se sont améliorés. Le solde primaire et le solde budgétaire de base sont ressortis positifs, représentant 1,6% et 1,1% du PIB contre des déficits de 1,6% et de 2,2% respectivement en 2010. Le ratio d'endettement public s'est également amélioré avec un taux de 56,5% en 2011 contre 64,2% en 2010.

Au niveau des échanges extérieurs, le compte des transactions courantes de la balance des paiements s'est dété-

rioré, faisant ressortir un déficit de 20,1 milliards FC contre 14,6 milliards FC en 2010 et 13,9 milliards FC en 2009, représentant 9,8% du PIB contre 7,4% et 7,5% respectivement.

Cette évolution résulte notamment de l'aggravation du déficit de la balance commerciale, en rapport avec la hausse des importations, accompagnée d'une détérioration des balances des services et des revenus, en dépit de l'amélioration des exportations de girofle et de la consolidation du solde des transferts courants.

Le compte de capital et d'opérations financières s'est accru de 17%, soutenu par la consolidation des avoirs de réserves et des investissements directs étrangers.

Dans le domaine monétaire, le rythme d'expansion annuel de la masse monétaire observé ces dernières années s'est ralenti. En effet, la masse monétaire s'est établie à 75,3 milliards FC en 2011 contre 68,7 milliards FC en 2010, soit un taux d'accroissement annuel de 9,6% après 19,4% en 2010 et 13,3% en 2009.

Dans le cadre de la politique monétaire, la Banque Centrale a recours essentiellement à deux instruments, les taux d'intérêt et les réserves obligatoires. Elle a progressivement abaissé le taux de constitution des réserves obligatoires à 25% en juillet 2011 puis à 20% en juillet 2012 et maintenu un niveau très bas le taux d'escompte (EONIA+1,5, soit 2,12% en décembre 2011). Les taux de rémunération de l'épargne ont été fixés à un minimum de 1,75% et les taux débiteurs mainte-

nus dans la fourchette [7%-14%].

S'agissant du refinancement, le système bancaire, après constitution des réserves obligatoires, présente une situation de liquidité excédentaire atteignant 7,6 milliards FC au 31 décembre 2011, justifiant en partie l'absence de demandes de refinancement.

La BCC a toutefois engagé de réflexions sur la modernisation de ses interventions axées sur la problématique du financement du développement, en vue d'actionner les leviers prévus dans ses nouveaux statuts.

A ce titre, il convient de souligner qu'en 2012, des avancées importantes ont été observées avec l'adoption, lors de la session parlementaire d'avril, de la loi portant réglementation et organisation du crédit bail et de la loi portant ratification de la Convention MIGA. Aussi, le pays a adhéré à la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE/BID) de la Banque Islamique de Développement, renforçant ainsi les instruments de garantie à l'attention des investisseurs étrangers.

Enfin, il convient de saluer la reprise avec succès du programme avec le FMI, après les dérapages constatés en 2010, qui a permis de confirmer 3 revues, avec de bonnes perspectives pour la conclusion de la 4ème revue et l'accès de notre pays au point d'achèvement de l'IPPTE à la fin de l'année 2012, ouvrant la voie à l'allègement de la dette extérieure. Dans cette dynamique, la banque centrale, relativement à son cadre d'intervention, continuera à apporter son soutien aux efforts du Gouvernement.

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment, la nouvelle loi intégrant les 40+9 recommandations du GAFI a été adoptée par le Parlement le 28 juin 2012 et promulguée le 2 août 2012, et la signature de deux décrets en février 2012 relatifs respectivement à la mise en place du « Comité National de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme » et à la réorganisation du Service de Renseignement Financier (SRF). Ces textes placent notre pays en conformité avec les recommandations du GAFI.

La BCC, à la suite de l'adoption de nouvelles normes par le GAFI en février 2012 relatives à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, a entrepris une démarche de mise à jour et de transposition des nouveaux textes dans notre réglementation.

Au mois de décembre 2011, sous votre haut patronage, la Banque centrale, une des grandes institutions de l'Etat, a célébré son 30ème anniversaire sous le thème de la coopération monétaire dont elle a la charge de la mise en œuvre.

Cette coopération, dont les bases reposent sur :

- la garantie illimitée donnée par le Trésor français de la monnaie émise par la BCC, traduisant sa convertibilité illimitée,
- la parité fixe entre le Franc comorien et l'Euro sans limitation de montant,
- la libre transférabilité des fonds à l'intérieur de la Zone Franc,
- la centralisation d'au moins 65% des réserves de change de la BCC auprès

du Trésor Français, a permis à notre pays, par son intégration dans les pays de la Zone Franc, de maintenir une stabilité monétaire, avec une ouverture internationale, notamment aux économies de la zone Euro.

Cette commémoration a aussi constitué pour nous une opportunité sans précédent de mieux faire connaître l'histoire de la Banque, ses missions, ses réalisations et ses projections pour le développement, la stabilité et la modernisation du secteur bancaire et financier comorien, dans un environnement en pleine mutation.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques lignes les évolutions marquantes de l'année 2011.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.

Le Gouverneur,



Mzé Abdou Mohamed Chanfiou



TABLE DES MATIERES

LETRE DE PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES.....	5
CHAPITRE I - EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERVENTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES EN AFRIQUE	15
Section I - L'évolution d'ensemble.....	16
Section II - L'Appui des Institutions Financières en Afrique.....	17
1.2.1 - Le Fonds Monétaire International (FMI)	17
1.2.2 - La Banque Mondiale.....	18
1.2.3 - La Banque Africaine de Développement (BAD).....	19
CHAPITRE II - EVOLUTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EN UNION DES COMORES.....	21
Section I – Croissance économique et évolution des prix.....	22
2.1.1 – Le secteur primaire.....	23
a) La production agricole.....	23
b) L'élevage.....	24
c) La pêche.....	25
2.1.2 - Le secteur secondaire.....	25
a) L'industrie et l'artisanat.....	25
b) Les travaux publics.....	26
2.1.3 - Le secteur tertiaire.....	26
a) Le tourisme.....	26
b) Les Télécommunications.....	27
c) Le secteur bancaire.....	27
2.1.4 - L'évolution des prix.....	28
Section II – Les échanges extérieurs.....	28
2.2.1 - Le commerce extérieur.....	28

a)	Les exportations de biens.....	29
b)	Les importations de biens.....	30
2.2.2	- La balance des paiements.....	31
a)	Le compte des transactions courantes.....	31
i)	- Biens	31
ii)	Services	32
iii)	Revenus	32
iv)	Transferts courants	32
b)	Le compte de capital et d'opérations financières.....	33
i)	Compte de Capital.....	33
ii)	Compte des opérations financières	33

Section III – Les finances publiques..... 35

2.3.1	- Exécution du budget 2011.....	36
a)	Recettes.....	36
b)	Dépenses.....	37
c)	Dette publique.....	38
d)	Evolution des critères de convergence définies au sein de la Zone Franc	38
2.3.2	- Les prévisions budgétaires pour l'année 2012.....	39

CHAPITRE III - ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE ET INTERVENTIONS DES PARTENAIRES FINANCIERS AU DEVELOPPEMENT..... 41

Section I - Le secteur privé.....42

Section II - Les interventions des organisations internationales et régionales.....43

3.2.1	- Le FMI.....	43
3.2.2	- La Banque mondiale.....	43
3.2.3	- La BAD.....	43
3.2.4	- L'Union Européenne (UE).....	44
3.2.5	L'Agence Française de Développement (AFD).....	45

CHAPITRE IV - POLITIQUE MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS..... 47

Section I - La politique monétaire 48

Section II - L'évolution des agrégats monétaires 49

4.2.1	- La masse monétaire	51
a)	Circulation fiduciaire	51
b)	Dépôts à vue	51

c)	Épargne liquide	52
4.2.2	- Les contreparties de la masse monétaire	52
a)	Les Avoirs extérieurs nets	52
b)	Le Crédit Intérieur.....	53

CHAPITRE V - LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER.....55

Section I – Structure du système bancaire et financier.....56

5.1.1	– Les banques	56
a)	La Banque de Développement des Comores (BDC)	56
b)	La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores).....	56
c)	L'Exim Bank – Comores,	56
d)	La Banque Fédérale de Commerce (BFC).....	57
5.1.2	– Les Institutions Financières Décentralisées (IFD)	57
a)	L'Union des Meck	57
b)	L'Union des Sanduk d'Anjouan et l'Union des Sanduk de Mohéli.....	57
5.1.3	– Les intermédiaires financiers (IF).....	58
a)	La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF).....	58
b)	La Société Comores Express (transfert d'argent) et la Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA).....	58

Section II - Le cadre légal et réglementaire

réglissant le secteur bancaire et financier.....58

Section III – Situation financière du système bancaire et financier.....59

5.3.1	- La rentabilité	59
5.3.2	- Le bilan consolidé	59
a)	Évolution de l'épargne du système bancaire	60
b)	Évolution des dépôts	61
c)	La Trésorerie-Passif	61
d)	L'évolution du crédit	62
e)	Évolution de la qualité du portefeuille	62
f)	La liquidité du système bancaire	63
g)	Les parts de marché.....	63

CHAPITRE VI - PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA BCC..... 65

Section I – Présentation de la Banque Centrale des Comores.....66

Section II - L'organisation de la BCC.....67

6.2.1	- Organes d'administration et de contrôle	67
a)	Le Conseil d'Administration	67
b)	Le Gouvernement de la Banque :.....	67

c)	Le Comité d'audit (photo hommage a Stéphane Rezette).....	67
6.2.2	- Les ressources humaines	68
a)	Les effectifs de la Banque	68
b)	Séminaires et formations.....	69
Section 3 – Les principales activités de la Banque.....		69
6.3.1	– L'activité de supervision bancaire	69
6.3.2	- L'activité d'émission de billets et pièces.....	70
6.3.3	– La compensation des chèques et virements.....	71
6.3.4	- Les concours à l'État	72
6.3.5	- Le change	72
6.3.6	La lutte contre le blanchiment d'argent	73
Section IV - Les chantiers en cours.....		73
CHAPITRE VII - LES COMPTES ANNUELS DE LA BANQUE.....		75
Section I – Le bilan		76
Section II - Le compte de résultat.....		78
Section III - Rapport des commissaires aux comptes		80
CHAPITRE VIII - CELEBRATION DU 30ème ANNIVERSAIRE DE LA BCC.....		83
Section I - Le 30ème anniversaire.....		84
Section II - La Coopération monétaire.....		87
Section III - Les discours.....		88
Remerciements :.....		96
Annexes.....		99



CHAPITRE I

EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERVENTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES EN AFRIQUE

Section I - L'évolution d'ensemble

Section II - L'Appui des Institutions Financières en Afrique

- 1.2.1 - Le Fonds Monétaire International (FMI)
- 1.2.2 - La Banque Mondiale
- 1.2.3 - La Banque Africaine de Développement (BAD)

CHAPITRE I

EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERVENTION DES INSTITUTIONS FINANCIERES EN AFRIQUE

SECTION I - L'ÉVOLUTION D'ENSEMBLE

L'année 2011 a été caractérisée par un ralentissement de l'activité économique internationale, avec un taux estimé à 3,9% contre 5% en 2010. Cette évolution est d'une intensité variable selon les pays.

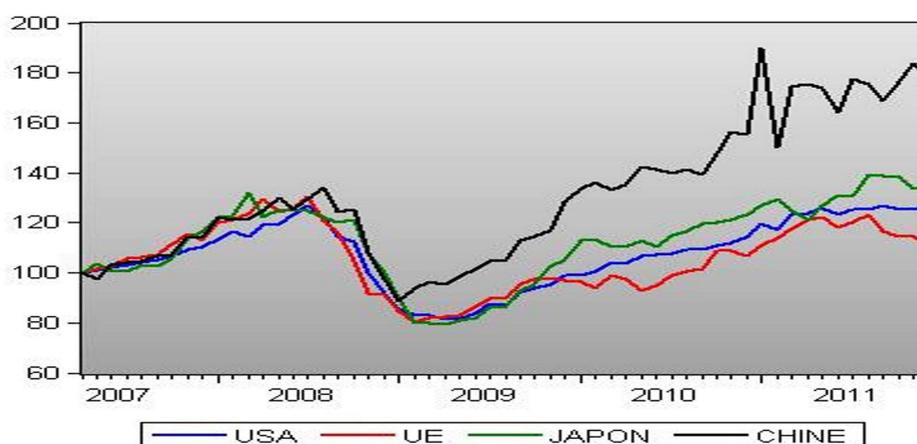
Dans les pays émergents, le taux de croissance moyen du PIB est ressorti à 6% en 2011 soit un point de moins qu'en 2010, la Chine et l'Inde se démarquant toutefois, avec des croissances de 9,1% et 6,5 % respectivement, tandis que dans les pays avancés, le PIB n'a cru que de 1,6% en 2011, soit la moitié du taux de croissance observé en 2010.

Cette décélération de la croissance, qui s'est déroulé dans un climat d'incertitude, marqué par les tensions sur les marchés financiers et par les risques d'une nouvelle crise économique et financière frappant non seulement le secteur privé, mais aussi des États souverains proches de l'insolvabilité, a poussé les pays à adopter des politiques de rigueur, monétaire et budgétaire.

En effet, dans les pays émergents, pour contenir l'inflation provenant principalement de la hausse des prix des matières premières, le passage à des politiques monétaires plus restrictives s'y est imposé durant toute l'année 2011, contribuant à freiner la croissance tandis que le ralentissement dans les pays avancés s'explique par le resserrement budgétaire, suite à la montée des tensions sur les marchés des titres de la dette de plusieurs États membres de la zone euro, et par la catastrophe naturelle qui a frappé le Japon en début d'année, dont le PIB a reculé de 0,9% en 2011.

Les cours du pétrole ont réagi aux risques géopolitiques, plus particulièrement la révolution en Libye qui a provoqué une quasi-interruption de sa production de pétrole, entraînant une forte hausse des cours avec un pic des prix du brut à 126 dollars le baril à Londres en mai 2011. Cependant, la chute des cours enregistrée dans la deuxième moitié de l'année 2011 est restée modérée. En moyenne annuelle, les prix des produits de base exprimés en dollar des États-Unis ont progressé de 28,6% en 2011 contre 28,7% en 2010. En revanche, les prix des produits alimentaires ont diminué de 9,8% entre décembre 2010 et décembre 2011.

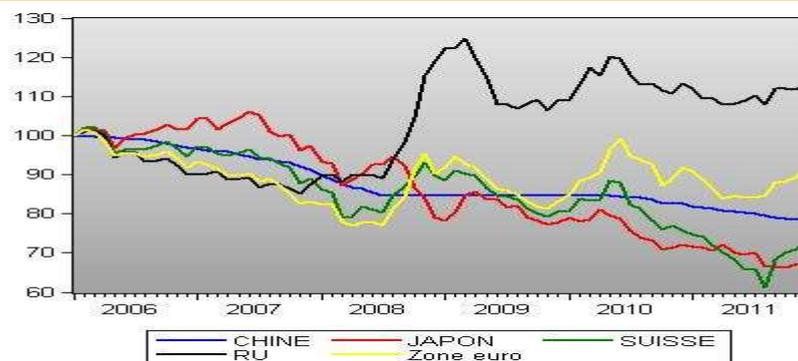
Graphique 1 : Echanges internationaux de Biens



Source : OCDE

Note : Données mensuelles corrigées des variations saisonnières, Moyenne des exportations et des importations, en volume, indices janvier 2007 = 100

Graphique 2 : Evolution des cours de change des principales monnaies vis-à-vis du dollar US



Source : OCDE

Note : Taux de change, unités de monnaie nationale par dollar US (moyenne mensuelle), Indices janvier 2006 = 100.

Au niveau des échanges internationaux, le commerce mondial a été affecté par les catastrophes naturelles qui se sont produits au Japon, qui ont perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier en Asie et aux États-Unis, eu égard du rôle de fournisseur du Japon dans les chaînes de production transfrontalières, comme les composants automobiles et électroniques.

Comme pour les années précédentes, les économies émergentes ont été les locomotives de la demande extérieure et ont contribué pour moitié à la croissance des importations mondiales, le volume d'échange s'accroissant de 9,5% pour les pays en développement et de 4,5% pour les pays industrialisés.

Sur le marché des changes, la crise de la dette des pays européens et les catastrophes climatiques de Fukushima ont accentué les variations des cours des principales monnaies. Le cours de change euro/dollar, après une progression début 2011, a progressivement chuté jusqu'à la fin de l'année, en relation avec les tensions sur les marchés liées à la dette souveraine de certains pays européens.

En revanche, les devises helvétique et nipponne ont été valorisées au cours de l'année.

Le yen a enregistré une belle remontée durant la seconde partie de l'année après la chute brutale de fin mars liée aux événements de Fukushima. Cette appréciation du yen résulte en grande partie des anticipations de transferts de fonds en dollars par les assureurs pour répondre aux demandes d'indemnisation en yen. Quant à la monnaie helvétique, son cours s'est

envolé durant le premier semestre, s'approchant de la parité avec l'euro au mois d'août. Cette appréciation rapide vis-à-vis de l'euro a fait réagir la Banque Nationale Suisse, qui en prenant la décision de fixer la valeur de 1,2 franc pour 1 euro comme valeur plancher dans les marchés des changes le 6 septembre 2011, a permis de stabiliser la valeur de sa monnaie.

SECTION II L'APPUI DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES EN AFRIQUE

1.2.1 - Le Fonds Monétaire International (FMI)

Dans le cadre de la réforme de l'architecture de ses facilités à destination des Pays à Faibles Revenus (PFR), le FMI avait approuvé en juillet 2009 les instruments suivants :

- L'Extended Credit Facility (Facilité Élargie de Crédit), qui remplace la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance, tout en conservant ses caractéristiques essentielles,





- La Standby Credit Facility (Facilité de Crédit Standby), qui remplace la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes,
- La Rapid Credit Facility (Facilité de Crédit Rapide) qui remplace les facilités d'urgence.

Une clause prévoit la révision de ces instruments tous les deux ans, dont la prochaine aura lieu à l'été 2012.

Ces facilités, financées par le Poverty Reduction and Growth Trust (PRGT), permettent d'obtenir des crédits de montants plus importants qu'auparavant et à moindre coût puisqu'ils sont concessionnels et portent un taux dérogatoire de 0 % jusqu'à fin 2011. Le conseil d'administration du FMI a décidé d'étendre cette facilité d'une année compte tenu de la persistance de la crise.

En 2011, tous instruments confondus, le FMI a versé 244,5 millions DTS en faveur des pays de la Zone Franc contre 150,4 millions de DTS en 2010, représentant 26% du total versé à l'Afrique Subsaharienne, évalué à 951,3 millions de DTS. Ce ratio est en augmentation de 9% par rapport 2010 grâce aux financements importants accordés à la Côte d'Ivoire en 2011. Pour la 4ème année consécutive, le solde entre les tirages et les remboursements est ressorti positif en faveur des pays de la zone franc, s'élevant à 218,8 millions DTS contre 104,8 millions de DTS en 2010 après 346,8 millions en 2009.

Au 31 décembre 2011, 16 pays en Afrique subsaharienne contre 19 en 2010 bénéficiaient d'un accord avec le FMI au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), dont 6 de la Zone Franc : Bénin, Burkina Faso, Comores, Guinée-Bissau, Mali et Niger.

1.2.2 - La Banque Mondiale

Les engagements de la Banque Mondiale, au niveau de l'ensemble de la région Afrique, sont en net recul par rapport à 2010 qui était exceptionnelle, 7 milliards USD seulement contre 10,1 milliards USD en 2010. Les versements bruts en Afrique Subsaharienne ont reculé de 5,6% par rapport à 2010, soit une baisse légèrement moins accentuée que celle des transferts nets globaux, qui ont diminué de 8,8% par rapport à 2010.

En revanche, pour les pays de la Zone Franc, les engagements ont enregistré une hausse exceptionnelle de 85% traduisant un rattrapage après une année 2010 marquée par une contraction très importante (de 31%) des engagements.

En 2011, la répartition entre aide budgétaire et aide-projet est restée faveur de cette dernière. En effet, l'aide budgétaire en faveur de huit pays de la Zone Franc est en recul de 7% entre 2010 et 2011, tandis que les engagements sous forme d'aide-projet en faveur de douze pays de la Zone Franc ont doublé dans la même période.

La Banque Mondiale a adopté en mars 2011 une nouvelle stratégie régionale pour l'Afrique, qui a remplacé le plan d'action pour l'Afrique adopté en 2005 et qui vise à soutenir l'Afrique sur un horizon de 10 ans. Cette stratégie est axée sur deux piliers :

- La compétitivité et l'emploi
- La vulnérabilité et la résidence

C'est dans ce sens que la Banque Mondiale a retenu le développement du secteur privé dans l'agenda du prochain comité de développement.



**Tableau 1 : Interventions de la Banque Mondiale dans les pays de la zone Franc
(en millions de dollar US)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Engagements	412	1.007,8	1.082,3	1.531,6	1.490,0	1.035,4	1.915,1
Dont Aides-Projets	257	674,3	837,3	707,4	1.012,0	683,8	1.389,7
Dont Aides-Budgétaires	155	333,5	245	826,9	478	351,6	525,4
Décaissements	728	432	672	1.283	964	1.067,3	1.207,1

Source : Comité monétaire de la Zone Franc

En effet, pour promouvoir le développement du secteur privé dans les pays fragiles, la SFI a décidé de renforcer ses services de conseil en Côte d'Ivoire, en Guinée et aux Comores afin d'améliorer le climat des affaires. Ces programmes seront mis en place de juillet 2013 à juin 2018 avec un coût actuellement estimé à 6 milliards USD. Ils seront centrés sur la facilitation de l'accès au crédit, notamment pour les PME, et la création d'un environnement propice aux investissements privés et aux Partenariats Publics et Privés.

1.2.3 - La Banque Africaine de Développement (BAD)

Le montant total des prêts et des dons approuvés, y compris les allègements de dette et autres financements, s'est élevé à 5,72 milliards d'unités de comptes en 2011, soit une hausse de 39,9% par rapport aux 4,09 milliards enregistrés en 2010. Sur ce montant, 4,13 milliards d'unités de comptes ont été accordés sous forme de prêts et de dons et le 1,59 milliard d'unités de compte restant a été consenti au titre de l'allègement de la dette, des prises de participation dans le secteur privé et des allocations aux fonds spéciaux.

Les principaux instruments de financement mis à la disposition des pays à revenu intermédiaire ont été constitués par des prêts projets (59,1%). En effet, les approbations totales de ces derniers ont devancé les prêts à l'appui des réformes (35,9%) et les dons 0,7%, soit presque la même répartition qu'en 2010. En revanche, un recours accru au Fonds spécial est enregistré en 2011 contrairement à l'année précédente.

Comme en 2010, c'est le domaine des infrastructures qui demeure le principal bénéficiaire des approbations, en concentrant à lui seul 38,1% du total des approbations de l'année 2011.



Pour les pays de la Zone Franc, des ressources s'élevant à 848 millions d'unités de compte (1000,64 millions d'euros environ) leurs sont allouées par la BAD en fonction des besoins des pays et de leurs performances. Ce montant représente 23% du total des allocations du groupe au titre du Fond Africain pour le Développement (FAD).



CHAPITRE II -

EVOLUTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EN UNION DES COMORES

Section I – Croissance économique et évolution des prix

2.1.1 – Le secteur primaire

- a) La production agricole
- b) L'élevage
- c) La pêche

2.1.2 - Le secteur secondaire

- a) L'industrie et l'artisanat
- b) Les travaux publics

2.1.3 - Le secteur tertiaire

- a) Le tourisme
- b) Les Télécommunications
- c) Le secteur bancaire

2.1.4 - L'évolution des prix

Section II – Les échanges extérieurs

2.2.1 - Le commerce extérieur

- a) Les Exportations de biens
- b) Les Importations de biens

2.2.2 - La balance des paiements

- a) Le compte des transactions courantes
 - i) Biens
 - ii) Services
 - iii) Revenus
 - iv) Transferts courants
- b) Le compte de capital et d'opérations financières
 - i) Compte de Capital
 - ii) Compte des opérations financières

Section III – Les finances publiques

2.3.1 - Exécution du budget 2011 Recettes.

- b) Dépenses
- c) Dette publique
- d) Evolution des critères de convergence définies au sein de la Zone Franc

2.3.2 - Les prévisions budgétaires pour l'année 2012

CHAPITRE II

EVOLUTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EN UNION DES COMORES

SECTION I – CROISSANCE ECONOMIQUE ET ÉVOLUTION DES PRIX

La situation économique en Union des Comores a évolué dans un contexte favorable, malgré un environnement international difficile sur fond de crise de la dette publique dans les pays européens. L'année 2011 a été marquée par l'engagement du Gouvernement dans de

tendance haussière observée depuis 2009, avec un taux de croissance du Pib de 2,6% en 2011 contre 2,2% en 2010, en raison notamment, de l'amélioration de la demande intérieure soutenue par la poursuite des efforts des autorités pour maintenir le cap du programme avec le FMI. La consolidation des concours de la diaspora, la hausse des crédits bancaires, confortée par l'amélioration des recettes de

Tableau 2 : Répartition du PIB par branche d'activité (en millions FC)

Branches	2010	2011*	Contribution
Agriculture, élevage, pêche, sylviculture	77 983	81 364	+1,60%
Industrie manufacturière	10 292	10 738	+0,20%
Électricité, gaz, eau	3 027	3 158	+0,10%
Bâtiments et travaux publics	9 942	10 373	+0,20%
Commerce, hôtels, bars, restaurants	54 153	56 501	+1,10%
Banques, Assurances, A.I et SRE	12 552	13 096	+0,30%
Transport et télécommunication	9 062	9 455	+0,20%
Administration publique.	24 372	25 429	+0,50%
Autres services	994	1 037	+0,00%
Production bancaire imputée (moins)	(5 321)	(5 552)	-0,10%
Produit Intérieur Brut(*)	197 056	205 600	

Source : Commissariat Général au Plan, Direction Nationale de la Statistique

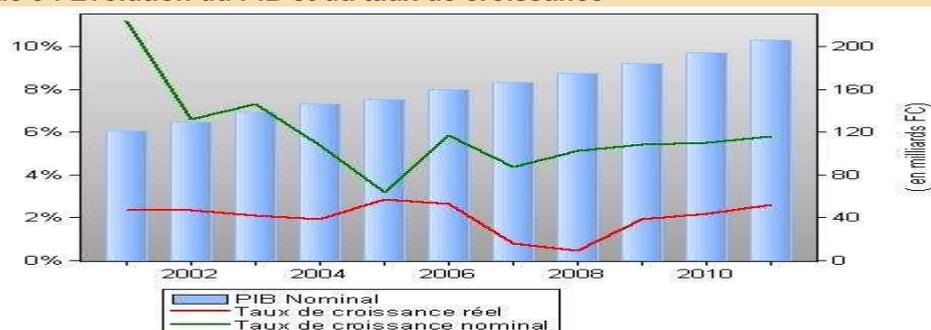
* Chiffres provisoires

réformes structurelles autour du programme avec le FMI, qui a abouti à la conclusion de la 3ème revue du programme au mois de juin 2012, dans l'objectif d'atteindre le point d'achèvement à fin 2012.

Dans ce contexte favorable, le rythme de progression de l'activité s'est inscrit dans la

l'État, notamment celles liées au programme de la Citoyenneté Économique concourant aux paiements réguliers des salaires des fonctionnaires et aux financements des investissements dans le domaine des infrastructures routières constituent le socle de cette croissance.

Graphique 3 : Evolution du PIB et du taux de croissance



Source : Commissariat Général au Plan, Direction Nationale de la Statistique

* Chiffres provisoires

Au niveau sectoriel, la croissance a été portée essentiellement par le secteur primaire, grâce à une production agricole abondante, et par le secteur tertiaire, plus particulièrement au niveau de la branche « Commerce, hôtels, bars, restaurants », en liaison avec l'élargissement de l'offre hôtelière. En revanche, le secteur secondaire demeure marginal, touché par les problèmes énergétiques et la prépondérance des activités informelles.

2.1.1 – Le secteur primaire

Le secteur agricole est caractérisé par les cultures vivrières (banane, taro, manioc, igname, noix de coco), les cultures maraîchères (tomate, laitue, pomme de terre, oignon), les cultures d'exportations (vanille, girofle, ylang-ylang, café et poivre), et l'arboriculture fruitière (agrumes, avocats, mangues, jacquiers, goyaves). En dépit de cette diversification et du potentiel agricole, la croissance de la production demeure confrontée à des difficultés récurrentes, marquées notamment par la faible mécanisation, l'absence d'irrigation des cultures, les difficultés de transport et de conservation des produits, favorisant le recours à l'importation des produits de consommation de base

a) La production agricole

La production vivrière et maraîchère a fortement augmenté en 2011, soutenue notamment par :

- La construction de l'axe routier Hajoho-Jimilimé (Anjouan), une région à fort potentiel agricole,
- L'acquisition de 70 mini-tracteurs,

- Le développement de systèmes d'irrigation de zones agricoles à Pomoni (Anjouan),
- La promotion et le développement de petites unités de transformation et de conservation des produits périssables à court terme,
- La mise en place d'un laboratoire d'analyse des produits alimentaires.

Le projet national "Chaines de valeurs agricoles", financé par le PNUD, dans le cadre du Fonds de consolidation de la paix (FCP), et qui vise les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la réduction de la pauvreté, la création d'emplois décent et à l'augmentation de la disponibilité alimentaire, a été lancé à Mohéli pour la production avicole et maraîchère.



Ce volet a permis la création de 182 emplois stables dans les deux sites de production de Miringoni et Fomboni-Kanaleni, la mise en place d'unités de conservation de la production et l'acquisition de matériels roulants et de ve-

Tableau 3 : Evolution des principales productions (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011 (a)
. Banane	48 580	51 641	53 697	53 701
. Manioc	46 378	47 352	48 358	48 360
. Patate douce	18 018	18 396	18 835	18 837
. Taro	21 140	21 584	22 099	22 101
. Igname	21 647	22 102	22 571	22 573
. Riz Paddy	599	611	554	545
. Maïs	11 580	11 823	12 478	12 483
. Ambrevade	12 093	12 683	13 153	13 157
. Tomate	6 709	6 910	7 131	7 134
. Oignon	1 043	1 095	1 156	1 161
. Arachide	2 863	2 949	3 043	3 046
. Ambérique	1 947	1 988	2 032	2 034

Sources : CGP, Direction Nationale de la Statistique



Tableau 4 : Evolution des principaux produits de rente

	2008	2009	2010	2011
Vanille (préparée)	50	50	40	40
Clous de girofle	3 000	1 700	4 000	3 000
Ylang-Ylang	49	40	50	40

Sources: Administration nationale, Estimations BCC pour 2011

dettes pour l'acheminement des productions vers les marchés de Fomboni, Mutsamudu et Moroni.

Le secteur bénéficie d'autres projets, notamment le projet Gestion Durable des Terres, qui s'intéresse à l'aménagement antiérosif des terres, et le projet de la BID, qui vise à la sécurité alimentaire, notamment par la mise à disposition des intrants agricoles à prix très compétitifs.

La production de rente est portée par le girofle bénéficiant en 2011 d'une production abondante accompagnée de prix d'achat aux producteurs très attractifs, atteignant 4.000 FC le kilogramme après 1.700 FC en 2010, alors qu'ils oscillaient dans une fourchette de 850 à 875 FC en 2009.

En revanche, la production de la vanille est restée stable à 40 tonnes et les prix de vente sont confrontés à la concurrence des produits synthétiques, poussant les exportateurs à la recherche de niches porteuses du haut de gamme. La production des essences d'ylang-ylang, confrontée à la chute de la demande extérieure, a fortement diminué avec une quantité estimée à 40 tonnes contre 50 tonnes en 2010.

b) L'élevage

Le secteur a connu ces dernières années un contexte difficile marqué par plusieurs maladies. En 2011, une grande campagne vaccinale, financée par l'Union Européenne (UE) a été engagée et concernait les maladies du charbon, de la fièvre de la vallée du Rift et de la théleriose pour le cheptel ruminant, tandis que pour les volailles, la campagne de vaccination a porté essentiellement sur la maladie du Newcastle.



La production laitière s'est améliorée, grâce à une vaste campagne d'insémination par introduction de races bovines métissées (297 vaches inséminées sur une cible de 600).

c) La pêche

En dépit des quelques avancées, notamment la mise en place des unités de conservation dans la plupart des grandes zones de pêche, le taux de croissance du secteur pêche a stagné à 3% entre 2010 et 2011, en relation avec le caractère artisanal de cette pêche pratiquée à proximité des côtes à l'aide de petites embarcations.



Un second type de pêche à caractère industriel est en cours (une convention a été signée en juillet 2011) et permettra d'envisager une modernisation du secteur avec l'introduction de nouvelles techniques de pêche ainsi que des flottilles capables de s'orienter en haute mer pour un effet sur le taux de production.

Par ailleurs, l'UE a renouvelé jusqu'en 2013 ses Accords de pêche signés avec l'Union des Comores, en distinguant le montant alloué pour l'aide au développement de la pêche (300.000 euros, soit environ 147,6 milliards FC) de celui alloué pour l'accès de ses bateaux aux ressources halieutiques des eaux comoriennes (315.250 euros, soit environ 155,1 milliards FC)

2.1.2 - Le secteur secondaire

a) L'industrie et l'artisanat

Le secteur secondaire est dominé par de petites et moyennes entreprises, dont l'activité repose essentiellement sur la transformation primaire des produits agricoles de rente, la menuiserie et les métiers du BTP et par deux entreprises publiques à caractère industriel qui produisent l'eau et l'électricité (la MAMWE) et des médicaments (la PNAC).

Le secteur de l'énergie est plombé par les difficultés de la société nationale à assurer une distribution régulière du courant électrique. Le taux d'électrification est estimé à 45% et ce malgré les efforts consentis dans l'extension et le raccordement au réseau et particulièrement au niveau de l'île de Mohéli avec un taux de 70%.

Ce secteur bénéficie toutefois des subventions directes (300 millions FC en 2011 selon la Direction du Budget) et indirectes (2,7 milliards FC en 2011) au secteur de l'énergie (électricité et produits pétroliers) représentant près de 10% du budget de fonctionnement de l'État. Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, aucune avancée significative n'a été observée, malgré les nouvelles constructions de réseau d'adduction et des forages par les milieux communautaires.

Dans le domaine de la santé, la Pharmacie Nationale Autonome des Comores (PNAC) produisant des médicaments génériques à bas prix, fabriqués sur la base de matières premières importées a connu d'importantes difficultés conduisant les autorités à arrêter la production et à mettre en place une « Centrale d'achat des médicaments », structure pharmaceutique associative avec la participation et la tutelle de l'État, chargée uniquement de l'approvisionnement des médicaments génériques à bas prix.



b) Les travaux publics

L'Etat a engagé d'importants chantiers de rénovation et de réhabilitation des voies routières très endommagées, notamment la réhabilitation de 41 km couvrant l'axe aéroport d'Ouani - Mutsamudu ainsi que l'accès à la zone de la cuvette dans l'île d'Anjouan, la réhabilitation et la réfection de 3,5 km de voiries urbaines à Moroni à la Grande Comore et la réhabilitation et la réfection de l'axe Doiezi-Fomboni à Mohéli.

2.1.3 - Le secteur tertiaire

a) Le tourisme

Le taux de croissance du secteur a été estimé à 3,30% en 2011, en liaison avec l'amélioration des capacités d'accueil.

Le secteur souffre toutefois d'un environnement peu porteur, avec un coût élevé de la destination Comores. La construction de l'office du tourisme devrait contribuer à apporter quelques réponses.



Concasseur dans le nord de l'île de ngazidja



Le Lac salé

Tableau 5 : Arrivées aux frontières selon les motifs

MOTIF	2009	2010	2011(a)
Loisirs	2 612	2 373	2 492
Affaires	2 963	3 251	4 064
Visites Familiales	4 478	7 990	9 189
Autres	1 343	1 637	1 719
TOTAL	11 396	15 251	17 463

Source : Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie

(a) Estimations BCC

b) Les Télécommunications

Le taux des abonnements téléphoniques est passé à 59% en 2011 contre 54% en 2010. Le pays est connecté à la fibre optique au mois de mars 2010 et les produits associés ont été commercialisés à partir de mai 2011. Les principales réalisations de 2011 sont :

centrale et des équipements du mobile 3G qui permettront d'offrir de l'Internet Mobile et bien d'autres services à valeur ajoutée.

- Rénovation et extension du réseau filaire :
- La commande de matériels et équipements réseau pour la rénovation du réseau filaire des grandes villes afin d'améliorer la qualité de service.

Tableau 6 : Evolution du nombre d'abonnés à Comores Telecom selon les services

Année	Abonnés Fixe		Abonnés Internet			
	RTC	CDMA	Abonnés Mobile	ADSL	MPESSI	CDMA et RTC
2009	16 724	3 842	133 780	180		294
2010	16 883	4 202	176 140	324	46	346
2011	15 984	3 771	235 985	36	3 349	516

Source : Comores Telecom

a) la commande et l'installation de 24 BTS pour l'amélioration de la qualité de service et la couverture cellulaire ;

- La signature d'un contrat de rénovation et d'extension du réseau fixe avec ALGATEL consistant en l'acquisition et au remplacement du principal central fixe (OCB) de Moroni, de nouveaux centraux pour les localités d'Iceni, Mbéni, Hahaya, Miringoni et Hombo ainsi que la mise à niveau technique (migration) d'autres sites.



Station terrienne Ahmed Abdallah Abderemane

b) la mise en service du câble inter-îles opérationnalisant ainsi l'Internet haut débit sur le territoire couvert par Comores Télécom.

Cette mise en service a été précédée : d'une extension de la bande passante EASSy qui est passée de 1 à 11 STM1, d'une augmentation des capacités DSLAM et d'une extension du réseau ADSL dans les grandes villes. Au cours de l'année 2012, la société a poursuivi ces investissements :

- Pour le réseau cellulaire : Commande d'une

- Lien de secours EASSy : signature en avril 2012, d'un protocole d'accord avec TELMA en vue de la construction du réseau FLY devant relier l'ensemble de l'archipel des Comores (quatre îles) à Madagascar. Il s'agit d'avoir une sortie de secours sur le câble Lion II à Mayotte et une autre sortie à Majunga.

c) Le secteur bancaire

Le secteur bancaire a poursuivi son développement tout en soutenant l'activité économique. Les concours apportés par les établissements de crédit ont représenté 19,4% du Pib en 2011 contre 19,2% en 2010, soit un montant de 39,8 milliards FC après 38 milliards FC en 2010. Les financements bancaires des entreprises privées se sont élevés à 22,2 milliards FC en décembre 2011 contre 20,8 milliards FC en décembre 2010, pendant que ceux des entreprises publiques sont revenus de 2,2 milliards FC à 1,2 milliard FC pendant la période.

2.1.4 - L'évolution des prix

En 2011, l'inflation a affiché une volatilité nettement plus prononcée atteignant un taux 4,9% entre décembre 2010 et décembre 2011. En moyenne annuelle, le taux d'inflation a été contenu à 1,8% en 2011 contre 3,8% en 2010, en relation avec la baisse au niveau extérieur des prix de plusieurs produits importés du fait de la décélération de la croissance, associé à une baisse du dollar par rapport à l'euro.

Cette évolution s'est déroulée dans un contexte de hausse maîtrisée de la liquidité, soutenue par des concours financiers extérieurs abondants et d'une amélioration de l'offre de crédit.

Tableau 7 : Evolution du taux d'inflation

Indice des prix à la consommation	Année de base 1999						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'inflation (moyenne annuelle) (en %)	3,2	3,4	4,5	4,7	4,9	3,8	1,8

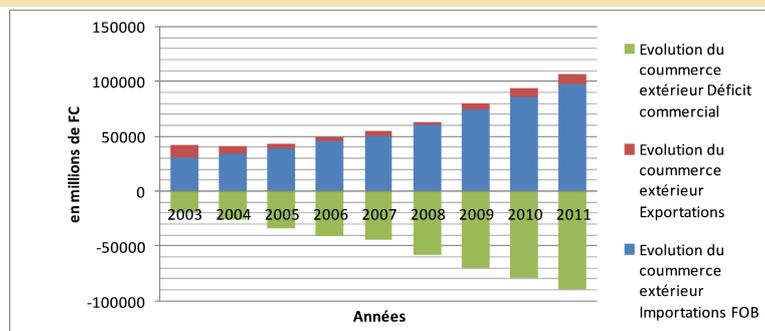
Sources: Direction Nationale de la Statistique,

Section II – Les échanges extérieurs

2.2.1 - Le commerce extérieur

L'économie comorienne est fortement tributaire de l'extérieur pour ses approvisionnements des principaux produits de consommation de base, entretenant un déficit commercial en perpétuelle augmentation. Ce déséquilibre affecte le compte courant de la balance des paiements, amplifié en 2011 par le renchérissement des matières premières et la détérioration des termes de l'échange.

Graphique 4 : Evolution du commerce extérieur



En 2011, la balance commerciale, s'est dégradée de 4 milliards FC, s'établissant à 61,5 milliards FC contre 57,5 milliards FC en 2010, en dépit d'une augmentation des exportations notamment de girofle qui a concouru à améliorer le taux de couverture des importations par les exportations, s'établissant à 9,1% contre 8,9% en 2010, après 7,1% en 2009.

Tableau 8 : Taux de couverture et degré d'ouverture de l'économie

	2009	2010	2011
Taux de couverture (Exports/ Imports)	7,10%	8,90%	9,10%
Degré d'ouverture (Exports + Imports) / PIB	43%	47,80%	52%

Source: Direction Générale des douanes et calcul BCC

a) Les exportations de biens

Les exportations se sont élevées à 8,9 milliards FC en 2011 contre 7,7 milliards FC en 2010, soit une hausse de 16,4%, résultant essentiellement de l'augmentation du prix à l'exportation du girofle, en dépit du recul de 27,5% du volume. Les exportations de girofle ont rapporté 6,4 milliards FC après 5,4 milliards en 2010, demeurant le principal produit d'exportation des Comores au détriment de la vanille depuis 2005. La valeur des exportations des essences d'ylang-ylang s'est inscrite en baisse de 15,4% en 2011, rapportant 745 millions FC contre 881 millions FC en 2010, en liaison avec la baisse des quantités exportées. Les exportations de vanille ont légèrement augmenté en 2011 après avoir diminué de moitié en 2010. Elles ont atteint 350 millions FC contre 309 millions en 2010 et 645 millions FC en 2009, sous l'effet de l'appréciation du prix à l'export de ce produit, évalué en moyenne à 8.838 FC contre 7.832 FC en 2010.

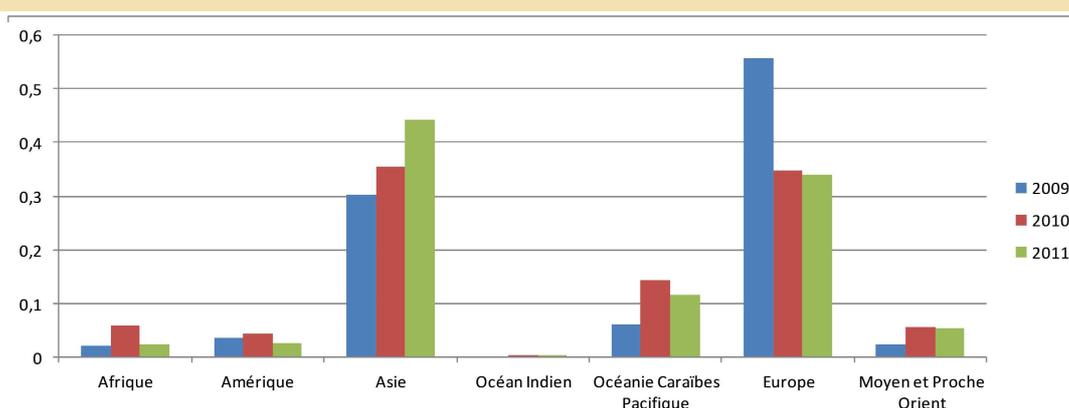
Tableau 9 : Evolution des exportations des Comores

Produits	Quantités (tonnes)			Valeurs fob (millions FC)			Var (val) 11/10/2012 en %
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	
Vanille	66	39	40	645	309	350	14
Girofle	2 683	4 064	2 946	3 221	5 410	6 361	18
Ylang-ylang	44	50	39	762	881	745	-15
Autres essences	0,1	0	3	26	0	18	-
Autres produits	1 938	3 575	2 981	643	1 056	1 434	36
Total	4 730	7 728	6 008	5 297	7 655	8 908	16

Source : Ministère des finances et Direction Générale des Douanes

La répartition géographique des exportations comoriennes réalisées vers 35 pays distingue deux blocs. L'Asie, avec Singapour reçoit 78,6% des exportations, notamment de girofle consolidant sa 1ère position occupée depuis 2010 au détriment de l'Europe qui occupe désormais la 2ème place, du fait de la baisse des exportations des essences d'ylang-ylang, en particulier vers la France et le Pays-Bas.

Graphique 5 : Evolution de la répartition géographique des exportations



Sources: Direction Générale des Douanes et traitement BCC

En revanche, depuis 2010 les exportations à destination de l'Afrique et des îles de l'Océan Indien se sont renforcées positionnant cette zone au 3ème rang, pendant que les exportations à destination du continent américain subissent les effets de la crise de la vanille comorienne qui perd des parts de marché.

b) Les importations de biens

La valeur des importations a augmenté de 13%, passant de 86,4 milliards FC en 2010 à 97,9 milliards FC en 2011. Après avoir fortement augmenté ces trois dernières années, le volume des importations de ciment a augmenté de 5,2% pour s'établir à 145.660 tonnes et celui des importations de Fer, fonte et Acier de 1% à 9.730 tonnes. Le volume des importations de produits pétroliers est passé de 53.619 tonnes à 47.861 tonnes, soit une baisse de 10,7%. En revanche, en valeur, elles ont augmenté de 13,6% pour s'établir à 22,2 milliards FC en 2011, en liaison avec l'appréciation du dollar par rapport à l'euro à la fin du 1er trimestre et la relative hausse des cours du baril.

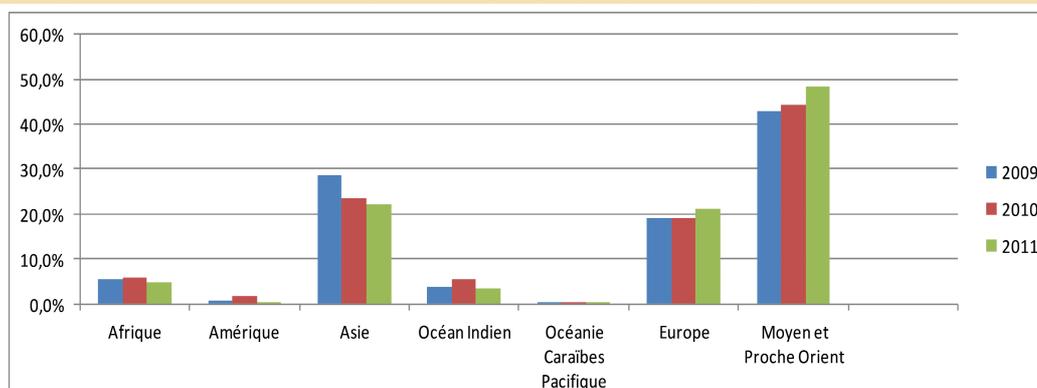
Tableau 10 : Evolution des importations des Comores

Produits	Quantités (en tonnes)			Valeurs caf (en millions FC)			Variat (%) (11/10)
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	
Riz	38 362	38 338	50 468	8 297	7 254	12 168	+68
Viande, poisson	8 199	10 936	9 991	3 821	5 184	5 285	+2
Farine	8 393	9 734	9 995	1 634	1 739	2 240	+29
Sucre	6 713	8 286	7 355	1 443	2 278	2 406	+6
Produits laitiers	2 658	2 941	3 664	1 611	1 696	2 160	+27
Produits pharmac.	279	431	246	672	508	738	+45
Tissus confection	1 502	1 755	1 523	684	646	566	-12
Produits pétroliers *	44 851	53 619	47 861	12 356	19 988	22 190	+14
Ciment	120 846	138 448	145 660	5 840	5 804	6 812	+17
Véhicules	5 035	5 775	8 604	7 014	11 361	17 988	+58
Fer, fonte, acier	9 580	9 629	9 730	3 332	2 919	3 406	+17
Autres produits	75 808	65 249	68 213	27 829	27 565	21 976	-20
Total	322 225	345 142	363 310	74 532	86 482	97 935	+13

Source : Direction générale des douanes.

En 2011, la répartition géographique des importations est calculée sur une base de 83 pays. Le bloc Moyen-Proche Orient a occupé le 1er rang, en liaison avec les importations de produits pétroliers du Bahreïn et le commerce avec les Émirats Arabes Unis. L'Asie, bien que sa part ait encore légèrement diminué au profit de l'Europe, occupe toujours la deuxième place, portée par les importations de riz du Pakistan et le commerce avec la Chine (alimentation, matériaux de construction, ...). L'Europe, notamment la France, longtemps 1er fournisseur, se situe désormais à la 3ème place.

Graphique 6 : Evolution de la répartition géographique des importations



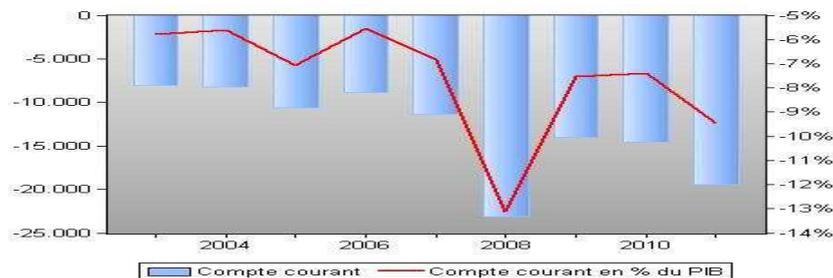
Sources: Direction Générale des Douanes et traitement BCC

2.2.2 - La balance des paiements

Les chiffres provisoires de la balance des paiements¹ font ressortir une détérioration du compte des transactions courantes, qui s'est établi à -20,1 milliards FC contre -14,6 milliards FC en 2010 après -13,9 milliards FC en 2009, représentant -9,8% du PIB contre -7,4% et -7,5% du PIB respectivement. Cette aggravation du déficit découle à la fois de la détérioration de la balance commerciale, en rapport avec la hausse des importations, et de celles des services et des revenus, que n'a pu compenser la consolidation du solde des transferts courants.

Le compte de capital et d'opérations financières s'est accru de 17%, en liaison essentiellement avec la consolidation des avoirs de réserve et des investissements directs étrangers, en dépit des contractions observées au niveau des autres investissements.

Graphique 7 : Evolution du déficit du compte courant (en millions FC et en % du PIB)



Sources: Banque centrale des comores ,DEEMF

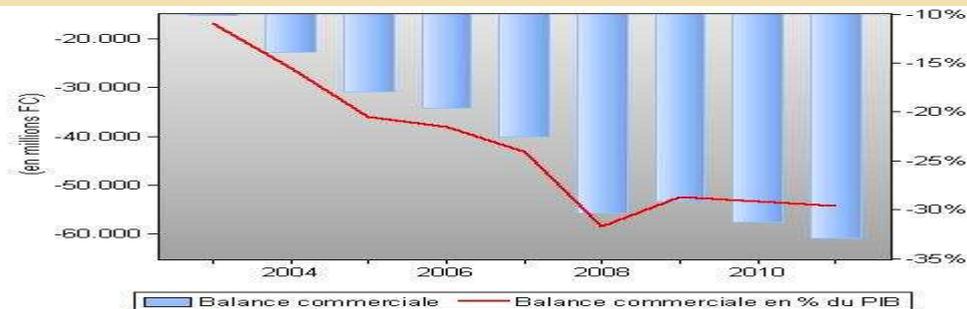
a) Le compte des transactions courantes

i)- Biens²

Le déficit des échanges commerciaux de marchandises, en données douanières FOB, a atteint 61, milliards FC, en hausse de 6,9% par rapport à l'année précédente, représentant 29,9% du PIB contre 29,2% en 2010.

Les exportations sont évaluées à 9,1 milliards FC³, soit une progression de 8,9% par rapport à l'année précédente, en liaison avec la bonne tenue des exportations du girofle. Les importations, en valeur FOB, se sont accrues de 7,2% pour s'établir à 70,6 milliards FC contre 65,9 milliards FC l'année précédente, en liaison avec l'appréciation du dollar accompagnée de l'accroissement de 5,3% du volume importé.

Graphique 8 : Evolution de la balance commerciale (en millions FC et en % du PIB)



Sources: Banque centrale des comores ,DEEMF

¹ Depuis l'exercice 2003, la balance des paiements est élaborée selon la méthodologie du 5ème manuel du FMI.

² Les échanges de biens se subdivisent en cinq postes, les Marchandises générales, les Biens importés ou exportés pour transformation, les Réparations de biens, les Achats de biens dans les ports par les transporteurs et l'Or non monétaire.

³ Les statistiques de balance des paiements intègrent les reventes d'hydrocarbures aux compagnies de navigation aérienne et maritime étrangères, considérées comme des exportations, ce qui explique la différence avec les statistiques d'échanges de biens et services provenant des Douanes (cf ci-dessus).

ii) Services⁴

La balance des services a enregistré un déficit de 11,6 milliards FC, en hausse de 7,5% par rapport à l'année précédente.

Les dépenses au titre des transports, qui représentent 63% des dépenses des services, se sont accrues de 11,4% en 2011, pour s'élever à 23,8 milliards FC, suite essentiellement à la hausse des coûts des assurances et du fret, tandis que les recettes au titre des transports se sont établies à 1,2 milliard contre 1,4 milliard FC en 2010.



Les soldes excédentaires des postes « Voyages » et « Services de communication » ont augmenté respectivement de 13,3% et 5 % pour s'élever à 7,6 milliards FC et 5,6 milliards FC en 2011 et ont permis d'atténuer le déficit des services, notamment du poste « transport », chiffré à 22,5 milliards FC.

Les « Services d'assurance », affichent un déficit de 4,4 milliards FC, sous l'effet de la hausse de la valeur des importations.

Au niveau des « Services fournis ou reçus par les administrations publiques », les dépenses des organismes diplomatiques et internationaux installés aux Comores ont augmenté de 3,9%, tandis que celles de l'État comorien pour

le fonctionnement de ses ambassades à l'étranger ont diminué de 54,8%, affichant un solde net positif de 3,5 milliards FC contre 3,1 milliards FC en 2010, soit une hausse de 11,1%.

iii) Revenus⁵

Le solde déficitaire du poste a diminué de 12,2% par rapport à l'année dernière pour s'élever à 277 millions FC, en liaison avec la hausse des flux créditeurs (+11,7%) largement supérieurs aux flux débiteurs (+6,7%). Les produits des placements à l'étranger ont progressé de 12,7% pour s'établir à 1,3 milliard FC. En revanche, les charges d'intérêt sur la dette publique, chiffrées à 0,7 milliard FC, ont baissé de 10,6%.

iv) Transferts courants⁶

Principale source de devises, les transferts courants nets ont légèrement diminué pour se situer à 53,3 milliards FC en 2011 contre 54 milliards FC en 2010, représentant 25,9% du PIB contre 27,4% du PIB. Cette baisse est expliquée par le recul de 17,7% du solde des transferts publics, en liaison avec le recul des aides budgétaires. Le solde net a atteint 21,4 milliards FC après 26,3 milliards FC en 2010.

En revanche, après avoir reculé de 18,7% en 2010, le solde des transferts privés a enregistré une hausse de 15,2%, s'élevant à 49,5 milliards FC, en relation avec l'accroissement de 18,1% des envois de fonds de la diaspora, qui ont atteint 38,2 milliards FC.

⁴ Les échanges de services regroupent les transports, les voyages, les services de communication, les services de construction, les services d'assurance, les services financiers (autres qu'assurances), les services informatiques et d'information, les redevances et droits de licence, les autres services aux entreprises, les services personnels, culturels et récréatifs, et les services fournis ou reçus par les administrations publiques.

⁵ Les revenus se subdivisent en deux postes, les « Rémunérations des salaires » et les « Revenus des investissements », seule rubrique renseignée.

⁶ Constituant le premier poste de ressources du compte des transactions courantes, les transferts courants enregistrent notamment l'apport en capitaux des comoriens non-résidents transitant par le système financier et ceux échangés directement auprès des guichets des banques et des établissements financiers.

Graphique 9 : Evolution du solde des transferts courants (en millions FC et en % du PIB)



Sources: Banque centrale des comores ,DEEMF

b) Le compte de capital et d'opérations financières

i) Compte de Capital ⁷

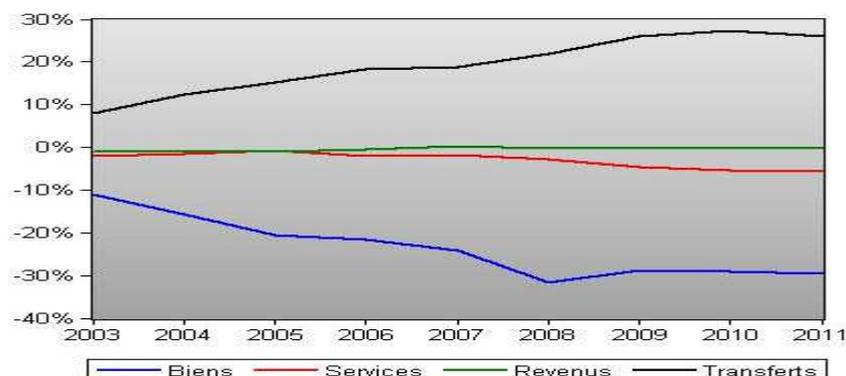
Le compte de capital s'est établi à 21 milliards FC en 2011 après 26,4 milliards FC en 2010. Ce repli traduit une remise de dette de 5,8 milliards FC, montant largement inférieur au 15,5 milliards FC obtenu en 2010. En revanche, les financements des projets de développement financés par les organismes internationaux se sont établis à 15,2 milliards FC, soit une hausse de 4,2 milliards FC.

ii) Compte des opérations financières ⁸

Le compte financier, déficitaire depuis 2009, a

enregistré une amélioration en 2011, le solde déficitaire passant de 13,1 milliards FC en 2010 à 5,4 milliards FC en 2011, du fait principalement de l'amélioration de l'excédent réalisé au titre des investissements directs et du recul du déficit des autres investissements. En effet, les investissements directs ont été évalués à 8,2 milliards FC, après 3,1 milliards FC l'année dernière, en liaison avec les importations des biens d'équipement effectués dans le cadre des travaux du port de plaisance à Moroni et de la réhabilitation des infrastructures routières. La rubrique des autres investissements affiche un déficit de 7,5 milliards FC après 13,1 milliards FC observé l'année précédente, traduisant l'impact des remises de dettes obtenues.

Graphique 10 : Evolution des principaux soldes du compte courant (en % du PIB)



Sources: Banque centrale des comores ,DEEMF

⁷Le compte de capital se subdivise en « Transferts de capital » et en « Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits ».

⁸Le compte financier regroupe les « Investissements directs », les « Investissements de portefeuille », les « Produits financiers dérivés », les « Autres investissements » et les « Avoirs de réserve ».

Tableau 11 : Balance des paiements (en millions FC)

	2009	2010	2011*
Compte des transactions courantes	-13 892	-14 597	-20 064
Biens	-53 361	-57 488	-61 466
Crédit	6 684	8 386	9 128
Débit	-60 045	-65 874	-70 594
Services	-8 928	-10 820	-11 621
Crédit	20 833	24 172	26 135
Débit	-29 761	-34 911	-37 757
Revenus	-439	-316	-277
Crédit	1 130	1 201	1 342
Débit	-1 569	-1 517	-1 619
Transferts courants	48 836	54 027	53 301
Crédit	59 942	67 647	71 217
Débit	-11 105	-15 412	-17 916
Compte de capital et d'opérations financières	12 448	13 328	15 590
Compte de Capital	16 532	26 445	20 972
Crédit	16 595	26 445	20 974
Débit	-64	0	-2
Transferts de capital	16 595	10 973	20 974
Crédit	16 595	26 445	20 974
Débit	0	0	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	-64	0	0
Crédit	0	0	0
Débit	-64	0	-2
Compte des opérations financières	-4 084	-13 117	-5 382
Investissements directs	4 882	3 099	8 171
A l'étranger (par des résidents)	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	4 882	3 099	8 171
Investissements de portefeuille	-17	-17	0
Avoirs	-17	-17	0
Engagements	0	0	0
Autres investissements	2 792	-13 991	-7 503
Avoirs	1 267	-3 524	-3 928
Engagements	1 525	-10 467	-3 575
Avoirs de réserve	-11 741	-2 208	-6050
Or monétaire	-44	-86	-46
Droits de tirages spéciaux	-3 571	-1 092	-1 049
Position de réserve au FMI	5	-17	-9
Devises étrangères	-8 101	-1 057	-4 950
Autres créances	-30	43	4
Erreurs et omissions nettes	1 444	1 269	4 474

Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

* Chiffres provisoires

SECTION III – LES FINANCES PUBLIQUES

Tableau 12 : Tableau des opérations financières consolidées de l'Etat et des Administrations Publiques (en millions FC)

Rubriques	2009	2010	2011
Recettes totales (dons inclus)	44 776	58 869	50 907
Recettes intérieures	26 401	28 875	34 793
Recettes fiscales	20 515	22 449	23 520
Recettes non fiscales	5 887	6 426	11 273
Recettes exceptionnelles	-	-	-
Dons extérieurs	18 374	29 994	16 114
Aides (budgétaire et non budgétaire)	7 743	18 584	53
Financement de projet (y compris assist. tech., autresdons)	10 631	11 410	16 061
Dépenses totales et prêts nets	43 627	44 703	47 793
Dépenses courantes	34 240	33 115	35 785
Dépenses courantes primaires	29 806	29 631	29 959
Personnel	17 034	18 500	18 409
Biens et services	7 447	7 553	7 662
Transferts	5 325	3 578	3 889
Intérêts sur la dette (intér.et extér.)	1 069	1 036	952
(Dont extérieure)	-715	-830	-743
Autres dépenses (y.c assist.tech. hors projet)	3 365	2 248	4 874
Dépenses exceptionnelles	-	-	-
Dépenses en capital	8 939	11 588	11 708
Financées / ressources intér. (budgétaires)	1 563	2 515	1 417
Financées/ressources ext.(dons, emprunts)	7 326	9 073	10 291
Financées/ fonds de contrepartie	50	-	-
Prêts nets	448	-	300
Solde primaire (hors dons)	-4 968	-3 271	3 417
	1 149	14 166	3 114
Solde global base engagement (dons inclus)	-17 225	-15 828	13 000
Dons exclus			
Arriérés	431	-12 430	-7 281
Intérêt sur dette extérieure	-271	-4 007	-1 662
Sur dette intérieure	702	-8 423	-5 619
Repaiement d'arriérés	-	-	-
Solde Global (base caisse)	1 580	1 757	-4 167
Dons exclus	-16 794	-28 258	-20 281
Ajustement Spécial*		-3 900	3 900
Financement	-1 255	2 174	1 111
Extérieur (net)	-2 386	2 893	119
Tirages sur prêts	60	548	31
Amortissement de la dette	-2 239	-2 773	-2 772
Financement exceptionnel	5 964	15 472	5 808
Dette Extérieure Discussions en cours	-5 016	0	0
Variation des arriérés (en principal)	-1 155	-10 337	-3 470
Intérieur (bancaire et non bancaire)	1 131	-719	780
Ecart de financement	-325	-27	-111

Sources : Ministère des Finances, Cref

* : Recettes 2010 reçues en 2011

Le gouvernement a maintenu le calendrier d'assainissement budgétaire établi dans le cadre du programme avec le FMI. Le déficit du solde primaire a été ramené à un excédent de 3,4 milliards FC, soit +1,7% du PIB en 2011 contre un déficit de 1,7% du PIB en 2010. Cette amélioration a résulté principalement d'une hausse des recettes, qui sont passées de 28,8 milliards FC en 2010 à 34,8 milliards FC en 2011, soit une hausse de 20,5%, concourant au paiement régulier des salaires des fonctionnaires et des engagements de la dette extérieure.

En revanche, le solde global base engagement s'est fortement contracté, s'établissant à 1,5% du PIB après 7,2% en 2010, en liaison avec le repli des dons extérieurs.

2.3.1 - Exécution du budget 2011

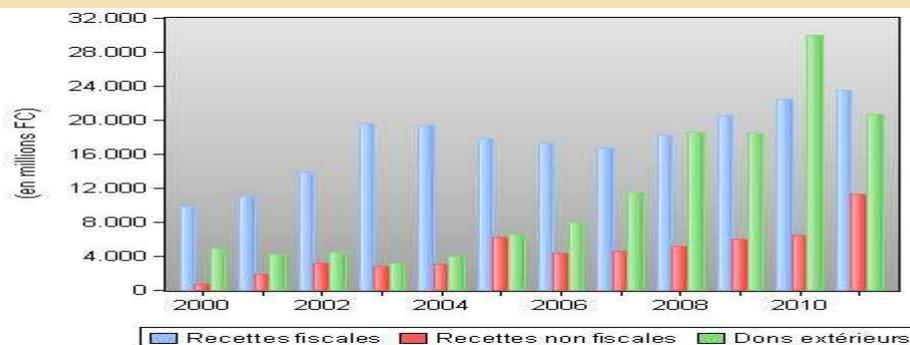
L'exécution du budget de l'État s'est soldée en 2011 par un déficit de 4,2 milliards FC, après l'excédent de 1,8 milliard FC enregistré en 2010, en relation essentiellement avec la baisse des concours extérieurs.

a) Recettes

Après avoir augmenté de 31% en 2010 après une hausse de 7% en 2009, les recettes totales ont enregistré une baisse de 13,5%, s'établissant à 50,9 milliards FC contre 58,9 milliards FC en 2010. Cette baisse est imputable uniquement au recul des dons extérieurs, chiffrés à 20,6 milliards FC contre 30 milliards FC en 2010. En revanche, les recettes intérieures ont enregistré une augmentation de 20,5%.

En effet, par rapport à 2010, les recettes fiscales ont progressé de 4,8% pour s'établir à 23,5 milliards FC en 2011, sous l'effet, de la consolidation des recettes douanières, en relation avec l'accroissement de la valeur des importations. En revanche, leur rapport au PIB, mesurant la pression fiscale, est resté stable à 11,4% comme en 2010, compte tenu de la progression de 2,6% de l'activité économique.

Graphique 11 : Evolution des recettes totales



Sources : Ministère des Finances, Cref

Les recettes non fiscales ont enregistré une forte hausse (+75,4%), s'élevant à 11,3 milliards FC contre 6,4 milliards FC en 2010 en liaison avec l'amélioration des recettes liées au programme de la «Citoyenneté Économique ».

Tableau 13 : Recettes budgétaires courantes (en millions FC)

	2009	2010	2011
Recettes fiscales	20.515	22.449	23.520
Impôts directs et indirects	10.867	11.514	12.412
Impôts sur le commerce extérieur	9.648	10.935	11.108
Recettes non-fiscales	5.887	6.426	11.273
Total des recettes	26.401	28.875	34.793

Sources : Ministère des Finances, FMI

b) Dépenses

Les dépenses totales se sont établies à 47,8 milliards FC contre 44,7 milliards FC en 2010, soit une hausse de 6,9%. Cette évolution repose essentiellement sur l'accroissement des dépenses courantes primaires (+8,1%).

Les dépenses courantes primaires, évaluées à 35,8 milliards FC en 2011, ont enregistré une progression de 8,1% par rapport à 2010.

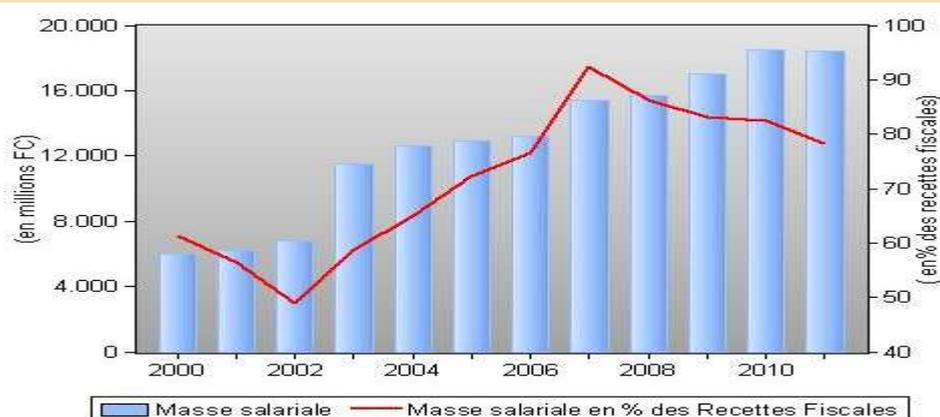
Cette hausse des dépenses primaires est due aux postes « biens et services » (1,4%), « transferts » (8,7%) et « autres dépenses courantes » (99,1%), alors que la masse salariale a été maîtrisée (-0,5%) et que les intérêts payés sur la dette ont pu se réduire (-14,9%), en liaison avec les allègements PPTTE obtenus.

Tableau 14 : Dépenses budgétaires courantes (en millions FC)

	2009	2010	2011
Traitements et salaires	17 034	18 500	18 409
Biens et services	7 447	7 553	7 662
Transferts	5 325	3 578	3 889
Intérêts de la dette	1 069	1 036	952
Autres dépenses courantes	3 365	2 448	4 874
Total des dépenses	34.240	33.115	35.785

Sources : Ministère des Finances, FMI

Graphique 12 : Evolution de la masse salariale (en millions FC et en % des recettes fiscales)



Sources : Ministère des Finances, Cref ,et traitement BCC

Les dépenses en capital se sont établies à 11,7 milliards FC contre 11,6 milliards FC en 2010 et ont été essentiellement financées par les ressources extérieures (+92,4%). En effet, des bâtiments administratifs ont été construits et/ou réhabilités au cours de l'année 2011. On peut notamment citer la construction/réhabilitation de salles des palais de justice à Moroni et à Fomboni, la construction des sièges des conseils des Iles au niveau de Mohéli et d'Anjouan, la construction des bureaux de la météorologie, et la construction de l'office du tourisme.

c) Dette publique

Le stock de la dette publique extérieure (incluant arriérés) à fin décembre 2011 s'élève à 93,6 milliards FC contre 98,4 milliards FC en décembre 2010, soit une diminution de 8% par rapport à fin 2011. Cette diminution, est due d'une part aux allègements obtenus de la part des créanciers extérieurs dans le cadre de l'Initiative PPTE, et d'autre part, aux efforts entrepris par le gouvernement pour le paiement régulier des échéances du service de la dette. En 2011, l'encours de la dette a représenté 78,2% pour les institutions multilatérales et 21,8% pour les créanciers bilatéraux.

Le ratio de la dette représente 56,5% du PIB en 2011 contre 64,2% en 2010. Cette amélioration est imputable aux allègements obtenus dans le cadre du programme avec le FMI, après que l'Union des Comores ait franchi le point de décision de l'initiative renforcée sur la dette des pays pauvres très endettés soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC).

d) Evolution des critères de convergence définies au sein de la Zone Franc

Depuis 2005, les Comores se sont engagés à poursuivre les efforts de convergence et à partager les objectifs fixés dans les zones CEMAC et UEMOA.

A fin 2011 les critères de 1er rang⁹ ont évolué comme suit :

- le solde budgétaire de base rapporté au PIB s'est amélioré, s'établissant à un excédent de 1,1% du PIB contre un déficit de 2,2% en 2010, après -3,5% en 2009 ;
- le taux d'inflation s'est établi à 1,8% contre 3,8% et 4,9% respectivement en 2010 et en 2009 ;
- l'encours de la dette publique représente 56,5% du PIB contre 64,2% et 66,9% en 2010 et 2009 ;
- aucune accumulation d'arriérés extérieurs n'a été enregistrée tandis qu'au niveau des arriérés intérieurs, un montant de 2,4 milliards FC a été observé, dont 2,1 milliards FC de dette flottante.

Les autres critères de second rang ont évolué ainsi :

Le taux de couverture extérieure de la monnaie à fin décembre 2011 s'est amélioré, s'établissant à 71,5% contre 66,9% en décembre 2010, après 76,6% en décembre 2009.

La masse salariale représente 78% des recettes fiscales, après 82% et 83% en 2010 et 2009 (norme $\leq 35\%$).

Le taux de pression fiscale s'élève à 11,4% comme en 2010.

Le solde extérieur courant s'est à nouveau dégradé, le déficit s'établissant à 9,8% du PIB contre 7,4% du PIB et 7,5% du PIB en 2010 et en 2009.



Conférence de presse ,Réunion de la zone franc, Paris septembre 2011

⁹Solde budgétaire positif, taux d'inflation inférieur ou égal à 3%, encours de la dette publique inférieur à 70 % du PIB et non-accumulation d'arriérés intérieurs comme extérieurs

2.3.2 - Les prévisions budgétaires pour l'année 2012

La loi de finance rectificative de 2012 a fixé les prévisions budgétaires comme suit :

- 31,9 milliards FC de recettes publiques internes, réparties à 26,9 milliards FC de recettes fiscales et 5 milliards FC de recettes non fiscales,
- 25,9 milliards FC de recettes externes,
- 34,5 milliards FC de dépenses courantes primaires, dont 18,3 milliards FC pour le seul poste « salaires »,
- 18 milliards FC de dépenses en capital, dont 13,4 milliards FC financées sur ressources extérieures.

Les principaux postes budgétaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 15 : Budget Général 2011 et 2012 (lois de finances rectificatives)

(en millions FC)

	2011	2012
Recettes fiscales	25 278	26 871
Recettes non-fiscales	4 897	4 976
Recettes exceptionnelles		
Recettes externes	14 205	25 912
Total des recettes	44 380	57 759
Dépenses courantes	32 942	37 710
Rémunération du personnel	18 350	18 288
Biens et services	7 743	8 154
Transferts	4 015	4 116
Intérêts de la dette	987	781
Dépenses courantes sur financement extérieur	1 847	6 371
Dépenses en capital	16 328	18 022
Sur financement propre	2 900	3 909
Sur financement extérieur	12 807	13 441
Financées sur fonds de contrepartie	621	672
	49 270	55 732
Total des dépenses		
	-2 833	-2 620
Solde Primaire		

Sources : Lois de Finances Rectificatives 2011 et 2012

Le solde primaire présenterait un déficit de 2,6 milliards FC, tandis que le solde global ressortirait excédentaire à 1,4 milliard FC.

Les recettes à partager entre les différentes entités de l'Union des Comores, sont réparties conformément aux quotes-parts suivantes, Union (37,5%), Ngazidja (27,4%), Anjouan (25,7%) et Mohéli (9,4%).



CHAPITRE III -

ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE ET INTERVENTIONS DES PARTENAIRES FINANCIERS AU DEVELOPPEMENT

Section I - Le secteur privé

Section II - Les interventions des organisations internationales et régionales

3.2.1 - Le FMI

3.2.2 - La Banque mondiale

3.2.3 - La BAD

3.2.4 - L'Union Européenne (UE)

3.2.5 - L'Agence Française de Développement (AFD)

CHAPITRE III -

ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE ET INTERVENTIONS DES PARTENAIRES FINANCIERS AU DEVELOPPEMENT

SECTION I - LE SECTEUR PRIVÉ

Le rapport « Doing Business 2012 » a classé les Comores 158ème rang sur 183 pays, soit un recul d'un rang par rapport au classement de 2011. Dans ce contexte, le Gouvernement a initié d'importantes réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires avec l'appui technique de la SFI du Groupe de la Banque Mondiale, efforts tendant à améliorer ce classement à partir de 2012. Ces réformes ont concerné les domaines de la création d'entreprises, de transfert de propriété, d'obtention des prêts et d'exécution des contrats.

Ainsi, plusieurs textes ont été adoptés en 2011 par le Parlement et le Gouvernement, notamment :

- le Code des Marchés Publics,
- le Code Général des Impôts,
- le Code de l'Urbanisme et de l'Habitat,
- le Décret portant création de la Commission Nationale OHADA
- l'arrêté portant reconnaissance des sentences arbitrales (avec la mise en place de la Cour d'arbitrage des Comores, la CACOM)

- la mise en place de la Commission de lutte contre la corruption.

Ce mouvement s'est poursuivi en 2012, avec l'adoption lors de la session parlementaire d'avril de 4 lois :

- le Code du travail;
 - la Loi portant réglementation et organisation du crédit bail;
 - la Loi portant ratification de la Convention MIGA;
 - la Loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Par ailleurs, le pays a adhéré à la Société Islamique pour l'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE/BID) de la Banque Islamique de Développement, renforçant ainsi les instruments de garantie à l'attention des investisseurs étrangers.

En application du code des investissements, qui accorde des facilités portant essentiellement sur des exonérations à l'importation, la Commission chargée des agréments s'est prononcée ainsi :

Tableau 16 : Répartition sectorielle des demandes d'agrément

Secteur	2010				2011			
	Nombre d'entreprises	Capital-social	Investis. Prévus	Emplois Prévus	Nombre d'entreprises	Capital-social	Investis. Prévus	Emplois Prévus
Bâtiment	25	2.938,3	11.439,7	359	17	470,9	2.782,4	397
Manufacture	7	621,5	514,8	103	3	4,5	147,3	25
Agro-industrie	14	240,3	3.294,6	209	6	141,4	276,7	105
Tourisme	3	32	127,6	37	7	38,5	781,7	116
Autres services	3	43	122,2	34	9	37	534,7	126
Total	52	3.875,1	15.499,3	742	42	692,4	4.522,8	769

Source : ANPI

SECTION II - LES INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES

3.2.1 - LE FMI

Les prêts FMI comprennent la Facilité pour les Chocs Exogènes et la Facilité Élargie de Crédit (FEC).

En effet, l'Union des Comores a obtenu en 2009 une Facilité pour les Chocs Exogènes pour un montant de 2 225 000 DTS remboursable sur une période de 10 ans, tandis que

l'évaluation positive du programme relatif à l'Aide d'Urgence Post-Conflict a abouti à un accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit, FEC (ex-FRPC), pour un montant total de 13,57 millions de DTS, dont 4.227.500 DTS décaissés immédiatement, portant l'encours des prêts du FMI à 6.452.500 DTS au 31 décembre 2009, soit 3.442.891.979 FC.

En 2010, un décaissement de 1.557.500 DTS a été effectué en juillet, portant le montant total décaissé au titre du programme FEC à 5.785.000 DTS et l'encours des prêts à 8.010.000 DTS au 31 décembre 2010, soit 4.573.710.000 FC.

En 2011, après la conclusion positive de la deuxième revue du programme FEC, un décaissement de 1.557.500 DTS a été effectué en janvier, portant le montant total décaissé au titre du programme FEC à 7.342.500 DTS et l'encours total des prêts FMI à 9.567.500 DTS (5.452.140.000 FC).

En Juin 2012, l'examen favorable de la 3ème revue par le conseil d'administration du FMI a abouti au tirage de 1.557.500 DTS, soit 887,6 millions FC, portant ainsi les créances à 11.125.000 DTS, soit 6 339 697 000 FC.

3.2.2 - La Banque mondiale

La Banque Mondiale a décaissé 4,9 millions USD sur un volume total d'engagements estimés à 8,3 millions USD pour les Comores. En effet, les activités du Groupe de la Banque Mondiale aux Comores sont actuellement limitées sur deux projets en cours :

-Le FADC (Fonds d'Appui au développement Communautaire), qui a rencontré un succès, les communautés villageoises étant fortement

impliquées dans la conduite des projets, -L'ABGE (Appui à la Bonne Gouvernance Économique) qui concerne les domaines suivants :

- Les Opérations Financières de l'État,

- La mise en place de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT)

- Redéfinition des missions du Contrôle Financier,

- Adoption d'un Schéma Directeur Informatique (SDI) au Ministère des Finances,

- Mise en place du logiciel GISE (« Gestion Informatique des Salaires et des Effectifs »)

- Recensement des Agents de l'État.

La Banque Mondiale s'est également engagé à :

-accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre des déclencheurs du point d'achèvement de l'IPPTE,

-élaborer un projet de plan de réforme de la gestion de la dette avec la Direction Nationale de la Dette, basé sur les résultats du Rapport d'Évaluation de la Performance en matière de Gestion de la Dette (DeMPPA),

-élaborer un rapport sur le secteur de l'énergie aux Comores, qui inclura une analyse de la production et de la distribution d'électricité et de l'importation des produits pétroliers.

La SFI, antenne du groupe de la Banque Mondiale, assiste le pays dans le domaine de l'amélioration du climat des affaires, dans le cadre du « Doing Business ». Les réformes en cours concernent quatre axes : la création d'entreprises, le transfert de propriété, l'accès au crédit et l'exécution des contrats.

3.2.3 - La BAD

La Banque Africaine de Développement (BAD) intervient aux Comores sur la base d'une stratégie reposant sur deux piliers, l'assainissement du cadre macro-économique et le renforcement de l'accès à l'eau.

Deux projets sont actuellement en cours :

-Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI), doté d'une enveloppe de 5,9 millions d'Unités de Compte (UC), soit environ 7,2 millions USD visant à renforcer :

■ Les capacités des finances publiques (dette, Trésor public, comptabilité publique, gestion de la dépense),

■ la Statistique et la Planification (comptabilité nationale et statistiques des prix),

■ le Commissariat Général au Plan (évaluation du Document pour la Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP), enquête socio-démographique («enquête 1.2.3), réhabilitation du bâtiment du Commissariat Général au Plan).

-Projet d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement (PAEPA), doté d’une enveloppe de 10,4 millions UC, soit 12,7 millions USD portant sur :

■ Une étude du cadre institutionnel, en vue d’élaborer une stratégie et un programme d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement,

■ Les infrastructures d’Alimentation en Eau Potable et d’Assainissement,

■ Un appui institutionnel.

3.2.4 - L’Union Européenne (UE)



L’action de l’UE appuie la stratégie de développement des Comores définie dans le Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR), en identifiant les principaux leviers permettant au pays de consolider les bases d’un développement durable.

Dans le cadre du 10ème FED (45 millions d’euros sur l’enveloppe A), six conventions de financements pour un total de 29,915 millions d’euros ont été signées entre 2009 et 2011, dont quatre projets (6,75 millions d’euros) dans le secteur de hors concentration (Gouvernance), visant le renforcement des capacités institutionnelles et l’appui à l’organisation des élections (présidentielles 2010) et deux programmes dans les secteurs focaux du Programme Indicatif National sont actuellement en phase démarrage.

Ces derniers couvrent les domaines des infrastructures de transport (16,6 millions d’euros)

et la formation professionnelle (6,565 millions d’euros), en complément des interventions des

autres partenaires du pays. Deux autres sont en préparation dans les secteurs focaux: infrastructures de transports (10,4 millions d’euros) et éducation (4,685 million d’euros).



Dans le domaine de l’éducation, un projet d’appui à la formation professionnelle prévoit, outre la réhabilitation des capacités des quelques établissements publics d’enseignement technique, l’appui à une politique contractuelle de l’Education Nationale à l’égard de l’enseignement professionnel privé.

En ce qui concerne l’enveloppe B et l’appui budgétaire général, un montant de 10,87 millions d’Euros a été déboursé entre 2009 et 2010. Ce montant comprend le montant initial de 3,1 millions d’euros de l’enveloppe B, auquel se sont ajoutés différentes sources de



ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE ET INTERVENTIONS DES PARTENAIRES FINANCIERS AU DEVELOPPEMENT

financement UE (Food Facility, FLEX, FLEX Vulnérabilité) pour faire face aux crises successives. Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et l'Union des Comores, le protocole est entré en vigueur en début d'année 2011, pour une durée de trois ans.

3.2.5 L'Agence Française de Développement (AFD)

Au cours des dernières années, les financements de l'AFD d'un montant de 33,8 millions d'euros ont été concentrés sur quatre secteurs :

- le développement rural, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté en zone rurale pour un total de 5 M €,
- la santé pour un total de 11,6 M €,
- le secteur économique et financier pour un total de 6,6 M €,
- l'eau potable et l'assainissement, pour un total de 10,6 M €.

Tableau 17 : Evolution des décaissements de l'AFD

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Autorisations (dont mandat UE en 2012)	11.95 M€	1.6 M€	3 M€	11.45 M€	4.85 M€	5.2 M€	11.5 M€
Décaissements	2 M€	1.5 M€	2 M€	6 M€	5.7 M€	5.3 M€	6,5 M€

Source: Agence Francaise de Développement

Dans le cadre des 20% de l'aide bilatérale hors concentration, l'AFD finance des projets pour sécuriser les approvisionnements en eau potable principalement en milieu rural. La dette des Comores n'étant pas actuellement viable, le pays ne pourrait pas bénéficier de l'AFD de prêts souverains. Dans le cadre de l'insertion régionale, les Comores bénéficient de plusieurs projets financés par l'AFD à travers la Commission de l'Océan Indien (COI) : projet de surveillance épidémiologique dans les îles du sud-ouest de l'Océan Indien, pour un montant de 6 millions d'euros, projet de lutte contre les catastrophes naturelles (2 M €). Par ailleurs, le FFEM intervient aussi en finançant la COI pour un renforcement de capacités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (3.6 M €), ainsi qu'en appui au Parc Marin de Mohéli, dans le cadre du soutien au réseau des aires marines protégées (700 k €).

En 2011, a débuté un cycle de formation tris annuel (2011 – 2013) consacré au secteur de la microfinance et orienté vers les professionnels du domaine.



Source: Agence Francaise de Développement- Moroni

CHAPITRE IV -

POLITIQUE MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS

Section I - La politique monétaire

Section II - L'évolution des agrégats monétaires

4.2.1 - La masse monétaire

- a) Circulation fiduciaire
- b) Dépôts à vue
- c) Épargne liquide

4.2.2 - Les contreparties de la masse monétaire

- a) Les Avoirs extérieurs nets
- b) Le Crédit Intérieur

CHAPITRE IV -

POLITIQUE MONETAIRE ET EVOLUTION DES AGREGATS

SECTION I - LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Conformément à l'article 6 de ses statuts, la Banque centrale, seule autorité monétaire de l'Union des Comores, définit et met en œuvre la politique monétaire et garantit la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores. Sans préjudice à cet objectif, elle apporte son soutien à la politique économique du Gouvernement. La politique monétaire doit également permettre de respecter un niveau d'avoirs extérieurs qui soit compatible avec l'accord de coopération monétaire signé avec la France. Dans ce cadre et selon l'article 55 de ses statuts, le taux de couverture des engagements à vue de la Banque par ses avoirs extérieurs doit être supérieur à 20 %.

Pour la régulation de la masse monétaire, en fonction du degré de liquidité de l'économie et du niveau des réserves de change, la BCC a essentiellement recouru à trois instruments :

- les taux d'intérêt,
- les réserves obligatoires,
- les plafonds de refinancement.

En 2011, le contexte économique marqué par des perspectives d'inflation modérée et une évolution favorable de l'activité a conduit la

banque centrale à mener une politique monétaire accommodante, en assouplissant progressivement le taux de constitution des réserves obligatoires. Dès le mois de juillet 2011, elle a ramené ce taux de 30% à 25% puis à 20% au mois de juillet 2012.

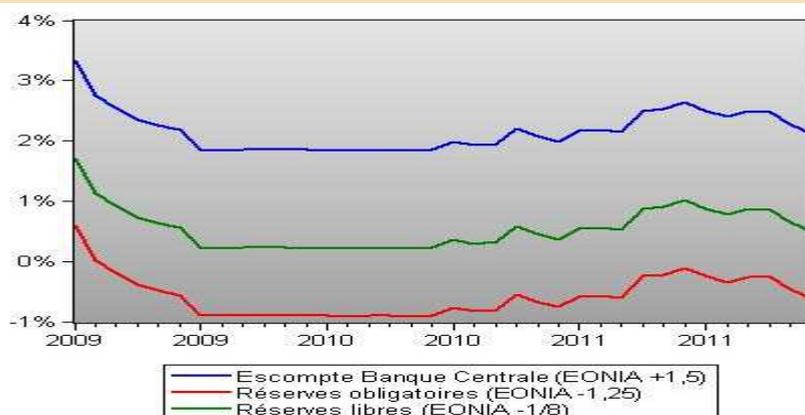
Les principaux taux de la BCC indexés au taux du marché interbancaire (EONIA), ont subi la tendance haussière observée durant la première partie de l'année du fait de la réaction de la BCE aux pressions inflationnistes, par la hausse du Prêt Marginal. Au second semestre, elle a ensuite réduit les taux directeurs, en réponse à la dégradation des perspectives économiques et au recul associé des risques d'inflation.

Dans ce contexte, les taux de la BCC ont évolué comme suit :

-Le taux d'escompte, identique à celui des avances à l'Etat (EONIA + 1,5) est passé de 1,99% à fin décembre 2010 à 2,50% à fin juin 2011, avant de revenir à 2,12% à fin décembre 2011,

-Pendant la même période, le taux de rémunération des dépôts des établissements de crédit est passé de 0,37% à 0,49%, après 1,01% en juin 2011 pour les réserves libres. Pour les ré-

Graphique 13 : Evolution des principaux taux d'intérêt de la BCC



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

servés obligatoires, en raison de leur méthode de calcul (EONIA - 1,25), le taux obtenu depuis mars 2009 est négatif, suspendant de fait leur rémunération. A titre indicatif, ces taux ont évolué de -0,76% à fin décembre 2010 à -0,63 à fin décembre 2011, après -0,12% à fin juin 2011,

- Le taux de pénalité appliqué aux insuffisances de réserves des établissements de crédit a été revu à la hausse au mois de janvier 2011 passant de EONIA + 1,5 à EONIA + 4.



Les taux débiteurs, fixés sur la base d'une fourchette de [7%-14%] ont été maintenus dans cette base. Le taux moyen appliqué par les établissements de crédit a atteint 12,5%, reflétant une prime de risque assez élevé. Le taux minimum pour la rémunération des dépôts de la clientèle auprès des établissements de crédit est aussi maintenu à 1,75%.



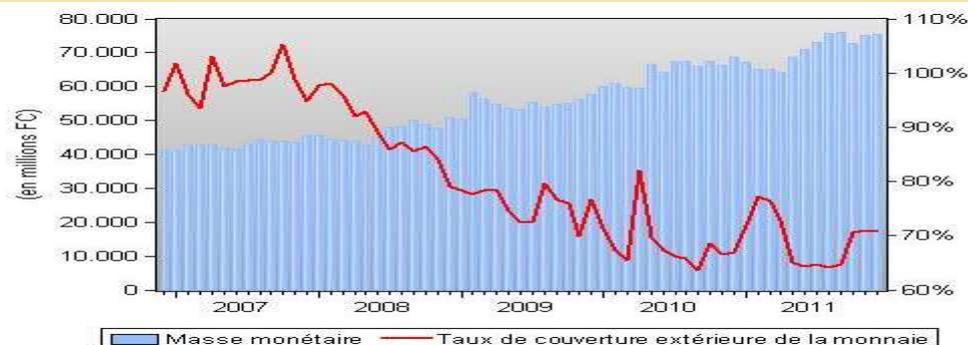
Les taux, débiteurs et créditeurs, sont fixés par le Ministre des Finances, sur proposition de la BCC.

S'agissant du financement de l'Etat, le plafond de tirage sur les avances statutaires de la Banque, limité à 20% de la moyenne des recettes intérieures de 3 exercices budgétaires (articles 16 et 17 des statuts) a été presque intégralement utilisé, l'encours de ces avances ayant atteint 5.222 millions FC à fin 2011, pour une capacité de tirage de 5.243 millions FC.

SECTION II - L'ÉVOLUTION DES AGRÉGATS MONÉTAIRES¹⁰

Dans l'ensemble, l'évolution des agrégats de monnaie a été moins soutenue durant toute l'année 2011, caractérisée par une croissance modérée de la masse monétaire par rapport aux années 2009 et 2010, s'établissant à 75,3 milliards FC après 68,7 milliards FC en 2010, soit un taux de croissance de 9,6% en 2011 contre 19,4% en 2010. L'accroissement la plus soutenue a porté sur M1, qui a augmenté de 14,5%, l'épargne se consolidant de 1,6%.

Graphique 14 : Evolution de la masse monétaire et de son taux de couverture extérieure



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

¹⁰ A compter du mois de mars 2011, la population des établissements participant à l'élaboration des statistiques monétaires a enregistré l'intégration de la BDC, auparavant classifiée dans les Autres Sociétés Financières, afin de tenir du repositionnement stratégique suite à l'adoption de nouveaux statuts, l'autorisant à exercer une activité de collecte des dépôts auprès de la clientèle locale.

Tableau 18 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties

AGREGATS MONETAIRES	Encours (millions)				Variation (%)
	déc-09	déc-10	juin-11	déc-11	déc 11/ déc-10
M1 / Moyens de paiements	35 754	42 650	45 235	48 820	14,50%
Circulation Fiduciaire hors BEF	14 291	18 115	16 960	19 985	10,30%
Dépôts à vue	21 464	24 534	28 275	28 835	17,50%
Banque Centrale	489	506	284	364	-28,00%
Banques et Etablissements Financiers	20 975	24 028	27 991	28 471	18,50%
M2 - M1 / Epargne Liquide	21 817	26 097	25 718	26 506	1,60%
M2 / Masse Monétaire	57 571	68 747	70 953	75 327	9,60%
Base Monétaire					
CONTREPARTIES DE M2	Encours (millions)				Variation (%)
	déc-09	déc-10	juin-11	déc-11	déc 11/ déc-
AVOIRS EXTERIEURS (NETS)	44 114	45 974	45 623	53 861	17,2
Banque Centrale des Comores	43 493	44 335	41 686	49 128	10,8
Actifs Extérieurs	51 601	53 810	51 661	59 859	11,2
Engagements Extérieurs	-8 108	-9 475	-9 974	-10 732	13,3
Banques et Etablissements Financiers	621	1 640	3 937	4 733	188,7
Actifs Extérieurs	2 089	5 023	7 688	8 638	72
Engagements Extérieurs	-1 468	-3 384	-3 751	-3 905	15,4
CREDIT INTERIEUR	37 172	43 704	47 715	45 845	4,9
Créances nettes sur l'Administration Centrale	7 266	5 743	7 643	6 016	4,7
Créances brutes (sur l'Administration Centrale)	10 452	12 753	13 424	13 791	8,1
Dépôts (de l'Administration Centrale)	3 186	7 010	5 781	7 775	10,9
Crédits à l'économie	29 906	37 961	40 073	39 829	4,9
Autres Sociétés Financières	555	110	-	-	-
Adm. États Fédérés et Locales	0	315	235	220	-30,2
Sociétés Non Financières Publiques	1 303	2 232	1 405	1 178	-47,2
Autres Sociétés Non Financières	17 970	20 819	23 086	22 162	6,5
Autres Secteurs Résidents	10 078	14 485	15 347	16 269	12,3
AUTRES POSTES NETS	-23 715	-20 932	-22 386	-24 378	16,5
Total des Contreparties	57 571	68 747	70 953	75 327	9,6

Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

Le taux de liquidité de l'économie, mesuré par la masse monétaire rapportée au PIB nominal a progressé de 36,6% en 2011 contre 34,8% % en 2010.

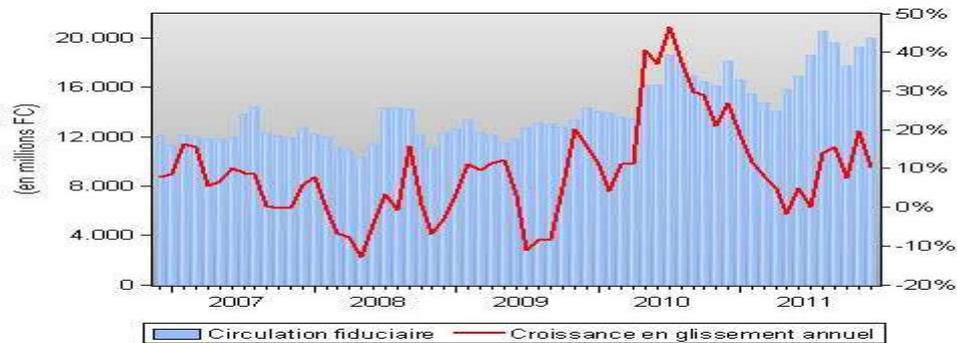
En revanche, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est amélioré en 2011 pour s'établir à 71,5% à fin décembre contre 66,9% à fin décembre 2010, marquant ainsi une rupture par rapport à la tendance baissière observée depuis 2007.

4.2.1 - La masse monétaire

a) Circulation fiduciaire

Dans ce contexte de croissance modérée de la masse monétaire, la circulation fiduciaire a atteint 20 milliards FC à fin 2011 contre 18,1 milliards FC à fin 2010, soit un accroissement de 10,3% en 2011 contre 26,8% en 2010, en relation avec les concours financiers de la diaspora. Toutefois, la part de la circulation fiduciaire par rapport à M2 est restée stable à 26,5% en 2011 après 26,4% en 2010.

Graphique 15 : Evolution de la circulation fiduciaire et de son taux de croissance en glissement annuel



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

b) Dépôts à vue

Les dépôts à vue ont enregistré une progression de 17,5%, s'établissant à 28,8 milliards FC à fin 2011 contre 24,5 milliards FC à fin 2010. Cette évolution a été progressive tout au long de l'année, avec un pic de 29,9 milliards FC observé au mois de novembre. Cette évolution est imputable à l'amélioration de la trésorerie des entreprises privées auprès des établissements de crédit, la même tendance haussière ayant été observée pour les dépôts des entreprises publiques auprès de la BCC. Au total, la part des dépôts à vue dans la masse monétaire est passée de 35,7% à fin 2010 à 38,3% à fin 2011.

Graphique 16 : Evolution des dépôts à vue et de leur taux de croissance en glissement an-



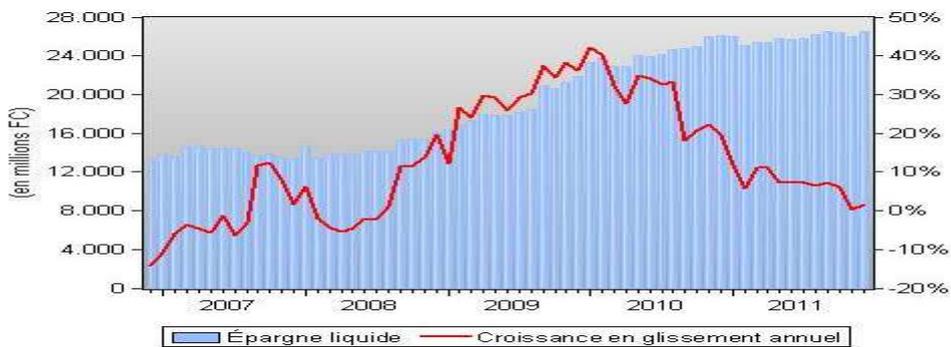
Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

c) Épargne liquide

L'encours de l'épargne, constitué essentiellement de dépôt sur livret a atteint 26,5 milliards FC en décembre 2011 contre 26,1 milliards FC en décembre 2010, soit une progression de 1,6% après une croissance de 19,6% l'année dernière, 35,2% de la masse monétaire à fin 2011 contre 38% à fin 2010. Le mouvement baissier des taux de rémunération n'a pas eu d'impact sur le comportement d'épargne pour les ménages.

4.2.2 - Les contreparties de la masse monétaire

Graphique 17 : Evolution de l'épargne liquide et de son taux de croissance en glissement annuel

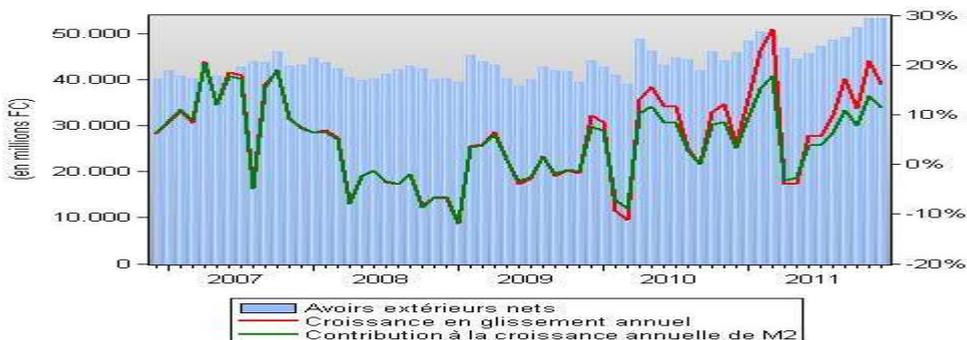


Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

La hausse de la masse monétaire en 2011 a été tirée à la fois par les avoirs extérieurs et par le crédit intérieur. Ainsi, le taux de croissance des prêts aux ménages a augmenté de 12,3% et celui des prêts aux sociétés non financières ne s'accroissant que de 6,5%.

a) Les Avoirs extérieurs nets

Graphique 18 : Evolution des avoirs extérieurs nets, de leur taux de croissance en glissement annuel et de leur contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

Les avoirs extérieurs nets ont augmenté de 17,2% en 2011 contre 4,2% en 2010, contribuant à hauteur de 10,5% à la croissance annuelle de la masse monétaire contre 2,7% en 2010.

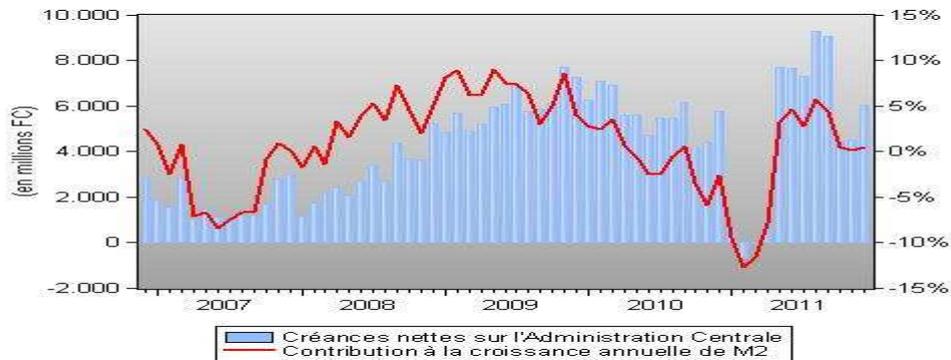
L'encours des avoirs extérieurs s'est établi à 53,8 milliards FC à fin 2011 contre 46 milliards FC à fin 2010. Cette évolution a résulté de l'augmentation des concours financiers extérieurs en faveur de l'État, de la bonne tenue des exportations de girofle et du maintien à des niveaux élevés des transferts de la diaspora.

b) Le Crédit Intérieur

Les créances à l'État, constituées par les avances statutaires de la Banque et les prêts FMI, se sont élevées à 13,7 milliards FC à fin décembre 2011 contre 12,7 milliards FC à fin décembre 2010, soit une hausse de 8,1%, imputable au tirage effectué par l'Etat dans le cadre du programme avec le FMI. La consolidation des dépôts de l'Etat qui fait suite à l'amélioration de la situation des finances publiques a permis de contenir l'endettement intérieur net de l'Etat, passant de 5,7 à 6 milliards FC dans la période.

En effet, l'encours net a d'abord atteint une position créditrice historique vis-à-vis du système bancaire au cours des mois de février et de mars 2011, avant de se dégrader par la suite, culminant à un niveau de 9,3 milliards FC en août, pour s'établir à 6 milliards FC en décembre 2011, après avoir atteint 4,4 milliards FC en octobre.

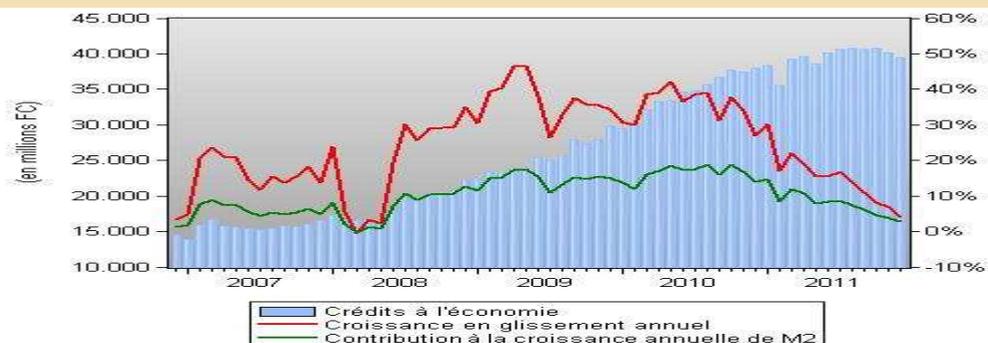
Graphique 19 : Evolution des créances nettes à l'Etat et de leur taux de contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

Le rythme de croissance des crédits à l'économie a été moins soutenu, avec une croissance de 4,9% en 2011 après 34,4% en 2009 et 26,9% en 2010. Cette évolution résulte en partie de la contraction des crédits accordés aux entreprises publiques, dont l'encours est passé de 2,2 milliards FC à fin décembre 2010 à 1,2 milliard FC à fin décembre 2011. En revanche, les crédits accordés aux entreprises privées et aux ménages se sont accrus de 6,5% et 12,3% respectivement. Par ailleurs, la part des crédits à moyen et long terme s'est élevée à 34% à fin 2011 contre 28% à fin 2010, reflétant ainsi une nouvelle dynamique dans le financement des investissements.

Graphique 20 : Evolution des crédits à l'économie, de leur taux de croissance en glissement annuel et de leur contribution à la croissance annuelle de la masse monétaire



Source : Banque Centrale des Comores, DEEMF

CHAPITRE V -

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

Section I – Structure du système bancaire et financier

5.1.1 – Les banques

- a) La Banque de Développement des Comores (BDC)
- b) La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores)
- c) L'Exim Bank – Comores,
- d) La Banque Fédérale de Commerce (BFC)

5.1.2 – Les Institutions Financières Décentralisées (IFD)

- a) L'Union des Meck
- b) L'Union des Sanduk d'Anjouan et l'Union des Sanduk de Mohéli

5.1.3 – Les intermédiaires financiers (IF)

- a) La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF)
- b) La Société Comores Express (transfert d'argent) et la Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA)

Section II - Le cadre légal et réglementaire régissant le secteur bancaire et financier

Section III – Situation financière du système bancaire et financier

5.3.1 - La rentabilité

5.3.2 - Le bilan consolidé

- a) Évolution de l'épargne du système bancaire
- b) Évolution des dépôts
- c) La Trésorerie-Passif
- d) L'évolution du crédit
- e) Évolution de la qualité du portefeuille
- f) La liquidité du système bancaire
- g) Les parts de marché

CHAPITRE V

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

SECTION I – STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

Au 31 décembre 2011, conformément à l'instruction n°004/2004/COB relative à la répartition en catégories des banques et établissements financiers, le système bancaire et financier comorien était composé de :

5.1.1 – Les banques

a) La Banque de Développement des Comores (BDC)



Créée en 1981 pour remplacer la Société de crédit pour le Développement des Comores, la BDC avait pour objectif de contribuer au développement économique du pays à travers le financement à moyen et long terme des activités de production et de l'immobilier. Entrée dans un processus de restructuration depuis 2004, la Banque s'oriente vers les activités de banque à vocation généraliste, avec un axe particulier dans la méso-finance. Son capital est détenu par l'État comorien (50%), la Banque Centrale (16,67%), l'Agence Française de développement (16,67%), et la Banque Européenne d'Investissement (16,67%). En plus de son siège à Moroni, la BDC dispose

une agence à Anjouan et une à Mohéli. Son activité avec la clientèle représente 4,9% de parts de marché en 2011 contre 4,1% en 2010.

b) La Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores)



Banque généraliste créée en 1991, suite à la cession par la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale (BIAO), qui détenait 51% du capital depuis 1981, la BIC-Comores est restée la seule banque commerciale du pays jusqu'en 2006. Son capital est détenu à 51% par la BNP Paribas, 34% par l'Etat comorien et 15% par le secteur privé comorien. En plus de son siège situé à Moroni, la BIC dispose une agence à Anjouan. Occupant la 1ère position dans la collecte de la liquidité et la distribution de crédit à l'économie, l'activité de l'établissement représente 27,8% de parts de marché en 2011 contre 29,6% en 2010.

c) L'Exim Bank – Comores,

Banque généraliste, l'Exim Bank-Comores est une filiale à 99% d'Exim Bank Tanzania. Ayant débuté ses activités en décembre 2007, la banque a son siège à Moroni et une agence à Anjouan ouverte en 2009. Avec une activité en forte croissance, l'Exim Bank-Comores représente 12,3% de parts de marché en 2011 contre 9,8% en 2010.



d) La Banque Fédérale de Commerce (BFC)

La banque a démarré ses activités en juillet 2009. Son capital est détenu par des investisseurs des pays du Golfe. La banque a son siège à Moroni et une agence à Anjouan ouverte en 2010. Ses activités avec la clientèle représentent 5,2% de parts de marché en 2011 contre 6,8% en 2010.



5.1.2 – Les Institutions Financières Décentralisées (IFD)

a) L'Union des Meck

En 1995, le gouvernement comorien a mis en place le projet « Appui aux initiatives écono-

miques de base » avec l'aide du Fonds international de développement Agricole (FIDA), avec l'objectif de créer des structures de financement visant les catégories de population à faible revenu et qui n'avaient pas accès aux financements bancaires classiques. Deux ans plus tard, les premières Mutuelles d'Epargne et de crédit ya Komor (MECK) ont été créées.



En 2003, l'organe central (Union des Meck) a été créé et a obtenu en 2005, avec toutes les caisses affiliées, l'agrément par la BCC. Le réseau, constitué de 13 caisses affiliées implantées dans les principaux centres urbains et avec un potentiel de 60.000 membres, a réussi à s'imposer dans le paysage bancaire comorien et son activité avec la clientèle représente 21,6% de parts de marché en 2011 contre 21,1% en 2010.

b) L'Union des Sanduk d'Anjouan et l'Union des Sanduk de Mohéli

Les réseaux Sanduk ont été créés en 1993 avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD). Leur principale cible d'implantation a été les zones rurales avec une stratégie de financement des projets agricoles de faible montant.

Ces deux réseaux bénéficiant l'agrément de la BCC en 2006 pour les Sanduk d'Anjouan et en 2011 pour les Sanduk de Mohéli, ont réussi à développer une activité dynamique dans les zones rurales. La part de marché de Sanduk Anjouan est restée stable à 10,5% en 2011.

5.1.3 – Les intermédiaires financiers (IF)

a) La Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF)



La SNPSF est née de la scission en 2004 de la Société Nationale des Postes et Télécommunication en deux entités : Comores télécom d'une part et la SNPSF d'autre part. Héritant les activités de la caisse Nationale d'Épargne (CNE), la SNPSF, dont le capital est entièrement détenu par l'État, a mis en place les Comptes Chèques Postaux (CCP) depuis 2005 et héberge tous les comptes des fonctionnaires de l'État depuis 2006. La SNPSF a développé des activités de collecte de l'épargne et d'octroi de prêts à la clientèle privée et publique et réalise des opérations de transferts d'argent en partenariat avec une société spécialisée. La Société est constituée d'un réseau de 38 agences présentes sur l'ensemble du territoire national. Son activité de collecte de l'épargne et de distribution de crédit avec la clientèle représente 17,6% de parts de marché en 2011 contre 18,1% en 2010.

b) La Société Comores Express (transfert d'argent) et la Maison Comorienne des Transferts et des Valeurs (MCTV-SA).

Comores Express et MCTV-SA sont deux sociétés privées de droit comorien spécialisées dans les transferts d'argent et de change. Elles ont été agréées par la BCC en 2006 pour Comores Express et en 2009 pour MCTV-SA.

5.1.4 – L'Association professionnelle des banques et établissements financiers (APBEF)

L'APBEF a été créé en 2008 et regroupe toutes les banques et institutions financières agréées par la Banque Centrale des Comores. L'APBEF a notamment pour missions de promouvoir le respect de la réglementation en matière d'organisation bancaire et de crédit, de formuler aux autorités monétaires et financières des propositions ou suggestions concernant la réglementation de la profession bancaire et toutes les mesures et réformes qui peuvent être utiles à l'épargne et au crédit, assurer la représentation de la profession vis-à-vis des tiers, mettre en commun les renseignements intéressant la profession bancaire. Elle s'est dotée en 2011 d'un secrétariat permanent.

SECTION II - LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE RÉGISSANT LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

L'activité des banques et établissements financiers exerçant sur le territoire national est régie par les textes ci-après

- La loi 80-07 dite « loi bancaire » du 26 juin 1980 portant réglementation des banques et établissements financiers,
- La loi 80-08 du 3 mai 1980 relative à la monnaie et au rôle de la Banque Centrale dans le contrôle des banques, des établissements financiers, du crédit et des changes,
- Le Décret 04-069/PR du 22 juin 2004 portant réglementation de l'activité des Institutions financières décentralisées (IFD).
- Le Décret N°87-005/PR du 16 janvier 1987 portant réglementation des relations financières entre les Comores et l'étranger,
- Le Décret N° 05-105/PR du 28 novembre 2005, portant réglementation du Chèque

Ces textes définissent notamment les conditions d'agrément et d'exercice de l'activité bancaire et financière ainsi que les conditions de radiation. Ce dispositif est complété par une réglementation prudentielle régie par la BCC. La BCC, avec l'appui de ses partenaires, a proposé aux autorités de nouveaux textes et qui ont été adoptés en 2012 sous forme de Loi. Il s'agit de la loi sur le crédit-bail et de celle de la Lutte contre le Blanchiment de capitaux et contre le financement du terrorisme.

SECTION III – SITUATION FINANCIÈRE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

5.3.1 - La rentabilité

La crise financière qui a frappé les économies développées et émergentes depuis 2007 a eu des incidences négatives sur les comptes d'exploitation des banques et établissements financiers qui, en 2009, ont enregistré une baisse des produits sur placements du fait de la baisse des taux d'intérêt au niveau national.

Toutefois, à partir de 2010, la rentabilité des banques et établissements financiers s'est nettement améliorée par rapport aux faibles résultats enregistrés en 2009. En 2011, le résultat consolidé des banques et établissements financiers a atteint 1,1 milliard FC contre une perte nette de 187 millions FC en 2009, en relation avec les fortes pertes d'exploitation enregistrées par deux établissements.

Les quatre banques (BIC, BDC, EXIM, BFC) ont dégagé un résultat net consolidé de 593 millions FC, en hausse de 384 millions FC par rapport à 2010. Ces performances ont été favorisées par l'accroissement de l'activité de crédit. Leur taux de rentabilité ressort à 6,6% contre 2,8% en 2010 et leur taux de rendement des actifs à 1,3%

Tableau 19 : Principaux indicateurs de la rentabilité des banques (en millions FC)

	2008	2009	2010	2011*
Produit net bancaire (PNB)	2 738	2 811	3 617	3 329
Résultat net (RN)	468	-260	209	563
Coefficient de rentabilité (ROE)	11,7	-	2,8	6,6
Coefficient de rendement (ROA)	1,9	-	0,5	1,3
Taux de marge net (RN/PNB)	17,10%	-	5,80%	17,90%

Sources : BCC, DSBR

* Chiffres audités sauf pour deux établissements

Dans la même période, les Institutions financières décentralisées (IFD) ont affiché un résultat consolidé positif de 944 millions FC, en hausse de 18,7% par rapport à 2010. Elles ont dégagé un coefficient de rentabilité de 21,1%, en recul par rapport 2010 (29,5%).

5.3.2 - Le bilan consolidé

Tableau 20 : Bilans consolidés du système bancaire et financier (en millions FC)

	2008	2009	2010	2011
Actif				
Trésorerie nette	22 642	24 905	25 555	32 730
Crédit net	21 598	29 409	39 010	36 650
Titres et divers	3 873	6 111	4 299	5 091
Immobilisations nettes	1 811	3 120	4 228	4 690
Autres (charges exercice,....)	255	457	1 298	808
Passif				
Trésorerie-Passif	623	1 860	3 578	2 732
Dépôts	38 430	44 802	53 009	58 319
Titres et divers	4 026	3 966	2 823	3 183
Fonds propres	5 937	12 133	12 433	13 533
Autres (produits exercice,....)	1 164	1 238	2 546	2 203
Total Bilan	50 179	64 002	74 390	79 969

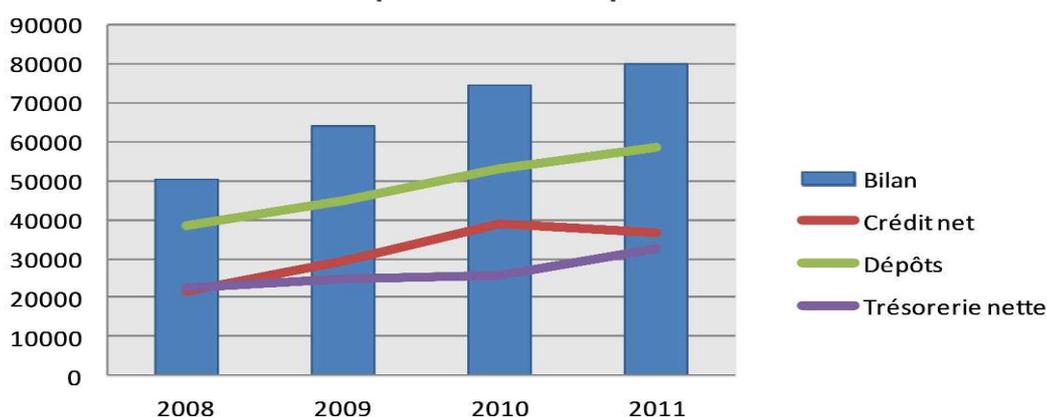
Sources : BCC, DSBR

Au 31 décembre 2011, le total de bilan consolidé des établissements de crédit s'élève à 80 milliards FC contre 74,4 milliards FC en 2010, soit une hausse 7,5% (contre 16,2% en 2010), représentant 38,8% du PIB, les quatre banques représentant 55,5%.

La hausse du bilan est tirée, au passif, par la progression de l'épargne (+10%), qui s'est établie à 58,3 milliards FC contre 53 milliards FC en 2010.

A l'actif, le crédit net a enregistré un recul de 6% après trois années consécutives de forte hausse, pour s'établir à 36,7 milliards FC contre 39 milliards FC en 2010. En revanche, la liquidité s'est consolidée à 32,7 milliards FC (+ 28,1% par rapport à 2010).

Graphique 21 : Evolution des Ressources et des Emplois du système bancaire (en millions FC)

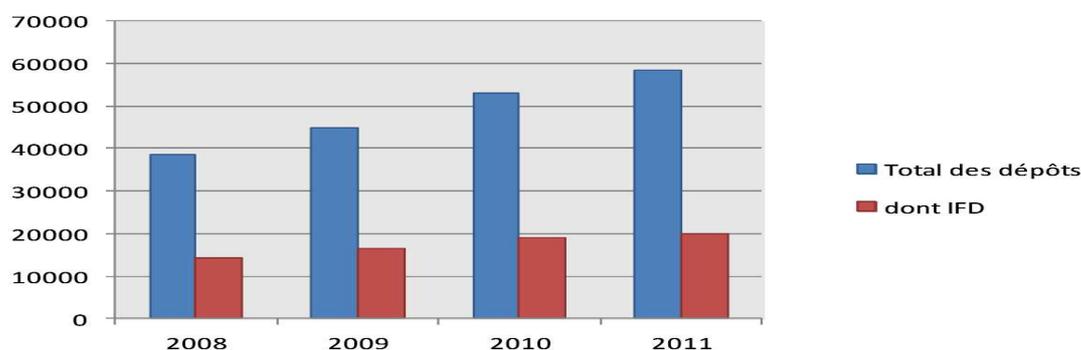


Sources : BCC, DSBR

a) Évolution de l'épargne du système bancaire

Le processus d'ouverture du secteur bancaire amorcé depuis 2005 a amélioré le taux de bancarisation et a permis la mobilisation de nouvelles ressources. L'encours d'épargne est passé de 53 milliards FC en 2010 à 58,3 milliards FC en 2011, alors qu'il n'atteignait que 28,1 milliards FC en 2005. Les banques ont collecté 44,2% du total des ressources en 2011 contre 45,4% en 2010.

Graphique 22 : Evolution des dépôts de la clientèle (en millions FC)



Sources : BCC, DSBR

Les dépôts des particuliers s'élèvent à 42,1 milliards FC contre 39 milliards FC en 2010, représentant 72,2% du total des dépôts (73,4% en décembre 2010).

Les dépôts des entreprises privées totalisent 11,5 milliards FC, en hausse de 1 milliard FC par rapport à l'année 2010.

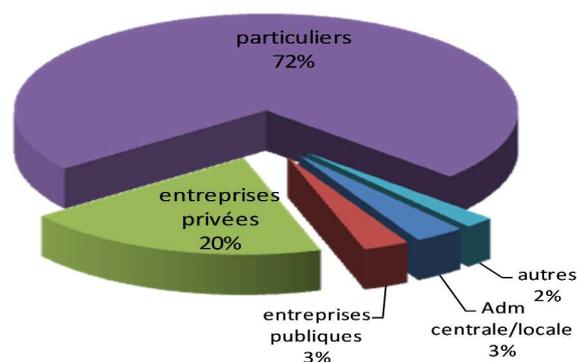
b) Évolution des dépôts

Tableau 21 : Evolution des dépôts par catégorie institutionnelle (en millions FC)

	2008	2009	2010	2011
Administration centrale/locale	747	1 065	1 003	1 879
Entreprises publiques	1 562	2 329	1 299	1 723
Entreprises privées	6 876	8 564	10 505	11 474
Particuliers	28 224	31 723	38 912	42 126
Autres	1 023	1 120	1 289	1 116
Total	38 432	44 801	53 009	58 319

Sources : BCC, DSBR

Graphique 23 : Répartition des dépôts par catégorie institutionnelle



Sources : BCC, DSBR

Les IFD collectent 43% de l'épargne des particuliers et 35,7% pour les banques. Celles-ci mobilisent 69,6% des dépôts des entreprises privées contre 16,8% pour les IFD.

c) La Trésorerie-Passif

Les engagements interbancaires sont essentiellement constitués de placements des excédents de trésorerie des IFD auprès des autres établissements de crédit. La Trésorerie-Passif a atteint 7,8 milliards FC contre 6,9 milliard FC en décembre 2010 après 4,7 milliards FC en décembre 2009. Cette progression a été soutenue par l'augmentation de l'endettement contracté auprès d'institutions financières étrangères.

Tableau 22 : Evolution de la trésorerie (en millions FC)

	2008	2009	2010	2011
Trésorerie Passif	2 535	4 756	6 867	7 895
dont interbancaire	1 912	2 895	3 289	5 165
Trésorerie Passif (hors interbancaire)	623	1 861	3 578	2 730

Sources : Banque Centrale des Comores ,DSBR

d) L'évolution du crédit

Le secteur bancaire a enregistré une forte croissance de l'encours de crédit au cours des dernières années (+29,2% en 2010 ; +33,1% en 2009 ; +36,2% en 2008), stimulée par l'ouverture du secteur à la concurrence.

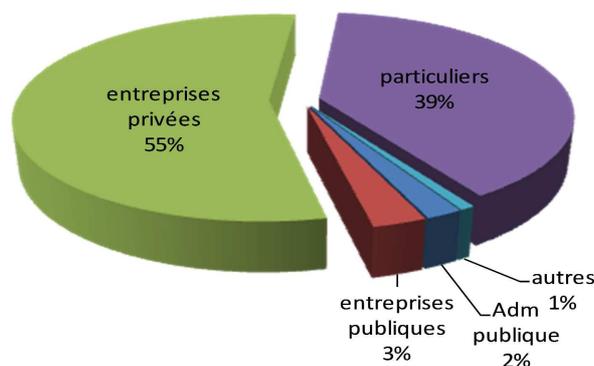
Cependant, en 2011, le crédit brut a reculé de 4,5%, passant de 42,1 milliards FC en 2010 à 40,3 milliards FC en 2011, contractant la part de marché des banques dans les crédits à 59%, dont 55% destiné aux entreprises privées, 39,3% aux particuliers et 4,9% à l'Etat et les entreprises publiques.

Tableau 23 : Evolution du crédit brut par catégorie institutionnelle (en millions FC)

	2008	2009	2010	2011
Administration centrale/locale	1 466	1 240	1 606	797
entreprises publiques	2 744	1 303	2 232	1 178
entreprises privées	6 908	19 967	23 779	22 150
particuliers	8 459	9 862	14 379	15 814
autres	4 931	251	152	318
Crédits bruts	24 506	32 623	42 147	40 257

Sources : Banque Centrale des Comores ,DSBR

Graphique 24 : Répartition du crédit brut par catégorie institutionnelle



Sources : Banque Centrale des Comores ,DSBR

Les financements des IFD destinés aux entreprises privées représentent 13,6% contre 54% pour le financement des particuliers.

e) Évolution de la qualité du portefeuille

La qualité du portefeuille s'est légèrement dégradée au cours de l'année 2011 avec un encours douteux de 6,2 milliards FC, représentant un taux de 15,6% en 2011 contre 12,2% en 2010, provisionné à hauteur de 57,4%.

Tableau 24 : Evolution de la qualité du portefeuille (en millions FC et en %)

	2008	2009	2010	2011
Crédits bruts	24 506	32 623	42 147	40 257
dont douteux	5 119	5 353	5 138	6 283
provisions	3 037	3 215	3 138	3 607
Taux de créances douteuses	20,90%	16,40%	12,20%	15,60%
Taux de provision	59,30%	60,10%	61,10%	57,40%
Taux de transformation (crédit/dépôts)	63,80%	72,80%	79,50%	69,00%

Sources :Banque Centrale des Comores ,DSBR

f) La liquidité du système bancaire

Parallèlement à la croissance des ressources, la liquidité du système bancaire s'est consolidée à un rythme soutenu par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2011, la trésorerie nette s'est établie à 32,7 milliards FC (+7,2 milliards FC par rapport à décembre 2010). Les banques contrôlent 47,6% de la trésorerie nette, devant les IFD (37,8%).

Tableau 25 : Evolution de la liquidité du système bancaire (en millions FC et en %)

	2008	2009	2010	2011
Trésorerie Actif	24 554	27 801	28 845	37 893
Trésorerie interbancaire Passif	1 912	2 895	3 289	5 165
Trésorerie Nette (TN)	22 642	24 906	25 556	32 728
Taux de liquidité (TN/dépôts)	58,90%	55,60%	48,20%	56,10%

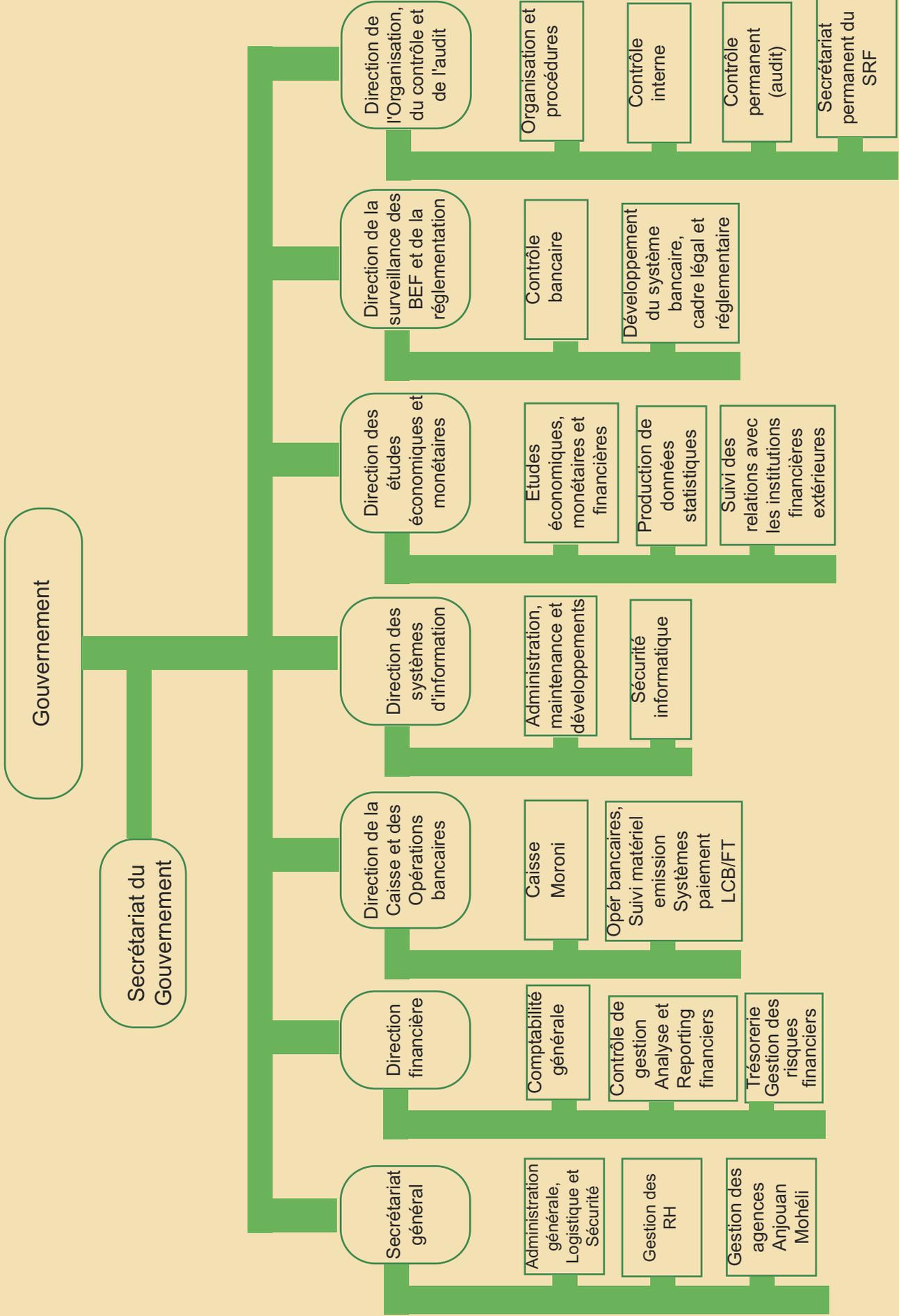
Sources :Banque Centrale des Comores ,DSBR

g) Les parts de marché

Tableau 26 : Parts de marché des établissements de crédit (activites de clientèle - en %)

	2009	2010	2011
BIC	33,8	29,6	27,8
EXIM	7,8	9,8	12,3
BFC	6,1	6,8	5,2
BDC	3,3	4,1	4,9
MECK	23	21,1	21,6
SDK ANJ	10,2	10,5	10,5
SNPSF	15,7	18,1	17,6

Sources :Banque Centrale des Comores ,DSBR



CHAPITRE VI

PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA BCC

Section I – Présentation de la Banque Centrale des Comores

Section II - L'organisation de la BCC

6.2.1 - Organes d'administration et de contrôle

- a) Le Conseil d'Administration
- b) Le Gouvernement de la Banque
- c) Le Comité d'audit (photo hommage a Stéphane Rezette)

6.2.2 - Les ressources humaines

- a) Les effectifs de la Banque
- b) Séminaires et formations

Section III – Les principales activités de la Banque

6.3.1 - L'activité de supervision bancaire

6.3.2 - L'activité d'émission de billets et pièces

6.3.3 - La compensation des chèques et virements

6.3.4 - Les concours à l'État

6.3.5 - Le change

6.3.6 La lutte contre le blanchiment d'argent

Section IV - Les chantiers en cours

CHAPITRE VI

LA BANQUE CENTRALE ET SON ORGANISATION

SECTION I – PRÉSENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DES COMORES

L'origine de la Banque Centrale des Comores est étroitement liée à l'évolution historique de l'administration coloniale et de la Zone Franc. Les Comores sous dépendance française étaient rattachées administrativement à Madagascar. Créée le 16 novembre 1950, la Banque de Madagascar et des Comores (BCM) assurait le service de l'émission monétaire ayant cours légal à Madagascar et aux Comores jusqu'au 21 décembre 1973, date à laquelle ce privilège lui a été retiré.

Le 31 décembre 1974, l'Institut d'Émission des Comores, dont le siège social est fixé à Moroni et le siège administratif à Paris, a été mis en place.

Le 1er juin 1975, l'Institut d'Émission des Comores a pris en charge le service de l'émission monétaire, un mois avant l'accession à l'indépendance.

Le 23 novembre 1979, le Ministre des finances, de l'économie et du plan de la République Fédérale Islamique des Comores (RFIC) et le Ministre français de l'Économie ont procédé à la signature d'un accord de coopération monétaire, ratifié par le Président comorien le 26 juin 1980. Cette convention prévoit l'ouverture au

nom de la Banque Centrale des Comores d'un compte d'opérations dans les livres du Trésor français ainsi que les conditions de fonctionnement de ce compte.

Le 1er juillet 1981, la Banque Centrale des Comores a été créée et a pris naturellement en charge le service de l'émission monétaire autrefois assuré par l'Institut d'Émission des Comores.



Immeuble de la banque centrale dans les années 50

A fin 2011, la Banque Centrale des Comores, ayant son siège à Moroni, dispose une agence à Anjouan et une à Mohéli. Elle emploie 61 personnes dans ses trois sites. Son capital social, augmenté en décembre 2008, est de 3 milliards de francs comoriens.

Les missions et les activités de la BCC sont définies dans les statuts, amendés en décembre 2008 et dans la loi 80-08 du 3 mai 1980 relative à la monnaie et au rôle de la Banque centrale dans le contrôle des banques, des établissements financiers, du crédit et des changes. La BCC, seule autorité monétaire, a pour missions fondamentales :

-de garantir la stabilité de la monnaie de l'Union des Comores, en définissant et en mettant en œuvre la politique monétaire de l'Union,



Anciens billets

- de s'assurer du bon fonctionnement du système bancaire, en exerçant la surveillance et le contrôle des banques et établissements financiers agréés et en veillant à l'application de la réglementation de la profession bancaire. Elle dispose pour cette mission de pouvoirs réglementaire, administratif et disciplinaire,
- d'émettre la monnaie ayant cours légal et pouvoir libérateur sur le territoire,
- de veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement.

En outre, la BCC a des missions accessoires et d'intérêt général. Elle est l'agent du Trésor pour ses opérations de banque et conseiller économique et financier du Gouvernement.

La BCC a également une mission d'information économique et est responsable de la confection des statistiques sur la monnaie, le crédit, la balance des paiements et la position extérieure de l'Union.

SECTION II - L'ORGANISATION DE LA BCC

6.2.1 - Organes d'administration et de contrôle

Les organes d'administration et de contrôle de la Banque sont :

- le **Conseil d'Administration**,
- le **Gouvernement**,
- le **Comité d'audit**.

a) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres au plus, désignés pour une durée de quatre ans renouvelables.

En 2011, le Conseil d'Administration est composé de :

Mesdames
ALFEINE Soiffat TADJIDDINE,
SALIMA HAMIDI,
MM.
Salim AHMED ABDALLAH, Président,
Ali NASSOR,
Emmanuel ROCHER,
Frédéric CHOBLET,
Patrick BUZAUD,
Jean-François VAVASSEUR



Réunion du Conseil d'administration du 11 décembre 2011

En 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois en séance ordinaire, le 24 juin à Paris et le 08 décembre 2011 à Moroni. De plus, il a été consulté trois fois à domicile, le 14 avril, le 16 et le 19 mai 2011.

b) Le Gouvernement de la Banque :

Le Conseil d'Administration du 24 juillet 2011 a nommé M. Mzé Abdou MOHAMED CHANFIOU, qui avait assuré l'intérim du poste de Gouverneur, vacant depuis septembre 2010, au poste de Gouverneur de la Banque, et M. Madi AHAMADA au poste de Vice-gouverneur.

c) Le Comité d'audit

Organe du dispositif de contrôle de la Banque, le comité d'audit est régi par une charte adoptée en 2008 par le Conseil d'Administration. Sa mission, précisée dans le chapitre I de cette charte, est d'assurer le contrôle des opérations



Participants au Conseil d'administration du 11 décembre 2011

et des activités de la Banque, pour le compte du Conseil d'Administration.

Il est composé de deux censeurs désignés pour une durée de quatre ans renouvelable une fois, l'un par l'Union des Comores, l'autre par la France, d'un administrateur et d'un expert auditeur désignés par le Conseil d'Administration pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

Le comité était composé au cours de l'année 2011 de :

Mme SOIFIYAT A. TADJIDINE (Présidente)

M. Djohar BOINARIZIKI (censeur)

M. Stéphane REZETTE, (censeur), décédé, remplacé par M. Anselme IMBERT à partir du 1er août 2012

M. Ivy-Stevan GUIHO, expert auditeur.



C'est avec une profonde émotion et une très grande tristesse que la Banque Centrale a appris, le décès de Monsieur Stéphane Rezette, survenu suite à un accident de voiture qui s'est produit au Cameroun, le samedi 17 décembre 2011.

La BCC salue le dévouement et le professionnalisme de Monsieur Rezette, qui en plus de ses fonctions au sein de la Direction générale du trésor, a toujours su faire preuve d'un engagement exceptionnel en tant que censeur de la Banque Centrale des Comores.

6.2.2 - Les ressources humaines

a) Les effectifs de la Banque

Au 31 décembre 2011, en dehors de l'Assistant Technique, l'effectif était réparti de la manière suivante par site :

Tableau 27 : Répartition des effectifs par site

SITE	2011	2010	2009	2008
Siège Moroni	50	43	39	39
Agence d'Anjouan	07	07	06	06
Agence de Mohéli	04	04	04	04
TOTAL	61	54	49	49

Sources : Banque Centrale des Comores ,SG



Une nouvelle organisation de la Banque a été adoptée en octobre et mise en place progressivement. Ce nouveau dispositif, totalement opérationnel depuis la fin 2011, a consisté en la création de nouvelles directions, portant à 7 leur nombre et à redéployer les effectifs afin de permettre à la Banque de mieux couvrir ses missions.

b) Séminaires et formations

La Banque a développé une politique de formation de ses ressources humaines avec le concours de ses partenaires (ABCA, BAD, FMI, BM, Banque de France, IEDOM, COMESA, PAFIC, AFD, ...). Elle a continué à participer aux différentes rencontres internationales (Zone franc, Association des Banques Centrales Africaines, COMESA, Assemblées annuelles du FMI et de la Banque Mondiale, ESAAMLG, FMA, BID).

SECTION III – LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA BANQUE

6.3.1 – L'activité de supervision bancaire

Les statuts et la Loi 80-08 confèrent à la BCC un pouvoir réglementaire, administratif et disciplinaire pour veiller au respect du dispositif légal et réglementaire et au bon fonctionnement du secteur bancaire et financier.

Pour accompagner le développement du secteur bancaire et mieux exercer sa mission de contrôle bancaire, la BCC, dans le cadre de sa nouvelle organisation, a mis en place une nouvelle Direction de la Supervision Bancaire et de la Réglementation depuis le 31 octobre 2011, accompagné d'une politique de renforcement des effectifs et des capacités.

Au cours de l'année 2011, la Banque Centrale a, par instructions et lettres-circulaires, donné les autorisations suivantes :

- La lettre-circulaire N°002/2011/COB du 31 janvier 2011 relative à l'adhésion de la Meck Koimbani au réseau de l'Union des Mecks,
- La lettre-circulaire N°003/2011/COB du 31 janvier 2011 relative à la reprise des activités de la Meck Ntsaouéni,
- La lettre-circulaire N°004/2011/COB

du 06 juin 2011 relative aux opérations de transferts réalisées par la BFC en partenariat avec la Société Moneygram.

Dans le domaine réglementaire, la Banque a émis :

- la lettre-circulaire N°001/2011/COB du 17 janvier 2011 relative au taux de pénalité pour le non-respect du niveau des réserves obligatoires des BEF et IFD (taux porté à Eonia plus quatre points).

- l'instruction N°001/2011/COB du 16 juin 2011 relative à la mise à jour des informations concernant les dirigeants et administrateurs des BEF et IFD.

En plus du contrôle permanent, la Banque centrale a mené, au cours de l'année 2011, des missions de contrôle sur place auprès de deux banques et d'une caisse IFD qui ont porté essentiellement sur le management, la rentabilité, la gestion du risque de crédit, la qualité du contrôle interne et du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT).

La Banque Centrale, pour accompagner la nouvelle Direction de la supervision, a signé des accords de coopération avec des institutions partenaires en vue de renforcer l'expertise et le partage d'expériences dans le domaine du contrôle bancaire.

En 2009, une Convention de coopération a été signée avec la Banque Centrale de Tanzanie et des missions communes de contrôle ont été menées en 2011. Un second accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel française (ACP) a été signé le 25 octobre 2011 et une mission de formation à Paris auprès de l'ACP est prévue au mois d'octobre 2012.

Dans cette dynamique, le département du marché monétaire du FMI a mis en place un programme d'assistance technique avec la BCC dans les domaines de la supervision bancaire, du contrôle interne et de la comptabilité.

Dans ce cadre, une troisième mission du programme d'assistance technique du FMI auprès de la Banque Centrale s'est déroulée du 24 février au 11 mars 2011. Les travaux de cette mission ont concerné trois thèmes :

(i) l'évaluation du dispositif légal et réglementaire par rapport aux 25 principes du Comité de Bâle ;

(ii) l'élaboration de canevas devant servir de base à la rédaction d'un manuel de procédures pour le contrôle permanent et le contrôle sur place ;

(iii) l'organisation de visites sur place auprès de deux établissements de crédit.

Le Programme d'Appui à la Finance Inclusive aux Comores (PAFIC), financé par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unis (FENU) et ayant pour but de favoriser l'accès des citoyens aux services financiers de base, a aussi conclu un programme d'assistance avec la BCC dans le domaine de la supervision des institutions de micro-finance.

Un accord de subvention entre la BCC et UN Capital Development Fund (UNCDF) a été signé le 28 août 2011 et prendra fin le 31 décembre 2013. Cet appui financé par le PNUD et le FENU a permis à la BCC de renforcer ses ressources humaines et ses capacités techniques dans la supervision des IFD.

6.3.2 - L'activité d'émission de billets et pièces

En vue de garantir une circulation fiduciaire de qualité et de lutter contre la fausse monnaie, la BCC a réalisé un changement de sa gamme de billets en 2006. Elle a produit 22,450 millions de coupures, représentant l'équivalent de 68,35 milliards FC. Cette production, réalisée par la BDF, a généré un coût de 2,1 milliards FC.



Une seconde production de 66 milliards FC, de 25 millions de coupures a été réalisée en 2011, pour un coût de production de 1,9 milliard FC.

Dans cette même tendance de hausse de l'émission de billets, la demande de la monnaie métallique a aussi augmenté, conduisant la banque à augmenter sa production en passant trois commandes successives (2006-2008-

Tableau 28 : Emission des billets et pièces de monnaies (en millions FC)

	2008	2009	2010	2011
Billets produits	13 468	15 520	19 032	21 521
Billets neufs émis	6 325	7 300	11 675	3 362
Pièces produites	504	530	584	615
Pièces neuves émises	20,7	25,3	51,2	31,7

Sources : Banque Centrale des Comores

2010) auprès de la monnaie de Paris pour 3,575 millions de pièces d'une valeur totale de 202,5 millions FC et fabriqués par la Monnaie de Paris pour 185 millions FC.

Une quatrième production est aussi envisagée pour 8 millions de pièces en vue de faire face à la forte demande de pièces et de lutter contre le trafic des métaux contenus dans les anciennes pièces, en modifiant l'alliage des pièces.

6.3.3 – La compensation des chèques et virements

En 2011, le montant total compensé s'est accru de 30%, s'élevant à 73,3 milliards FC contre 56,4 milliards FC en 2010. Le nombre d'opérations a par contre baissé de 2,5%, revenant de 45.653 en 2010 à 44.504 opérations en 2011. En 2011, les statistiques des opérations traitées sont les suivantes :

- 41.841 chèques compensés pour une valeur de 37,6 milliards FC contre 43.649 chèques en 2010 représentant 40,6 milliards FC, soit une baisse de 4,1% du nombre de chèques, les valeurs correspondantes diminuant de 7,2% ;
- 1.352 chèques rejetés représentant un montant de 1,4 milliard FC contre 1.045 rejets en

Tableau 29 : Statistiques de la chambre de compensation (valeurs en millions FC)

Rubriques	2009		2010		2011	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Chèques Compensés	37 115	33 904,2	43 649	40 564,9	41 841	37 646,3
Chèques Rejetés	900	829,1	1 045	990,4	1 352	1 362,8
Virements Compensés	1 113	5 298,6	2 004	15 811,4	2 663	35 604,6
Virements Rejetés	8	13,3	31	1 034,5	58	243

Sources : Banque Centrale des Comores

La chambre de compensation des valeurs a été mise en place en 2007 pour compenser les valeurs de la BCC, de la BIC et de la SNPSF. L'augmentation du nombre d'établissements de crédit agréés a élargi aussi le nombre de participant de 3 à 7 établissements, qui échangent tous les jours ouvrables dans les locaux de la BCC, les chèques et les virements. Ils envisagent aussi de compenser les paiements par carte.

2010 correspondant à 0,9 milliard FC ; -2.663 opérations de virements ont été compensées pour un montant de 35,6 milliards FC contre 2.004 opérations en 2010 représentant 15,8 milliards FC, tandis que le nombre de rejets s'est élevé à 58 contre 31 en 2010, pour des montants respectifs de 243 millions FC et 1 milliard FC.



Chambre de compensation

6.3.4- Les concours à l'État

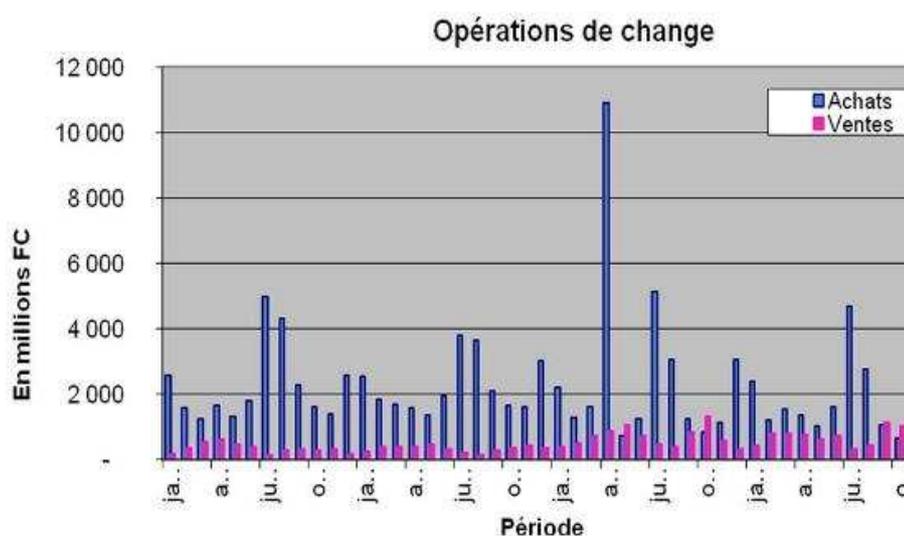
Les articles 16 et 17 des statuts limitent les financements directs à l'Etat par la BCC à 20% de la moyenne des recettes intérieures de 3 exercices budgétaire. En 2011, l'Etat a procédé à un tirage de 800 millions FC, portant le montant des créances à 5,2 milliards FC en 2011 contre 4,4 milliards FC en 2010.

6.3.5 - Le change

La BCC, en plus des opérations réalisées avec les institutionnels, effectue également des opérations de change avec les particuliers. Les opérations d'achat d'euros en 2011 se sont élevées à près de 21 milliards FC contre 32,6 milliards FC, soit une baisse de 35,6% par rapport à l'année dernière.

En isolant le don du Gouvernement Qataris, la baisse ne serait plus que de 7,8% (-9,1% à la Grande Comore, -2,6% à Anjouan, -9,6% à Mohéli).

Graphique 25 : Evolution des opérations de change à la BCC (en millions FC)



Sources : Banque Centrale des Comores , DEEMF

Tableau 30 : Evolution des opérations de change en euro à la BCC (en millions FC)

	Achats			Ventes		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Moroni	18.643	27.432	15.996	3.741	7.627	7.633
Mustamudu	7.338	4.639	4.517	125	347	634
Fomboni	838	489	442	278	338	397
Total	26.819	32.560	20.955	4.144	8.312	8.665

Source : BCC, DEEMF

La baisse des opérations aux guichets de la BCC peut s'expliquer par :

- l'amélioration des transferts par la voie formelle, la majorité des établissements de crédit ayant noué des partenariats avec les sociétés spécialisées dans les transferts d'argent,
- la hausse des opérations réalisées par les établissements de crédit, qui passent de 48,4% en 2010 à 53,2% en 2011.

En revanche, pour les ventes de devises, après la forte progression enregistrée en 2010 (+100%), elles n'ont augmenté que de 4,2% en 2011, en s'élevant à 8,7 milliards FC contre 8,3 milliards FC.

La part de marché de la BCC a aussi baissé, ne représentant que 39,8% contre 52,5% en 2010, en liaison avec la volonté de la Banque de pousser les établissements de crédit à assumer pleinement cette activité.

6.3.6 La lutte contre le blanchiment d'argent

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, suite aux conclusions du rapport d'évaluation du FMI, d'importants travaux ont été engagés en vue d'améliorer le dispositif en se conformant aux normes internationales. Un nouveau texte, intégrant au texte existant le complément exigé par les 40+9 recommandations du GAFI, a été adopté et promulgué en 2012.

Deux décrets ont été signés en février 2012, l'un instituant le « Comité National de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme », en remplacement du « comité d'orientation » et l'autre portant sur la réorganisation du Service de Renseignement Financier (SRF) afin de le rendre beaucoup plus indépendant dans la conduite de ses missions.

Depuis janvier 2011, l'Union des Comores est membre d'un bureau régional de LCB/FT, l'ESAAMLG (Groupe d'Action contre le blanchiment d'argent de l'Afrique Australe), se mettant ainsi en conformité avec les réglementations du GAFI.

En août 2011, l'Union des Comores a présenté son premier plan d'action pour assurer le res

pect des recommandations-clef retenues par le GAFI.

Dans ce contexte, le pays se prête à un exercice triennal d'évaluation, par des experts de l'ESAAMLG, des mesures prises pour améliorer son dispositif LCB/FT.

Le pays a également pris part à une étude sur le trafic de produits illicites et le trafic d'êtres humains, l'objectif étant de maîtriser l'ensemble des vecteurs de blanchiment.

SECTION IV - LES CHANTIERS EN COURS

Au cours de ces dernières années, la BCC, régulateur des grands équilibres et du système bancaire comorien, s'est attachée à s'adapter aux évolutions de son environnement. Elle a multiplié les efforts tendant à consolider ses missions par :

- la révision de la loi bancaire qui date des années 1980 en vue :
 - de l'adapter aux nouvelles normes bancaires internationales, et en particulier aux 25 principes fondamentaux du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace, de renforcer le pouvoir de la Banque Centrale des Comores dans le domaine du contrôle bancaire,
 - d'assurer la protection des épargnants
 - et de renforcer la supervision et le contrôle des établissements de crédit.
- la mise en place d'une centrale de risque des incidents de paiement, en vue de créer un environnement propice à un meilleur financement de l'économie nationale et de donner à la BCC une visibilité sur la qualité du portefeuille de crédit du système bancaire.

Une étude de faisabilité du projet a été menée sur financement AFD, en s'appuyant sur le Fonds d'Expertise et de Renforcement des Capacités accordé par la France à l'Union des Comores.



CHAPITRE VII

LES COMPTES ANNUELS DE LA BANQUE

Section I – Le bilan

Section II - Le compte de résultat

Section III - Rapport des commissaires aux comptes

CHAPITRE VII

LES COMPTES ANNUELS DE LA BANQUE

Les comptes de la BCC ont évolué dans un contexte international marqué par la crise de la dette souveraine en zone euro, accompagné d'un mouvement de baisse des taux d'intérêt. Ils ont été aussi impactés par le résultat positif observé dans l'exé-

cution du programme conclu avec le FMI, avec le passage au point de décision de l'IPPE au mois de juin 2011.

SECTION I – LE BILAN

Tableau 31 : Bilans aux 31 décembre 2010 et 2011

Actif	2010	2011	Écart	Passif	2010	2011	Écart
AVOIRS EN OR	303	380	77	BILLETS ET PIÈCES EN CIRCULATION	19 616	22 136	+2 520
AVOIRS EN DEVISE	48 512	53 461	+4 949	ENGAGEMENTS EN DEVISE[1]	115	183	68
- Encaisses en devises	2 082	1 835	-247	RELATIONS AVEC LE FMI	14 197	15 427	+1 230
- COMPTES EN DEVISE	46 430	51 626	5 196	- Allocations DTS	4 855	4 964	108
RELATIONS AVEC LE FMI	9 781	10 908	+1 127	- Emprunts FMI	4 574	5 585	+1 011
- Avoirs en DTS	4 699	5 713	+1 014	- Comptes du FMI	4 768	4 879	111
- Quote-part FMI	5 082	5 195	113	Comptes des banques résidentes	19 427	22 602	+3 175
CRÉANCES SUR LES BANQUES	60	0	-60	Comptes du Trésor	6 504	6 593	89
CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	11 462	13 214	+1 752	COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES	82	183	101
- Avances à l'État	5 897	6 742	845	AUTRES DÉPÔTS	36	41	5
- Prêts FMI	4 574	5 585	+1 011	COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS	598	849	251
- Allocation DTS utilisées	534	418	-115	CAPITAUX PROPRES	13 140	13 169	29
- Prêt partage des actions BDC	457	469	12				
AUTRES CRÉANCES	294	329	35				
COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS	140	378	238				
ACTIFS IMMOBILISÉS	3 242	2 615	-627				
- Immobilisations	5 562	5 613	+51				
- (Amortissements)	(2 370)	(3 048)	-678				
- Titres de participations BDC	50	50	0				
RÉSULTAT	0	0		RÉSULTAT	78	102	24
TOTAL	73 793	81 285	7 492		73 793	81 285	7 492

Dans le Rapport annuel 2010, les soldes des comptes FMI n°1 et n°2 étaient inclus dans la rubrique « Engagements en devises ». Les nouveaux commissaires aux comptes ont adopté une approche différente, en excluant ces comptes de cette rubrique et en les intégrant dans celle relative aux « Relations avec le FMI ». Les données de 2010 ont donc été modifiées en conséquence.

Le total du bilan à fin 2011 s'élève à 81,3 milliards FC, soit une hausse de 10,2% par rapport à 2010.

Cette progression résulte d'une part de l'augmentation des avoirs extérieurs et des créances à l'État et d'autre part de l'augmentation de la circulation fiduciaire et des dépôts des banques et institutions financières. Le résultat de l'exercice a augmenté de plus de 30 % en 2011, passant de 78,4 millions FC à 101,7 millions FC.

Les avoirs en or ont progressé de 25%, passant de 303 millions FC en décembre 2010 à 380 millions FC à fin décembre 2011, en relation avec la hausse des cours de l'or.

Dans cette même tendance, les avoirs en DTS enregistrent une hausse de 21,6% entre 2011 et 2010, pour s'élever à 5,7 milliards FC contre 4,7 milliards FC, en relation notamment avec les tirages effectués par l'État dans le cadre du programme avec le FMI.

Les placements en devises à l'étranger ont progressé de plus de 11,2%, passant de 46,4 milliards FC à 51,6 milliards FC. Le solde annuel moyen du compte d'opérations poursuit une tendance haussière, s'établissant en 2011 à

une moyenne de 48,5 milliards FC après 43,8 milliards FC en 2010, soit une hausse de 10,8% après 11% en 2010.

En dépit de la pression exercée par les mouvements débiteurs pour le règlement des importations notamment, cette évolution traduit le

niveau élevé des concours extérieurs. Les dépôts à la Federal Reserve Bank of New York ont augmenté de 54%.

Les créances sur le Trésor public ont augmenté de 1.8 milliard FC, suite au tirage effectué dans le cadre des avances statutaires pur 800 millions FC et les financements du FMI pour 1.011 millions FC.

Les actifs immobilisés nets ont accusé une baisse de 19,6 %, en relation avec l'amortissement du matériel d'émission.

Les billets et pièces en circulation ont progressé de 12,8% entre fin 2010 et fin 2011, pour atteindre 22,1 milliards FC. Cette évolution reflète le paiement régulier des salaires des fonctionnaires accompagné des achats soutenus d'euros.

Les engagements à vue ont augmenté de 13,4%, en raison de l'amélioration des dépôts des établissements bancaires, notamment ceux de la SNPSF.

Les dépôts du trésor, en dépit d'une consolidation des ressources intérieures et extérieures, n'ont augmenté que légèrement, passant de 6,6 milliards FC à 6,8 milliards FC.

Les engagements envers les institutions internationales (FMI) ont augmenté de 12,5%, suite au tirage des ressources FMI.

Les comptes à régulariser crédit ont progressé de 42,7% de 2010 à 2011. Il s'agit essentiellement des transferts en provenance de l'extérieur et non encore affectés aux bénéficiaires.



SECTION II - LE COMPTE DE RESULTAT

Après un exercice 2009 déficitaire de 68 millions FC, l'activité de la Banque a enregistré une progression de son résultat net, atteignant 101,7 millions FC en 2011 après 78,4 millions FC en 2010. Cette évolution a surtout concerné les intérêts perçus sur les placements extérieurs, qui ont cru de 124 millions FC en 2011, en relation avec la consolidation des mouvements créditeurs et la garantie d'un taux de rémunération minimum moyen de 2,50 %.

Tableau 32 : Résultat sur avoirs extérieurs en FC

Intitulés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Intérêts sur le compte d'opérations	1 211 330 976	1 093 742 428	117 588 548
Intérêts sur les autres placements et dépôts	23 020 501	11 614 978	11 405 523
Charges d'intérêts sur le compte FMI	-17 335 166	-12 573 622	-4 761 544
Charges sur opérations de marché	-19 016	-472	-18 544
Résultats sur avoirs extérieurs	1 216 997 295	1 092 783 312	124 213 983

Le résultat net sur les opérations en DTS a progressé en 2011, en relation avec l'augmentation des allocations de DTS

Tableau 33 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Intitulés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Intérêts sur concours au Trésor	159 567 542	120 683 300	38 884 242
Intérêts sur comptes clientèle	35 696 824	35 134 177	562 647
Autres produits reçus de la clientèle	171 972 961	171 681 545	291 416
Intérêts versés aux établissements bancaires	- 39 231 578	- 16 680 618	-22 550 960
Charges sur opérations avec la clientèle	0	-27 661	27 661
Résultats net sur opérations avec la clientèle	328 005 749	310 790 743	17 215 006

Le résultat des opérations avec la clientèle a progressé de plus de 5,5% entre 2010 et 2011. L'accroissement de 32% des intérêts perçus sur les avances statutaires à l'État a été fortement compensé par l'augmentation des charges d'intérêts versées à la clientèle, qui ont plus que doublé, en relation avec l'augmentation des encours de crédit à l'État et des dépôts des établissements de crédit auprès de la BCC.

Tableau 34 : Résultat sur les opérations avec les institutions financières

Intitulés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	1 216 977 295	1 092 783 312	124 213 983
Résultat sur opérations avec la clientèle	328 005 749	310 790 743	17 215 006
Autres produits financiers	17 535 472	18 947 666	- 1 412 194
Autres charges financières	-200 000	-174 823	-25 177
Résultats net sur opérations avec les institutions financières	1 562 338 516	1 422 346 898	139 971 618

Ainsi le résultat sur les opérations financières a globalement progressé de 9,8% entre 2010 et 2011.

Tableau 35 : Frais généraux			
Intitulés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Charges du personnel	509 354 800	519 770 523	- 10 415 723
Charges de matériel d'émission	486 573 031	432 209 339	54 363 692
Autres charges	232 007 097	192 129 414	39 877 683
Total frais généraux	1 227 934 928	1 144 109 276	83 825 652

Les frais généraux ont été contenus, ne progressant que de 7,3% en un an, en relation avec l'augmentation des charges d'émission qui ont progressé de 12,6% du fait de l'approvisionnement en billets et pièces neuves en 2011. En revanche, les charges de personnel ont diminué de 2%.

Les autres charges ont accusé une hausse de près de 21% en un an en passant de 192 millions FC en 2010 à 232 millions FC en 2011.

Tableau 36 : Résultat exceptionnel			
Intitulés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Produits exceptionnels	3 370 098	4 730 622	- 1 360 524
Charges exceptionnelles	722 763	5 191 663	- 4 468 900
Résultats exceptionnel	2 647 335	- 461 041	3 108 376

Tableau 37 : Résultat de l'exercice			
Intitulés	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Résultat de l'exercice	101 655 384	78 455 481	23 199 903

Le résultat net de l'exercice s'est amélioré, passant de 78,4 millions FC en 2010 à 101,6 millions FC en 2011, en relation avec la consolidation des produits accompagnée d'une maîtrise des charges.

Conformément aux statuts de la banque, le résultat de 101 655 384 FC est affecté comme suit :

Fonds général de réserve : 50 827 692
(50% du bénéfice)

Dividendes de l'Etat : 50 827 692
(= Bénéfice - Fonds général de réserve)

SECTION III - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Tel: + 230 202 3000 DCDM Building
 Fax: + 230 202 9993 10, Frère Félix de Valois Street
 www.bdo.mu Port Louis, Mauritius
 P.O Box 799

BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné exclusivement aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 21 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilités du Conseil d'Administration

Il est de la responsabilité des membres du conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel comptable de la Banque. Le conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs, la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("international Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

BDO & Co

BDO & Co, a firm of Chartered Accountants in Mauritius, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms



BANQUE CENTRALE des COMORES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Nous estimons que, les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

Opinion

A notre avis les états financiers figurant aux pages 2 à 21 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque centrale des Comores au 31 décembre 2011, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

Port Louis,
Mauritius.
12 juin 2012

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'BDO & CO'.

BDO & CO

Experts Comptables

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ameenah Ramdin'.

Ameenah Ramdin, FCCA, FCA

Licensed by FRC



Participants à la cérémonie officielle

CHAPITRE VIII

CELEBRATION DU 30ème ANNIVERSAIRE DE LA BCC

Section I - Le 30ème anniversaire

Section II - La Coopération monétaire

Section III - Les discours

8.3.1 – Discours du Gouverneur de la BCC

8.3.2 - Discours de l'Ambassadeur de France

8.3.3 – Allocution de Son Excellence Nourdine BOURHANE,

Remerciements

CHAPITRE VIII

CELEBRATION DU 30ème ANNIVERSAIRE DE LA BCC

SECTION I - LE 30ÈME ANNIVERSAIRE



La BCC a célébré en décembre 2011 à travers des activités populaires et solennelles ses 30 ans d'existence. Placée sous le thème de la coopération monétaire entre l'Union des Comores et la République Française (voir paragraphe suivant), cette commémoration a constitué une opportunité sans précédent pour la Banque Centrale de mieux se faire connaître et d'apporter au public un éclairage nouveau sur son rôle, ses principales réalisations et sur ses défis à venir.

La commémoration a débuté par une cérémonie traditionnelle (Madjiliss) au palais du peuple, au cours de laquelle le Grand Moufti s'est exprimé, en développant les thèmes suivants :

- La souveraineté monétaire,
- Le rôle de la monnaie dans le fondement d'un Etat,
- L'appartenance des Comores dans la zone franc et le rôle de la Banque centrale dans la mise en œuvre de la coopération monétaire,
- Les transferts de la diaspora, leurs impacts dans la structure et le financement de l'économie.

Elle s'est poursuivie le lendemain par une cérémonie officielle, qui a vu les interventions du Gouverneur de la BCC, de l'Ambassadeur de France au nom du Ministre chargé de la Coopération et de son SEM le Vice-président Nouridine Bourhane assurant l'intérim du Président de la République.



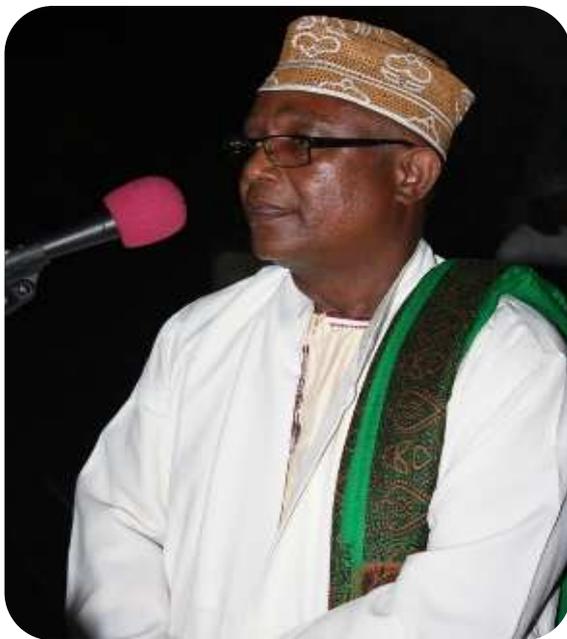
. Said Tohir Said Maaoulana, Grand Moufti



De g. à d. : le Vice-président en charge des Finances, le Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, et le Président de l'Assemblée Nationale



De g. à d : M. Said Mohamed SAGAF, Ancien Ministre, le Délégué à la Production, l'Ambassadeur de France, le Directeur de cabinet du Président de la République, le Ministre de l'Intérieur, le Gouverneur de la BCC.



Salim Ahmed Abdallah, président du CA de la BCC



Lecture du « douaan » par Housseine Cheikh Soilihi, ancien Directeur des Etudes de la BCC, et par Dr Mouhtar Ahmed Charif, ancien Ministre



L'association Féminine pour le Développement de Domoni



Maalesh et les élèves des écoles Fundi Abdoulhamid et Henri Matisse

Cet anniversaire a vu la participation de plusieurs délégations et institutions partenaires :

- la Banque de France,
- la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC),
- la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),
- la Banque de Maurice,
- la Banque Centrale de Madagascar,
- l'Institut d'Émission d'Outre-mer,
- la Direction Générale du Trésor Français,
- l'Agence Française de Développement,
- la Direction de l'Économie Globale et des Stratégies du Développement du Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes,



De h. en b. : Les représentants de la BEAC, de l'IEDOM, de la Banque Centrale de Madagascar, de la Banque de Maurice et de la BCEAO



Les anciens gouverneurs de la BCC



Les représentants du corps diplomatique

ainsi que les membres du corps diplomatique accrédité, des représentants des organisations internationales installées en Union des Comores, des membres du Gouvernement, des différentes hautes autorités (anciennes et actuelles) et cadres du pays, en particulier les anciens Gouverneurs de la BCC.

Cette commémoration des 30 ans de la BCC a constitué le départ d'une série d'évènements, la BCEAO et la BEAC devant célébrer respectivement en 2013 leurs 50ème et 40ème anniversaires, tandis que la France va commémorer en 2012 le 40ème anniversaire des accords de coopération monétaire de la Zone franc.



SECTION II - LA COOPÉRATION MONÉTAIRE



ceremonie dinatoire organisé par l'ambassadeur de france

La Coopération monétaire s'exerce sur un espace monétaire et économique qui est la Zone Franc. Cet espace est constitué de la France et de :

- Huit États d'Afrique de l'Ouest : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo formant l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont l'institut d'émission (Francs CFA) est la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) : l'accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'Union monétaire ouest-africaine a été signé le 4 décembre 1973 ;

- Six États d'Afrique centrale : le Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad, formant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont l'institut d'émission (Francs CFA) est la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) : la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de l'Afrique centrale et la République française a été signée le 23 novembre 1972 ;

- L'Union des Comores, dont l'institut d'émission est la Banque Centrale des Comores (BCC), utilisant le Franc Comorien : l'accord de coopération monétaire entre la République française et la République fédérale islamique des Comores a été signé le 23 novembre 1979.

Les bases de cette coopération sont fondées sur :

- la garantie de convertibilité illimitée de la monnaie émise par la Banque Centrale des Comores, donnée par le Trésor français

- la parité fixe entre le Franc comorien et l'Euro (et le franc CFA), sans limitation de montant,

- la libre transférabilité des fonds à l'intérieur de la Zone Franc,

- la centralisation des réserves de change de la BCC auprès du Trésor Français (au moins 65% des réserves). Ces avoirs bénéficient d'une garantie de change vis-à-vis du DTS, dont les modalités de fonctionnement sont définies dans une convention spécifique (convention de compte d'opérations).

La coopération monétaire confère à l'Union des Comores :

- une stabilité monétaire avec l'extérieur, et une ouverture avec les économies de la zone Euro,

- une politique monétaire permettant d'assurer une stabilité des prix avec des taux d'inflation contenus,

- une discipline monétaire bien définie dans les statuts de la BCC,

- une intégration dans les pays de la Zone Franc,

- une réglementation des changes qui conduit à encadrer étroitement la détention des actifs en devises.

Cette coopération a su évoluer avec son temps. En effet, d'importantes réformes ont vu le jour dans les années 2000, notamment l'adoption de nouveaux statuts par les instituts d'émission de la Zone franc. Par ailleurs, à cette intégration monétaire, s'est associée une intégration économique, qui a connu des avancées significatives depuis presque vingt ans et qui contribue quotidiennement au développement économique et social des pays membres.

SECTION III - LES INTERVENTIONS

8.3.1 – Discours du Gouverneur de la BCC

C'est un grand honneur et un réel plaisir pour moi de m'adresser à une audience aussi distinguée, dans le cadre de la célébration des 30 ans de la Banque Centrale des Comores.



**Monsieur le Gouverneur de la
Banque centrale des Comores**

Permettez-moi tout d'abord, au nom de la Banque Centrale des Comores, d'exprimer à son Excellence le Docteur IKILILOU DHOININE, Président de l'Union des Comores, à son Gouvernement et au peuple comorien, nos remerciements les plus sincères pour la confiance et le soutien qu'ils apportent à la Banque Centrale des Comores dans l'exercice de ses missions.

Je voudrais également vous adresser à tous mes sincères remerciements pour avoir bien voulu honorer de votre présence cette commémoration et témoigner ainsi de votre attachement à la BCC.

Je souhaite la bienvenue dans notre pays, à

toutes les délégations des institutions partenaires, qui ont fait le déplacement pour partager avec nous cet instant historique.

Je salue particulièrement la Banque de France, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Banque de Maurice, la Banque centrale de Madagascar, l'Institut d'Emission d'Outre-mer, la Direction générale du Trésor Français, et la Direction de l'Economie Globale et des Stratégies du Développement du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes, ainsi que l'Agence Française de Développement

Votre présence parmi nous témoigne de l'esprit d'ouverture, d'échanges d'expériences et de coopération qui nous anime.

Nous avons retenu pour cette célébration le thème de « la coopération monétaire entre les Comores et la France », dont la BCC est chargée de sa mise en œuvre. Cette coopération est fondée sur :

- la garantie donnée par le Trésor français, d'une convertibilité illimitée à la monnaie émise par la Banque Centrale des Comores,
- la centralisation des réserves de change de la Banque Centrale auprès du Trésor Français
- l'encrage à taux fixe du Franc comorien à l'Euro
- la liberté de transfert des fonds à l'intérieur de la Zone Franc,

L'espace économique et monétaire, constitué :

- de la France,
- de huit États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA),
- de six États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC),
- et de l'Union des Comores, dont l'institut d'émission est la Banque Centrale des Comores (BCC).

Honorable Assistance, Mesdames et Messieurs,

L'histoire de la Banque centrale des Comores a évolué parallèlement avec celle de l'Administration coloniale et de la Zone Franc, officialisée en 1939.

A partir des années 1950, période durant laquelle les Comores, sous dépendance française, étaient rattachées administrativement à Madagascar, la Banque

de Madagascar et des Comores était chargée de l'émission des billets ayant cours légal à Madagascar et aux Comores.

A la veille de l'indépendance des Comores, l'Institut d'Emission des Comores, créé en 1974, a pris le relais de l'émission monétaire jusqu'au 1er juillet 1981, date de création de la Banque Centrale des Comores.

Cet anniversaire consacre trente années de travail au cours desquelles nous avons construit ensemble au service de la nation, une Banque Centrale crédible, tant au niveau national qu'international, comme régulateur des grands équilibres et du système bancaire de notre pays. Une banque centrale qui a su s'adapter aux évolutions de son environnement.

Ses statuts ont été rénovés et modernisés en décembre 2010, pour consolider son indépendance, améliorer sa gouvernance, renforcer son dispositif de contrôle et sa transparence. Quatre missions fondamentales sont conférées à la Banque centrale :

-« La Banque centrale garantit la stabilité de la monnaie, elle définit et met en œuvre la politique monétaire de l'Union des Comores ». Pour assumer cette mission, elle a su mettre en place une politique monétaire crédible, conforme à ses engagements internationaux, notamment ceux pris dans le cadre de la coopération monétaire.

-« La Banque centrale a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies métalliques. » En 2005, elle a émis une nouvelle gamme de billets, modernes, traduisant sa volonté de mettre à la disposition de la population, une circulation fiduciaire de qualité, avec un niveau de sécurité renforcé. Le billet de 1000 FC a d'ailleurs obtenu le prix du billet de l'année 2006.

A cet égard, je tiens à saluer la qualité du travail réalisé par la Direction de fabrication de billets de la Banque de France ainsi que la Direction Générale de la Monnaie de Paris.

-« La Banque centrale veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement et de règlement. » Elle s'est dotée d'une chambre de compensation des valeurs (chèques, virements) à laquelle toutes les banques participent depuis 2006,

-La Banque s'assure du bon fonctionnement du système bancaire. Elle a renforcé son dispositif

de surveillance et de contrôle des activités bancaires et financières. Avec l'appui du Fond Monétaire International et de la Banque de

France, elle a entrepris des réformes institutionnelles importantes pour moderniser la Loi bancaire, renforcer la réglementation prudentielle, consolider sa mission de contrôle, en vue de maintenir un secteur bancaire sain, rentable, liquide et solvable.

Je saisis cette opportunité pour saluer les efforts fournis par le Ministère des Finances, le système des Nations Unis et tous les partenaires techniques qui ont mis en place le Programme d'Appui à la Finance Inclusive aux Comores, dont le schéma directeur a été validé récemment par les Autorités et la Banque centrale. Ce programme apporte son appui à notre institution pour accompagner ses efforts et ses interventions dans la supervision des IFD (Institutions Financières Décentralisées).

**Honorable Assistance,
Mesdames et Messieurs,**

Depuis 2004 et avec la volonté des Autorités Gouvernementales et de la Banque centrale, le paysage bancaire et financier comorien connaît des évolutions sans précédent, marquées notamment par l'entrée de nouveaux acteurs.

Le nombre d'établissements bancaires et financiers agréés est passé de 3 à 9.

Le taux de bancarisation a atteint 18% en 2010.

La capacité de paiement de notre économie a profité de cette ouverture du secteur bancaire à la concurrence, pour atteindre un pic historique de 76 milliards FC en septembre 2011 contre 37 milliards FC en 2005.

Le volume de l'épargne mobilisée est passé de 27 à 53 milliards FC et le crédit au secteur privé de 15 à 42 milliards FC pour la même période.

Cette extraordinaire expansion du secteur bancaire comorien est le reflet d'une confiance, patrimoine irremplaçable, qui doit être protégée et renforcée.

Je voudrais souligner que la stabilité du secteur bancaire passe aussi par la protection juridique des établissements bancaires et la mise en place d'un dispositif efficace contre la délin

quance financière. A cet égard, je salue l'initiative du Président IKILILOU

de mettre en place un organe en charge de lutter contre la corruption, un délits sous-jacents réprimés par le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.

En plus de toutes ces avancées, les projets ne manquent pas. Ils sont orientés vers trois axes :

- La poursuite de l'effort de modernisation et de renforcement du cadre légal et réglementaire, s'inspirant

- La poursuite du renforcement de la supervision et du contrôle des banques pour assurer la protection des épargnants,

- Le développement de la coopération avec les Banques Centrales étrangères. A cet égard, je me félicite de la signature en septembre 2011 d'un accord avec l'Autorité française de Contrôle Prudentiel et d'une Convention avec la Banque centrale de Tanzanie, en 2009.

De plus, la Banque Centrale a lancé un projet visant à créer une centrale des risques et des incidents de paiements qui bénéficie du Fond d'Expertise et de Renforcement des Capacités (FERC) accordé à l'Union des Comores par la France.

Ce projet poursuit sur trois axes :

- Créer un environnement propice à un meilleur financement de l'économie nationale;

- Fournir aux banques et établissements financiers une information fiable sur l'endettement de la clientèle ;

- Donner à la Banque centrale une visibilité sur la qualité du portefeuille de crédit du système bancaire.

Nos réflexions actuelles, portent essentiellement sur les axes suivants :

- Le renforcement de la protection des dépôts par la mise en place d'un mécanisme de solidarité,

- La modernisation du mécanisme de financement de l'Etat,

- Le partage des compétences pour renforcer les capacités de l'administration financière comorienne et celles des banques.

- L'appui au développement de produits innovants pour le financement des investissements.

- La création d'un mécanisme de soutien aux efforts de la diaspora, dont le but est de continuer à faciliter les envois de fonds et de développer des incitations en faveur de l'investissement productif.

Il me paraît en effet important de souligner l'intérêt croissant des ressources financières de la diaspora, qui constituent un levier important de l'économie et du secteur bancaire comorien.

Les chiffres publiés par la Banque centrale ces six dernières années montrent une croissance exponentielle de ces ressources pour atteindre plus de 250 milliards FC. Chaque année, les fonds en provenance de la diaspora représentent 25% de la richesse nationale.

Ce sujet doit retenir toute notre attention.

L'initiative du Co-développement est à ce titre exemplaire et je me réjouis de la signature récente d'un nouvel accord sur ce plan entre les autorités françaises et comoriennes.

**Honorable Assistance,
Mesdames et Messieurs,**

La question que chacun peut se poser aujourd'hui : la Banque centrale a-t-elle mérité la confiance qui lui a été faite par le pays après trente années d'existence? Oui

La stabilité monétaire que la Banque centrale a su maintenir, sa contribution à l'extraordinaire expansion et la diversification du secteur bancaire comorien justifie la crédibilité nationale et internationale, dont elle bénéficie après trente ans d'existence.

Ce résultat est aussi celui de l'engagement, du dévouement, de l'implication et de l'expertise des membres du Conseil d'Administration, du Gouvernement et du personnel de la Banque.

Je ne saurais terminer mon intervention sans rendre hommage à nos prédécesseurs administrateurs Gouverneurs, Vice-gouverneurs, cadres, employés de la Banque centrale.

Ils nous ont en effet légué une grande institution qui a réussi, durant ces trente années, à assumer avec qualité ses grandes missions et ses engagements internationaux.

Je vous remercie.

8.3.2 - Discours de l'Ambassadeur de France

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les amicales salutations de Monsieur Henri de Raincourt, le ministre français chargé de la coopération. Il aurait vivement souhaité être parmi nous aujourd'hui mais il a dû effectuer une mission en Afrique à la demande du Président de la République. Le ministre m'a donc chargé de m'adresser à vous en son nom, ce que je suis très honoré de faire.



**Monsieur l'Ambassadeur de France,
Philippe Lacoste**

Le thème retenu pour ce 30e anniversaire de la Banque centrale des Comores est celui de la coopération monétaire entre les Comores et la France. Monsieur le Gouverneur vient de rappeler avec éloquence quels en étaient les principes fondateurs : convertibilité illimitée du franc comorien, parité fixe avec l'euro, libre transférabilité, et centralisation des réserves de change.

Ces quatre piliers instaurent un lien tout à fait particulier entre les Comores et la France. Pourtant ce volet de notre coopération bilaté

rale reste relativement méconnu. En effet lorsqu'on évoque la coopération internationale on pense d'abord aux grandes infrastructures, aux Objectifs dits du millénaire pour le développement (santé, éducation, nutrition, ...), aux bourses d'études, que sais-je encore. Jamais ou presque jamais à la monnaie.

Cependant, lorsqu'on regarde la liste des grands accords cadre-je ne parle pas des conventions de financement qui sont fort heureusement nombreuses- entre l'Union des Comores et la France, un tiers d'entre eux concerne directement la coopération monétaire. C'est dire toute son importance. En cela les manifestations organisées pendant ces quelques jours sont particulièrement bienvenues. Elles permettront de mieux faire connaître la mission essentielle de la Banque Centrale des Comores et je m'en réjouis.

Mesdames et Messieurs, 30 ans après la naissance de cette banque centrale, quel bilan rapide peut-on tirer de ses activités ?

La coopération monétaire avec la France a contribué à ce que les Comores bénéficient d'un cadre macroéconomique stable, gage d'une croissance durable et non inflationniste qui permet d'asseoir la confiance des investisseurs internationaux. Permettez de développer brièvement cette affirmation.

La coopération monétaire, qui repose en l'espèce sur une parité fixe avec l'euro et sur une garantie de convertibilité illimitée du franc comorien apportée par le Trésor français, a permis à l'Union des Comores d'enregistrer, dans la durée, une faible inflation.

Le rythme de celle-ci est resté très inférieur à celui enregistré dans les autres pays d'Afrique. Cette bonne maîtrise de l'inflation obtenue par la Banque centrale des Comores, dans le cadre offert par la coopération monétaire avec la France, a préservé le pouvoir d'achat des populations comoriennes et la compétitivité des exportations locales.

Ainsi, sur la période 1995-2010, le taux d'inflation aux Comores a atteint, en moyenne annuelle, 3,5%, alors que le rythme de progression des prix atteignait près de 14% dans les autres pays d'Afrique sub-saharienne, au cours de la même période. L'ancrage au franc puis à l'euro a permis d'écartier le spectre

de l'hyperinflation dont on sait dans l'histoire du monde à quels désastres il a pu conduire.

La coopération monétaire avec la France a également permis d'assurer la stabilité externe de la monnaie comorienne, ainsi qu'en témoigne la parité du franc comorien avec le franc français puis avec l'euro, qui n'a été réajustée qu'une seule fois depuis 1948, en 1994.

En la matière et l'actualité en est une preuve éclatante, la mutualisation des ressources financières et des risques est un atout majeur face aux anticipations des marchés financiers.

La stabilité de la valeur externe du franc comorien constitue un atout important pour l'économie des Comores : elle permet d'asseoir la confiance des investisseurs internationaux en réduisant les risques de dépréciation de la monnaie. La crédibilité de la valeur du franc comorien est un élément important, bien que non suffisant, permettant d'attirer des investissements extérieurs.

Pour la majorité des économistes, le régime du taux de change fixe est une solution particulièrement bien adaptée aux économies de petite taille et faiblement diversifiées, ce qui correspond à la situation des Comores.

En outre, les principes de libre convertibilité et de libre transférabilité du franc comorien garantissent aux opérateurs économiques un accès régulier et sans rationnement aux devises. En ce sens, la coopération monétaire a favorisé l'insertion des Comores dans le commerce international et elle a contribué à soutenir la croissance.

Quelques mots Mesdames et Messieurs, si vous le permettez sur la manière dont cette coopération monétaire s'organise et sur les concours particuliers que la France lui apporte.

La coopération monétaire s'est tout d'abord matérialisée, au cours des années, par la mise en œuvre d'un solide partenariat entre la Banque Centrale des Comores et la Banque de France. Dans le cadre de ces relations, la Banque de France se tient aux côtés de la BCC pour l'accompagner dans l'accomplissement de ses missions fondamentales

. Elle a ainsi apporté son appui à la BCC dans des domaines aussi variés que la comptabilité, le contrôle interne, la gestion des encaisses,

l'informatique ou le contrôle bancaire. Dans tous ces domaines, la BCC a pu bénéficier de l'expérience de la Banque de France en envoyant ses agents en formation en France ou en recevant sur place, à Moroni, l'appui de nombreux experts français. Ces actions de formation et d'assistance technique, engagées conjointement avec l'IEDOM, ont vocation à se poursuivre et à s'intensifier, ainsi qu'en témoigne la signature en 2011, d'une convention de coopération dans le domaine de la supervision bancaire avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel en France.

Par ailleurs, l'Etat français à travers le ministère des affaires étrangères et européennes, apporte aussi une contribution significative à cette politique. Il met en effet à disposition, depuis 2007, un conseiller permanent auprès de la BCC.

Cet expert contribue à la poursuite des projets portés par cet établissement qui ont été rappelés il y a quelques instants par son Gouverneur. S'y ajoutent indirectement les actions de la France pour renforcer les capacités des administrations financières de l'Union des Comores et celles de l'Agence Française de Développement en matière de financement de l'économie, en particuliers les soutiens qu'elle apporte à la Banque de Développement des Comores et aux réseaux de micro-finance.

Mesdames et Messieurs,

Tous les Comoriens utilisent presque chaque jour de la monnaie émise par la Banque Centrale des Comores. La valeur de celle-ci est stable et garantie. Cet avantage ils le doivent à la politique prudente mais ambitieuse de la Banque Centrale des Comores, instance opérationnelle de la coopération monétaire entre la France et les Comores.

Aussi je souhaiterai, pour conclure, rendre un hommage appuyé au conseil d'administration de cet établissement bancaire, à l'ensemble de ses personnels et les encourager à poursuivre leurs efforts.

Je vous remercie de votre aimable attention

**Discours de SEM le Vice-Président de
l'Union des Comores, Nouridine Bourhane, assurant l'intérim du
Président de la République**

Mes Chers Compatriotes ;
Honorable assistance ;
Mesdames et Messieurs ;
Je suis heureux d'être parmi vous ce matin, à l'occasion de la célébration du 30ème anniversaire de notre prestigieuse institution qu'est la Banque centrale des Comores.
Notre pays a connu, depuis son accession à l'indépendance, des périodes troubles d'instabilité et de crises politiques récurrentes, mais qui n'ont jamais ébranlé le secteur bancaire et monétaire, traduisant la place centrale de cette institution dans l'unité nationale.



**NOURDINE BOURHANE,
VICE-PRESIDENT DE
L'UNION DES COMORES**

Mesdames, Messieurs,

Le monde est aujourd'hui secoué par la crise de la dette souveraine en Europe, née de l'incertitude des marchés financiers sur la capacité de certains pays à rembourser leurs dettes, pour la plupart accumu-

lées pendant des années par le biais de politiques budgétaires insoutenables.

En raison d'un pacte de stabilité et de convergence, les marges de manœuvre de la BCE en termes de politique monétaire sont restreintes.

En effet, à l'inverse d'autres pays comme le Royaume-Uni ou les États-Unis qui, par des mesures de politique monétaire non conventionnelles, ont conduit leurs banques centrales à acheter des montants considérables de dette publique (respectivement 51% et 21%) la zone euro a extrêmement limité la monétisation de ces déficits, avec des achats limités à 7,6% de la dette publique.

Après ce petit rappel, permettez-moi de faire le lien avec la situation économique de notre pays.

Comme vous le savez notre pays est engagé dans un programme économique avec le FMI dans l'objectif d'assainir et de maîtriser nos finances publiques neutralisant d'une certaine manière la politique budgétaire du gouvernement.

D'un autre côté, notre pays a signé un accord de coopération monétaire avec la France, qui en garantissant la convertibilité illimitée de notre monnaie et par sa parité fixe avec l'euro, nous dispense d'une certaine action sur le plan de la politique monétaire.

Lors de son discours, le Président Ikililo Dhoinine a tracé les grandes lignes d'action de son gouvernement et défini les missions de chaque ministère.

Je ne vais pas revenir dessus, mais j'aimerais m'appesantir sur la nécessaire coordination des politiques budgétaire et monétaire, qui constituent les instruments essentiels pour la conduite de la politique économique.

En terme de gestion des finances publiques, la réussite du programme FEC avec le FMI constitue aujourd'hui la pierre angulaire de la maîtrise des finances publiques, notamment avec la perspective d'annuler le fardeau de la dette extérieure et de renforcer la qualité de la signature de l'Etat.

Mais pour cela, il nous faut prendre des mesures de rigueur pour assurer la transparence

dans la gestion de deniers de l'Etat, la bonne gouvernance économique et sociale et mener une lutte sans merci contre la corruption,

l'évasion et les fraudes fiscales. Certaines réformes ont déjà été mises en place, d'autres suivront.

Il nous faut parvenir à des fondamentaux solides, c'est-à-dire à une situation budgétaire soutenable, l'Etat ne pouvant plus continuer à vivre au-dessus de ses moyens, qui permettra de dégager des ressources pour le financement des investissements publics.

Au niveau de la politique monétaire, dont la définition et la conduite incombe à la BCC, le gouvernement mettra en œuvre toutes les mesures susceptibles de faciliter l'accès aux crédits pour tous, les jeunes et les femmes en particulier. Mais le plus important consiste à redorer la crédibilité de l'Etat pour profiter des nouvelles possibilités de financement que nous offre la BCC.

Mesdames, Messieurs,

La structure de l'économie comorienne n'a pas fondamentalement changé au cours de ces dernières années.

L'agriculture vivrière et la culture des produits de rente (la vanille, l'ylang-ylang et le girofle), peu rentables ces dernières années, demeurent prépondérantes et ont représenté en moyenne 51% du Pib pendant la décennie qui vient de s'écouler.

A l'état embryonnaire du secteur secondaire, composé essentiellement de sociétés publiques à caractère industriel et de petites entreprises artisanales, ne représente que 12% du Pib, pendant que les services, dominés par le commerce, contribuent à hauteur de 37% à la croissance économique.

En dépit de la quasi-stabilité observée de l'économie comorienne et de son faible niveau de croissance, son mode de financement a subi d'importantes évolutions marqué par la baisse des emprunts de l'Etat au niveau international l'accroissement régulier des envois de fonds par la diaspora, et la consolidation du financement bancaire du secteur privé en relation avec l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence et le renforcement des activités des ins-

titutions de micro-finance.

En terme de financement intérieur de l'économie, l'accroissement de l'activité des institutions de micro-finance désormais agréé depuis 2005, accompagné de l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence ont enclenché une nouvelle dynamique.

En effet, longtemps caractérisé par une quasi-stabilité, expliquée par l'étroitesse du système bancaire, et un mécanisme de fixation des taux d'intérêt administré, le crédit intérieur connaît depuis 2005 une évolution favorable, enregistrant une croissance moyenne annuelle de 26% pendant la période 2005-2010.

La BCC a joué un rôle majeur dans cette évolution :

- en œuvrant à l'ouverture de notre système bancaire,
- en adoptant de nouveaux statuts plus conformes aux normes internationales,
- en ouvrant l'accès à de nouvelles sources de refinancement par le secteur bancaire,
- en lançant des chantiers de la modernisation notre système de paiements, avec la mise en place d'une chambre de compensation des chèques et des virements,
- et le lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale des risques et des incidents de paiement.

Toutefois ces développements qui s'affirment progressivement en Union des Comores ne marquera un véritable pas en avant que si nous parvenons à mettre sur pied une grande politique qui permettra de d'offrir des opportunités d'affaires au secteur privé comorien, un des grands défis de la politique de développement du secteur économique de notre pays

Les transferts de fonds des migrants constituent la première source de financement externe de l'économie comorienne et le premier poste de ressources de la balance des paiements. A ce titre, j'exhorte les Autorités monétaires et les banques et les établissements financiers à engager des réflexions en vue d'améliorer le flux et l'utilisation de ces ressources à des fins de développement, en incitant les différents acteurs à orienter ces fonds vers les investissements productifs.

Les innovations technologiques qu'autorise la connexion de notre pays à la fibre optique doivent à l'instar de nombreux pays émergents ou en dé-

veloppement accroître l'accès aux services financiers en abaissant les coûts des services et augmentant le taux de bancarisation .

Toutefois, ces innovations ne peuvent attendre leur but que dans des conditions de sécurité satisfaisantes, notamment en termes de réglementation bancaire, de protection des consommateurs et de sécurité des moyens de paiements.

Notre secteur bancaire a entamé voici quelques années une véritable mutation symbolisée par l'enrichissement du paysage bancaire de notre pays, longtemps caractérisé par le monopole de fait, cette évolution n'aura son sens que si les banques et établissements financiers de notre pays soutiennent fortement le secteur privé et les particuliers et accroissent les projets de développement.

Pour ouvrir de nouvelles opportunités au pays et jeter les fondations d'une croissance solide le temps est donc venu pour les banques de notre pays de contribuer davantage pour favoriser la relance économique.

Mes Chers compatriotes,

Comme vous pouvez le constater, les défis qui attendent ce Gouvernement sont nombreux et nous n'avons d'autre choix que celui d'y faire face avec courage et détermination.

En effet c'est par le développement socio-économique de notre pays, qui sera la priorité de l'action de l'Etat, que nous consoliderons les

acquis de la réconciliation nationale et rendrons également irréversible le processus démocratique engagé, dans le cadre de la promotion de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance politique et économique, des droits humains et du bien-être du peuple comorien. Je suis convaincu, qu'ensemble nous y parviendrons.

Dans le cadre de cette volonté politique claire, nous devons respecter les engagements pris auprès de nos partenaires au développement. Toutefois, j'aimerais rappeler que, quelque soit le niveau et la qualité de l'appui fourni par nos partenaires extérieurs, les efforts consentis seraient vains s'ils n'étaient pas accompagnés de l'engagement franc et déterminé de tous les Comoriens.

Rendons grâce à Allah Le Tout-Puissant et redoublons nos prières, pour qu'Il nous guide sur le bon chemin, celui de la paix, de la cohésion nationale, de la concorde et du développement.

Il n'empêche que si nous devons respecter les engagements pris auprès des partenaires au développement, j'aimerais rappeler que

quelque soit l'appui extérieur fourni par nos partenaires sans l'engagement franc de tous les comoriens les efforts consentis seront vains

Vive l'Union des Comores !

Vive la solidarité internationale !

Je vous remercie.



Une vue des participants à la cérémonie officielle

Remerciements :

La Banque centrale remercie toutes les personnes, les institutions nationales et internationales qui ont contribué de près ou de loin au succès de ce 30^{ème} anniversaire et plus particulièrement :

- La Présidence de l'Union des Comores,
- L'Assemblée nationale,
- Le Ministère de l'Economie et des Finances,
- Le Ministères des Relations Extérieures,
- Le Ministère de l'Intérieur,
- La Gendarmerie,
- L'Ambassade de France
- La Monnaie de Paris,
- La Fabrication de billets de la Banque de France,
- La Banque de Développement des Comores,
- Comores Télécom,
- L'ORTC,
- Les Ecoles Henri Matisse et Foundi Abdoulhamid,
- Maleshe et les enfants des Ecoles Henri Matisse et Foundi Abdoulhamid,
- L'AIMPSI et son personnel,
- Studio 1,
- Graphica,
- Les musiciens et chanteurs (Dadiposlim, Cheick MC, Soubi et Boinariziki, Boina M'madi,...),
- Les associations culturelles (Scout Ngomé de Ntsoudjini, Casm-Mtsangani, Association Féminine pour le Développement de Domoni),
- La ville de Moroni,
- Les Notables,
- Les Hotels Itsandra et Retaj,
- L'équipe de football « Sports Dimanche ».



ANNEXES



ANNEXE I EVOLUTIONS MENSUELLES DES COURS DE QUELQUES DEVISES PAR RAPPORT AU FRANC COMORIEN EN 2011

DEVICES	MOY 2010	JAN.	FÉV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUN.	JUL.	AÛT.	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	MOY 2011
D.T.S.	444,28	424,98	429,60	435,85	444,67	441,92	442,66	439,69	439,39	429,61	428,78	426,52	419,34	433,58
Dollar E.U	372,91	368,25	360,44	351,43	340,66	342,87	341,92	344,89	358,55	357,31	358,93	362,96	373,25	355,12
Dollar Canadien	362,09	371,01	362,40	359,85	355,62	354,33	349,82	361,25	365,58	356,65	351,89	354,04	364,94	358,95
Franc suisse	358,03	299,26	379,21	382,42	379,10	392,41	406,86	418,13	459,35	405,65	400,13	399,80	400,77	393,59
£. Sterling	575,90	580,76	581,28	567,45	556,97	560,41	554,35	556,05	586,69	564,39	565,25	573,90	582,86	569,19
Yen Japonais	4,26	4,46	4,36	4,30	4,09	4,22	4,25	4,34	4,66	4,65	4,68	4,68	4,80	4,46
Yuan (Chine)	54,88	55,59	54,76	53,35	52,18	52,79	52,81	53,38	55,98	55,91	56,35	57,11	58,87	54,92
Riyal Saoudien	99,59	96,23	95,28	92,54	88,26	91,13	90,46	91,11	91,04	97,98	94,08	97,56	101,21	93,91
Dirham (UAE)	101,69	98,27	97,30	94,49	90,11	93,04	92,36	93,03	92,96	100,04	96,06	99,61	103,34	95,88
Rand Sud Africain	50,96	53,10	50,14	50,79	50,61	49,97	50,30	50,72	48,45	47,32	45,06	44,50	45,62	48,88
Roupie Mauric.	12,10	12,16	12,18	12,22	12,00	12,20	12,12	12,26	12,26	12,70	12,18	12,50	12,93	12,31
Shilling Tanzanien ³⁰	0,26	0,24	0,24	0,23	0,22	0,22	0,21	0,21	0,21	0,22	0,20	0,22	0,24	0,22
Shilling Kenyan	4,71	4,44	4,36	4,18	3,96	3,98	3,80	3,76	3,64	3,66	3,55	4,08	4,46	3,99
Ariary (Madagascar)**	0,18	0,18	0,18	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17	0,17
Roupie Seychel	30,73	29,47	29,19	28,35	27,03	27,91	27,71	28,00	27,76	29,40	27,96	28,03	28,01	28,23

* Moyenne du 1er trimestre

** Nouvelle monnaie pour Madagascar depuis janvier 2005

LES PAYS DE LA ZONE EURO ET LES TAUX DE CONVERSION IRRÉVOCABLES DE L'EURO**

PAYS	DEVICES	EURO/DEVICES	PAYS	DEVICES	EURO/DEVICES
Allemagne	Deutschemark	1,95583	DEM	Luxembourg	Franc luxembourgeois
Autriche	Schilling	13,7603	ATS	Pays-Bas	Florin
Belgique	Franc belge	40,3399	BEF	Portugal	Escudo
Espagne	Peseta	166,386	ESP	Grèce*	Drachme
Finlande	Markka	5,94573	FIM	Slovénie**	Tolar
France	Franc	6,55957	FRF	Chypre***	Livre
Irlande	Livre	0,78756	IEP	Malte***	Livre
Italie	Lire	1936,27	ITL		

Parité fixe de l'Euro par rapport au Franc CFA et au Franc comorien :

1 Euro = 6,55957FRF x 100 = 655,957 F CFA **1 Euro = 6,55957FRF x 75 = 491,96775 FC**

* : Taux établis le 31/12/2000

** : Taux établi le 31/12/2006

*** : Taux établi le 31/12/2007

Sources : Banque Centrale des Comores, Département des Etudes et de la Supervision Bancaire Banque de France

ANNEXE II Evolutions mensuelles de l'indice des prix (base 100, 1999)													
FONCTIONS	Pond.	janv.-11	févr.-11	mars-11	avr.-11	mai-11	juin-11	juil.-11	août-11	sept.-11	oct.-11	nov.-11	déc.-11
01- Produits Alimentaires et boissons non alcoolisées	6673	144,05	142,55	138,43	134,32	134,91	137,15	148,05	149,27	141,44	146,37	143,28	149,51
dont:													
- Pains et céréales	1625	140,03	141,68	136,38	139,06	138,33	137,88	135,63	135,79	136,24	136,26	141,22	147,14
- Viandes	903	114,74	114,55	115,68	113,87	113,66	116,00	117,41	115,39	115,57	115,72	115,00	118,13
- Poissons et fruits de mer	946	133,35	137,72	116,02	116,26	121,85	140,68	175,51	181,82	145,40	156,61	148,51	154,43
- Lait, fromage et œufs	531	106,23	108,80	108,16	106,07	108,45	109,77	122,64	111,07	108,41	116,47	118,82	116,85
- Huiles et Graisses	284	96,24	104,35	108,07	108,07	107,83	112,04	145,33	171,72	131,17	133,89	131,09	135,78
- Légumes et tubercules	1398	203,24	188,91	191,44	172,73	172,13	168,26	180,81	178,42	163,08	166,97	162,78	186,22
02- Boissons alcoolisées et tabac	130	120,85	120,85	120,85	120,85	125,48	125,48	125,48	128,84	128,84	128,84	129,45	130,52
03- Article d'habillement et chaussures	483	137,03	140,66	136,50	136,57	136,57	139,28	139,28	143,46	143,46	143,46	143,46	142,00
04- Logement, Eau, Gaz, Electricité et autres combustibles	1539	198,63	198,13	195,48	196,70	197,10	195,77	199,17	199,51	200,58	200,58	208,82	207,81
dont:													
- Autres combustibles	264	217,62	212,10	196,68	201,20	203,59	197,56	199,75	216,95	201,29	213,15	223,50	191,54
05- Meubles, articles de ménage et entretien courant de la maison	208	128,98	129,65	127,60	125,84	125,84	126,12	126,12	127,66	127,66	127,66	127,66	128,77
06- Santé	135	146,50	140,09	141,15	141,15	141,15	143,07	143,07	145,08	145,08	145,08	146,43	146,43
07- Transports	246	182,49	155,26	156,46	154,09	154,09	154,17	157,65	158,02	160,30	160,30	163,38	165,11
08- Communications	12	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06	68,06
09- Loisirs et cultures	45	138,68	138,61	138,43	138,43	138,43	138,43	138,43	138,43	138,43	138,43	142,53	142,53
10- Enseignement	392	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96	111,96
11- Restaurants et Hôtels	6	321,48	306,10	306,10	306,10	306,10	306,74	306,74	315,39	315,39	315,39	315,39	319,56
10- Biens et Services divers	131	148,20	163,40	163,40	163,40	163,40	172,27	176,85	177,42	177,42	177,42	177,42	178,18
INDICE Année N	10000	150,43	149,81	146,45	143,80	144,32	145,89	153,83	155,93	150,02	154,70	152,66	156,66
variation mensuelle		0,7%	-0,4%	-2,2%	-1,8%	0,4%	1,1%	5,4%	0,8%	-3,2%	3,1%	-1,3%	2,6%
INDICE Année N-1	10000	146,50	145,14	144,46	144,42	144,22	145,40	153,62	155,92	148,21	147,61	146,05	149,41
taux d'inflation annuel		2,7%	3,2%	1,4%	-0,4%	0,1%	0,3%	0,1%	-0,6%	1,2%	4,8%	4,5%	4,9%

ANNEXE III

Evolution des principaux indicateurs macro-économiques

Evolution du Taux de Croissance du PIB

(variation en %, sauf indications contraires)	2008	2009	2010	2011*
Etats-Unis	0	-3,5	3	1,7
Japon	-1,2	-5,5	4,5	-0,7
Zone-Euro	0,3	-4,3	1,9	1,5
Royaume-Uni	-0,1	-4,4	2,1	0,7
Chine	9,6	9,2	10,3	9,2
Afrique				
UEMOA	3,7	2,8	4,4	1,7
CEMAC	4,4	1,8	4,6	4,6
Comores	0,2	1,9	2,2	2,6

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD

*données provisoires

Evolution du Taux d'inflation (IPC)

(variation en %, sauf indications contraires)	2008	2009	2010	2011*
Etats-Unis	3,8	-0,4	1,6	3,2
Japon	1,4	-1,3	-0,7	-0,3
Zone-Euro	3,3	0,3	1,6	2,7
Royaume-Uni	4,3	2	3,3	4,5
Chine	5,9	-0,7	3,3	5,4
Afrique (en moy annuelle)				
UEMOA	7,1	1,1	1,4	3,9
CEMAC	5,9	4,3	1,4	2,6
Comores	4,7	4,9	3,8	1,8

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD

*données provisoires

Evolution du Solde budgétaire en % du PIB

(variation en %, sauf indications contraires)

	2008	2009	2010	2011*
Etats-Unis	-6,6	-11,6	-10,7	-10
Japon	-2,2	-8,7	-7,8	-8,9
Zone-Euro	-2,1	-6,4	-6,2	-4,1
Royaume-Uni	-5	-11,5	-10,2	-8,3
Chine	-0,8	-2,8	-1,7	-1,1

Afrique

(Solde Budgétaire de Base / PIB)**

	2008	2009	2010	2011*
UEMOA (hors dons)	-6	-5,6	-5,1	-6,2
CEMAC (hors transferts publics)	1,8	-6,9	-4	-3,8
Comores	-13,3	-7,4	-8,7	-14,10%

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales,

*données provisoires

** SBB = recettes totales hors dons – dépenses totales hors investissement financé sur ressources extérieures

Evolution du Solde du compte courant en % du PIB

(variation en %, sauf indications contraires)

	2008	2009	2010	2011*
Etats-Unis	-4,8	-3,3	-3,3	-3,3
Japon	3,3	2,8	3,5	2,9
Zone-Euro	-0,7	-0,1	0,1	-0,1
Royaume-Uni	-1,8	-1,4	-2,5	-2,5
Chine	9,1	5,2	5,2	2,7
Afrique				
UEMOA	-1,5	0,4	0,5	-2,8
CEMAC	10,9	-0,5	2,3	7,5
Comores	-3,6	-3,5	-2,2	1,1

Sources: BCC, Banque de France, FMI, OCDE, BRI, SER DE PEKIN, données nationales, AFD

*données provisoires

ANNEXE IV

EVOLUTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES COMORES

	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2010*	2011*
Importations	27 454	30 311	33 749	38 952	45 249	49 716	60 323	74 532	84 280	75 224
Exportations	10 057	11 695	7 382	4 757	4 089	4 912	2 190	5 297	7 655	8 894
Balance commerciale	-17 397	-18 616	-26 367	-34 195	-41 160	-44 804	-58 132	-69 235	-76 625	-66 330
Taux de couverture	37	39	22	12	9	10	4	7	9	12
PM = indice des import.	552	609	679	783	910	1 000	1 213	1 498	1 694	1 512
PX = indice des export.	494	574	363	234	201	241	108	260	376	437
Terme de l'éch. PX/PM	89	94	53	30	22	24	9	17	22	29

* : Données provisoires Source: Direction générale des douanes Traitement: Banque Centrale

ANNEXE V

EXÉCUTION DU BUDGET DE L'ÉTAT (EN MILLIONS DE FC)

	1999	2000	2001	2002	2003*	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010**	2011**
Recettes intérieures	11 120	10 528	12 844	16 975	22 335	22 445	23 972	21 556	21 160	23 267	26 402	28 875	34 793
- Fiscales	10 295	9 835	10 983	13 870	19 622	19 407	17 797	17 260	16 678	18 176	20 515	22 449	23 520
- Non-fiscales	825	693	1 861	3 105	2 713	3 038	6 175	4 296	4 482	5 091	5 887	6 426	11 273
Dépenses courantes	11 223	11 372	13 699	16 520	20 262	21 940	22 093	23 309	24 674	27 763	30 875	30 001	30 840
- Traitements et salaires	6 307	6 028	6 190	6 778	11 493	12 631	12 872	13 205	15 392	15 690	17 034	17 834	18 409
- Biens et Services	3 486	4 075	5 620	7 250	5 297	6 038	5 160	5 568	5 122	8 122	7 447	7 553	7 662
- Transferts	522	309	488	887	2 041	1 989	2 879	3 392	3 382	2 678	5 325	3 578	3 889
- Intérêts sur la dette	908	960	1 401	1 605	1 431	1 282	1 182	1 144	778	1 273	1 069	1 036	881
Solde	-103	-844	-855	455	2 073	505	1 879	-1 753	-3 514	-4 496	-4 473	-1 126	3 953

Source: Ministère des Finances, Trésorerie Générale * A partir de 2003, Anjouan inclus ** : Chiffres provisoires

ANNEXE VI

EVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTERET

2008	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUT	SEP	OCT	NOV	DÉC
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	5,5097	5,5291	5,5845	5,4831	5,5104	5,4871	5,6924	5,7996	5,768	5,3125	4,6616	3,9511
Dépôts Trésor et BIF non soumis Res,Obi (EONIA - 1/8)*	3,8847	3,9041	3,9595	3,8581	3,8854	3,8621	4,0674	4,1746	4,143	3,6875	3,0366	2,3261
Dépôts des BIF soumises Res,Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	3,8847	3,9041	3,9595	3,8581	3,8854	3,8621	4,0674	4,1746	4,143	3,6875	3,0366	2,3261
-Réserves obligatoires (EONIA -1/4)	3,7597	3,7791	3,8345	3,7331	3,7604	3,7371	3,9424	4,0496	4,018	3,5625	2,9116	2,2011
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	5,5097	5,5291	5,5845	5,4831	5,5104	5,4871	5,6924	5,7996	5,768	5,3125	4,6616	3,9511
Comptes sur livret	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	4,0097	4,0291	4,0845	3,9831	4,0104	3,9871	4,1924	4,2996	4,2680	3,8125	3,1616	2,4511
Prêt Marginal	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00	5,25	5,25	5,25	4,25	3,75	3,00
EURIBOR 1 mois	4,200	4,182	4,305	4,369	4,388	4,471	4,472	4,488	4,662	4,848	3,861	2,959
EURIBOR 6 mois	4,515	4,353	4,594	4,795	4,896	5,093	5,147	5,160	5,219	5,193	4,303	3,330
EURIBOR 12 mois	4,515	4,345	4,592	4,819	4,992	5,367	5,324	5,324	5,384	5,263	3,436	3,418

* En janvier 2006, le taux de rémunération des comptes d'épargne est passé de 3% à 2,5%, les taux de rémunération de EONIA à EONIA-1/8 pour les réserves libres et de EONIA-1/8 à EONIA-1/4 pour les réserves obligatoires, et les taux débiteurs de [8,0/14,0%] à [7,0/14,0%]

2009	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUT	SEP	OCT	NOV	DÉC
Avances à l'Etat (EONIA +1,5)	3,3404	2,7583	2,5565	2,3549	2,2649	2,1831	1,8537	1,8458	1,8584	1,8564	1,8585	1,8476
Dépôts Trésor et BIF non soumises Res,Obi (EONIA - 1/8)*	1,7154	1,1333	0,9315	0,7299	0,6399	0,5581	0,2287	0,2208	0,2334	0,2314	0,2335	0,2226
Dépôts des BIF soumises Res,Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	1,7154	1,1333	0,9315	0,7299	0,6399	0,5581	0,2287	0,2208	0,2334	0,2314	0,2335	0,2226
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	0,5904	0,0083	-0,1935	-0,3951	-0,4851	-0,5669	-0,8963	-0,9042	-0,8916	-0,8936	-0,8915	-0,9024
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	3,3404	2,7583	2,5565	2,3549	2,2649	2,1831	1,8537	1,8458	1,8584	1,8564	1,8585	1,8476
Comptes sur livret	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	1,8404	1,2583	1,0565	0,8549	0,7649	0,6831	0,3537	0,3458	0,3584	0,3564	0,3585	0,3476
Prêt Marginal	3,00	3,00	2,50	2,25	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
EURIBOR 1 mois	2,169	1,630	1,271	1,014	0,890	0,911	0,612	0,509	0,455	0,430	0,436	0,479
EURIBOR 6 mois	2,566	2,036	1,776	1,611	1,486	1,434	1,215	1,116	1,042	1,017	0,993	0,995
EURIBOR 12 mois	2,648	2,137	1,910	1,774	1,650	1,609	1,414	1,335	1,261	1,243	1,230	1,242

* En janvier 2009, le taux de rémunération des comptes d'épargne est passé de 2,5% à 2%, le taux de rémunération des réserves obligatoires de EONIA - 1/4 à EONIA - 1,25, le taux de rémunération des réserves libres étant maintenu à EONIA - 1/8, ainsi que les taux débiteurs à [7,0/14,0%]. Le 1er juillet 2009, le taux de rémunération des comptes d'épargne a été abaissé à 1,75%.

	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AUT	SEP	OCT	NOV	DÉC
2010												
Avances à l'Etat (EONIA+1,5)	1,8462	1,8346	1,8434	1,8453	1,8386	1,8489	1,9768	1,9199	1,9431	2,1967	2,0777	1,9902
Dépôts Trésor et BIF non soumise Res, Obl (EONIA - 1/8)*	0,2212	0,2096	0,2184	0,2203	0,2136	0,2239	0,3518	0,2949	0,3181	0,5717	0,4527	0,3652
Dépôts des BIF soumise Res, Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,2212	0,2096	0,2184	0,2203	0,2136	0,2239	0,3518	0,2949	0,3181	0,5717	0,4527	0,3652
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-0,9038	-0,9154	-0,9066	-0,9047	-0,9114	-0,9011	-0,7732	-0,8301	-0,8069	-0,5533	-0,6723	-0,7598
Escompte Banq. Centrale (EONIA+1,5)	1,8462	1,8346	1,8434	1,8453	1,8386	1,8489	1,9768	1,9199	1,9431	2,1967	2,0777	1,9902
Comptes sur livret	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,0	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,0	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	2,0	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,3462	0,3346	0,3434	0,3453	0,3386	0,3489	0,4768	0,4199	0,4431	0,6967	0,5777	0,4902
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
EURIBOR 1 mois	0,438	0,421	0,406	0,404	0,423	0,446	0,583	0,640	0,618	0,783	0,833	0,811
EURIBOR 6 mois	0,978	0,964	0,953	0,954	0,982	1,012	1,104	1,147	1,137	1,224	1,269	1,251
EURIBOR 12 mois	1,233	1,225	1,215	1,223	1,249	1,281	1,373	1,421	1,420	1,496	1,540	1,526
* En janvier 2009, le taux de rémunération des comptes d'épargne est passé de 2,5% à 2%, le taux de rémunération des réserves obligatoires de EONIA - 1/4 à EONIA - 1,25, le taux de rémunération des réserves libres étant maintenu à EONIA - 1/8, ainsi que les taux débiteurs à [7,0/14,0]%. Le 1er juillet 2009, le taux de rémunération des comptes d'épargne a été abaissé à 1,75%, N.B En juillet 2010 le taux de constitutions des réserves obligatoires est passé de 25% à 30%.												
2011												
Avances à l'Etat (EONIA +1,5)	2,1672	2,178	2,1483	2,5016	2,523	2,633	2,5033	2,3972	2,4963	2,4835	2,2845	2,1168
Dépôts des BEF non soumise Res, Obl (EONIA - 1/8)*	0,5422	0,553	0,5233	0,8766	0,898	1,008	0,8783	0,7722	0,8713	0,8585	0,6595	0,4918
Dépôts des BEF soumise Res, Obligatoires												
-Réserves libres (EONIA - 1/8)	0,5422	0,553	0,5233	0,8766	0,898	1,008	0,8783	0,7722	0,8713	0,8585	0,6595	0,4918
-Réserves obligatoires (EONIA -1,25)	-0,5828	-0,572	-0,6017	-0,2484	-0,227	-0,117	-0,2467	-0,3528	-0,2537	-0,2665	-0,4655	-0,6332
Escompte Banq. Centrale (EONIA +1,5)	2,1672	2,178	2,1483	2,5016	2,523	2,633	2,5033	2,3972	2,4963	2,4835	2,2845	2,1168
Comptes sur livret	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme inférieurs à 3 mois	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Dép. à terme supérieurs à 3 mois	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75	1,75
Taux débiteurs	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14	7,0/14
EONIA	0,6672	0,6780	0,6483	1,0016	1,0230	1,1330	1,0033	0,8972	0,9963	0,9835	0,7845	0,6168
Prêt Marginal	1,75	1,75	1,75	2,00	2,00	2,00	2,25	2,25	2,25	2,25	2,00	1,75
EURIBOR 1 mois	0,794	0,893	0,902	1,129	1,243	1,278	1,419	1,371	1,347	1,364	1,222	1,141
EURIBOR 6 mois	1,254	1,353	1,485	1,622	1,706	1,748	1,818	1,751	1,736	1,776	1,704	1,670
EURIBOR 12 mois	1,550	1,716	1,927	2,087	2,147	2,144	2,183	2,093	2,067	2,110	2,042	2,002
* En janvier 2009, le taux de rémunération des comptes d'épargne est passé de 2,5% à 2%, le taux de rémunération des réserves obligatoires de EONIA - 1/4 à EONIA - 1,25, le taux de rémunération des réserves libres étant maintenu à EONIA - 1/8, ainsi que les taux débiteurs à [7,0/14,0]%. Le 1er juillet 2009, le taux de rémunération des comptes d'épargne a été abaissé à 1,75%.												

Annexe VII	BALANCE DES PAIEMENTS					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Compte des transactions courantes	-8 831	-11 350	-23 078	-13 892	-14 597	-20 064
Biens	-34 288	-40 039	-55 776	-53 361	-57 488	-61 466
credit	5 221	5 929	3 296	6 684	8 386	9 128
debit	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-70 594
<i>Marchandises generales</i>	-35 420	-41 056	-56 649	-54 749	-58 219	-61 687
Exportations FAB	4 089	4 912	2 423	5 297	7 655	8 908
Importations FAB	-39 509	-45 968	-59 072	-60 045	-65 874	-70 594
<i>Biens importes ou exportes pour transformation</i>	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
<i>Achats de biens dans les ports par les transporteurs</i>	1 132	1 017	873	1 388	731	221
credit	1 132	1 017	873	1 388	731	221
debit	0	0	0	0	0	0
<i>Or non monetaire</i>	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
Services	-3 181	-3 047	-5 080	-8 928	-10 820	-11 621
credit	18 358	19 767	21 601	20 833	24 092	26 135
debit	-21 539	-22 813	-26 680	-29 761	-34 911	-37 757
<i>Transports</i>	-11 593	-12 106	-14 638	-17 312	-19 984	-22 549
credit	1 794	1 897	1 949	1 166	1 360	1 227
debit	-13 387	-14 003	-16 587	-18 477	-21 344	-23 776
Transports maritimes	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 768
credit	0	0	0	0	0	0
debit	-7 275	-8 005	-9 712	-12 000	-13 924	-15 768
Transports aeriens	-4 318	-4 102	-4 927	-5 312	-6 060	-6 782
credit	1 794	1 897	1 949	1 166	1 360	1 227
debit	-6 112	-5 999	-6 875	-6 478	-7 420	-8 009
Autres transports	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
Voyages	6 201	5 417	7 370	5 184	5 923	7 589
credit	10 521	10 864	12 496	11 251	13 018	14 747
debit	-4 320	-5 448	-5 126	-6 067	-7 095	-7 157
Voyages a titre professionnel	125	-434	15	-533	-464	94
credit	1 081	1 135	814	593	650	1 219
debit	-956	-1 569	-799	-1 126	-1 114	-1 125
Voyages a titre personnel	6 076	5 851	7 356	5 717	6 387	7 496
credit	9 440	9 730	11 683	10 659	12 368	13 528
debit	-3 364	-3 879	-4 327	-4 942	-5 981	-6 032
Services de communication	3 662	5 309	4 078	5 365	5 501	5 777
credit	4 320	5 321	4 362	5 425	6 160	6 468
debit	-658	-12	-284	-60	-659	-691
Services de construction	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
Services d'assurance	-2 049	-2 248	-2 770	-3 391	-3 968	-4 463
credit	89	88	54	56	39	42
debit	-2 139	-2 336	-2 824	-3 447	-4 007	-4 505
Services financiers (autres qu' assurances)	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
Services informatique et d'information	0	0	0	0	-205	-306
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	-205	-306
Redevances et droits de licence	0	0	0	0	0	0
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
Autres services aux entreprises	-498	-433	-922	-1 294	-1 002	-1 063
credit	0	0	0	0	0	0
debit	-498	-433	-922	-1 294	-1 002	-1 063
Services personnels, culturels et recreatifs	-156	-164	-172	-216	-216	-83
credit	0	0	0	0	0	0
debit	-156	-164	-172	-216	-216	-83
Services fournis ou recus par les administrations publiques, n.c.a.	1 253	1 179	1 974	2 735	3 131	3 479
credit	1 634	1 597	2 740	2 935	3 515	3 652
debit	-381	-418	-766	-200	-384	-174

Revenus	-663	557	-598	-439	-316	-277
credit	1 321	1 911	1 863	1 130	1 201	1 342
debit	-1 984	-1 354	-2 461	-1 569	-1 517	-1 619
Remuneration des salaires	0	0	0	0	0	0
<i>(y compris frontaliers, saisonniers et autres salariés)</i>						
credit	0	0	0	0	0	0
debit	0	0	0	0	0	0
Revenus des investissements	-663	557	-598	-439	-316	-277
credit	1 321	1 911	1 863	1 130	1 201	1 342
debit	-1 984	-1 354	-2 461	-1 569	-1 517	-1 619
Revenus des investissements directs	-579	-566	-919	-616	-672	-852
credit	0	0	0	0	0	0
debit	-579	-566	-919	-616	-672	-852
Revenus des investissements de portefeuille	9	75	75	88	88	88
credit	75	75	75	88	88	88
debit	-66	0	0	0	0	0
Autres investissements	-93	1 048	246	88	268	487
credit	1 246	1 836	1 788	1 042	1 113	1 254
debit	-1 339	-788	-1 542	-954	-845	-767
Transferts courants	29 301	31 178	38 375	48 836	54 027	53 301
credit	37 692	39 956	50 005	59 942	69 439	71 217
debit	-8 391	-8 778	-11 630	-11 105	-15 412	-17 916
Administrations publiques	5 314	5 509	5 443	14 224	26 344	21 418
credit	5 379	5 663	5 474	14 282	26 425	21 743
debit	-65	-154	-32	-58	-81	-326
Autres secteurs (secteur privé)	23 987	25 669	32 933	34 612	27 683	31 883
credit	32 313	34 293	44 531	45 660	43 014	49 473
debit	-8 326	-8 624	-11 598	-11 048	-15 332	-17 590
Compte de capital et d'opérations financières	8 173	11 150	27 927	12 448	13 328	15 590
Compte de Capital	7 240	23 044	16 677	16 532	26 445	20 972
credit	7 240	23 047	16 846	16 595	26 445	20 974
debit	0	-3	-169	-64	0	-2
Transferts de capital	7 240	22 883	16 009	16 595	26 445	20 974
credit	7 240	22 883	16 009	16 595	26 445	20 974
debit	0	0	0	0	0	0
Acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits	0	161	668	-64	0	-2
credit	0	164	837	0	0	0
debit	0	-3	-169	-64	0	-2
Compte des opérations financières	933	-11 895	11 249	-4 084	-13 117	-5 382
Investissements directs			1 556	4 882	3 099	8 171
A l'étranger (par des résidents)	0	0	0	0	0	0
Dans l'économie déclarante (par des non-résidents)	324	2 761	1 556	4 882	3 099	8 171
Investissements de portefeuille			-10	-17	-17	0
Avoirs	-10	-10	-10	-17	-17	0
Engagements	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés (net)	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés, avoirs	0	0	0	0	0	0
Produits financiers dérivés, engagements	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	-304	-9 805	9 700	2 792	-13 991	-7 503
Avoirs	-2 920	502	2 832	1 267	-3 524	-3 928
Credits commerciaux	167	-206	622	-718	-590	-313
Prets	0	0	0	0	0	0
Monnaie fiduciaire et dépôts	0	0	0	0	0	0
Autres avoirs	-3 087	708	2 210	1 985	-2 934	-3 615
Engagements	2 616	-10 307	6 868	1 525	-10 467	-3 575
Credits commerciaux	1 537	1 117	2 652	3 552	2 987	2 863
Prets	829	135	4 536	-6 697	-15 650	-7 174
Monnaie fiduciaire et dépôts	87	106	-22	4 091	280	214
Autres engagements	163	-11 665	-297	579	1 915	521
Avoirs de réserve	923	-4 841	3	-11 741	-2 208	-6 050
Or monétaire	-12	-22	-17	-44	-86	-46
Droits de tirages spéciaux	-4	2	2	-3 571	-1 092	-1 049
Position de réserve au FMI	12	18	-9	5	-17	-9
Devises étrangères	921	-4 833	44	-8 101	-1 057	-4 950
Autres créances	6	-6	-17	-30	43	4
Erreurs et omissions nettes	658	201	-4 849	1 444	1 269	4 474
en % du PIB	0,4%	0,1%	-2,8%	0,8%	0,6%	2,2%
Financement Exceptionnel (pour mémoire)			280	5 964	15 472	5 809
PIB nominal (en millions FC)	159 264	166 229	175 697	185 625	197 056	205 600
Solde courant en % du PIB	-5,5%	-6,8%	-13,1%	-7,5%	-7,4%	-9,8%

Annexe VIII												
Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties												
	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	mars-11	juin-11	sept-11	déc-11
Masse Monétaire												
Monnaie	24 458	23 036	21 597	28 384	32 141	34 769	35 754	42 650	39 633	45 235	49 366	48 820
- billets et pièces en circulation.	11 550	11 775	11 188	12 045	12 723	12 335	14 291	18 115	14 726	16 960	19 569	19 985
- dépôts à vue	12 909	11 260	10 409	16 339	19 418	22 435	21 464	24 534	24 907	28 275	29 797	28 835
Quasi - monnaie	11 082	11 476	15 351	13 184	13 400	16 024	21 817	26 097	25 410	25 718	26 502	26 506
Total	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	65 043	70 953	75 868	75 327
Contreparties de la Masse Monétaire												
Avoirs extérieurs	38 553	38 011	37 799	40 166	43 156	40 203	44 114	45 974	49 692	45 623	49 149	53 861
Créances sur l'Etat	450	891	1 959	2 871	2 938	5 246	7 266	5 743	-41	7 643	9 053	6 016
Crédits à l'économie	13 093	10 503	14 038	14 496	16 475	22 257	29 906	37 961	39 263	40 073	40 675	39 829
Autres postes	-16 555	-14 893	-16 848	-15 965	-17 028	-16 913	-23 715	-20 932	-23 872	-22 386	-23 010	-24 378
Total	35 540	34 512	36 948	41 568	45 541	50 793	57 571	68 747	65 043	70 953	75 868	75 327
Source: Banque Centrale des Comores												
Direction des Etudes et Statistiques Monétaires												

Annexe IX

SITUATION DES AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS

	Dec-07	Dec-08	Dec-09	Dec-10	Mar-11	Jun-11	Sep-11	Dec-11
RÉSERVES	13 557,373	14 175,299	19 026,072	20 548,833	21 119,478	22 517,172	22 321,342	24 926,966
CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES: TITRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
AUTRES CRÉANCES SUR LES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ACTIFS EXTÉRIEURS	5 062,454	3 611,613	2 089,106	5 023,141	4 944,015	7 687,941	9 913,936	8 637,899
CRÉANCES SUR L' ADMINISTRATION CENTRALE	770,702	1 465,954	1 240,348	1 291,546	1 322,319	608,311	630,490	577,173
CRÉANCES SUR LES ADMINISTRATIONS D'ÉTATS FÉDÉRÉS ET LOCALES	0,000	0,000	0,000	314,930	241,713	234,614	227,351	219,863
CRÉANCES SUR LES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES PUBLIQUES	1 039,637	2 744,040	1 303,357	2 231,711	1 635,331	1 404,831	1 584,268	1 177,688
CRÉANCES SUR LE SECTEUR PRIVÉ	15 172,114	19 304,556	27 850,029	34 959,772	37 034,901	38 041,591	38 470,966	38 031,544
CRÉANCES SUR LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	102,812	2,952	2,118	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DÉPÔTS À VUE	17 393,922	21 100,106	20 922,522	23 972,552	24 630,895	27 957,641	29 187,732	28 321,741
DÉPÔTS À TERME, DÉPÔTS D'ÉPARGNE ET DÉPÔTS EN DEVICES	13 426,484	16 077,272	21 869,162	26 152,806	25 442,170	25 751,841	26 649,909	26 655,920
INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
DÉPÔTS RESTRICTIFS	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
ENGAGEMENTS EXTÉRIEURS	1 187,193	889,847	1 468,412	3 383,535	2 909,160	3 750,925	3 753,038	3 904,888
DÉPÔTS DE L' ADMINISTRATION CENTRALE	366,076	423,444	657,951	538,823	637,747	1 139,533	964,149	1 320,346
CRÉDITS DES AUTORITÉS MONÉTAIRES	0,000	0,000	0,000	0,000	61,934	61,934	1,934	1,934
ENGAGEMENTS ENVERS LES AUTRES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
COMPTES DE CAPITAL	5 261,724	5 805,931	11 395,168	11 941,805	13 744,837	14 025,415	14 522,780	14 729,977
AUTRES POSTES (NET)	-1 930,307	-2 992,188	-4 802,186	-1 619,588	-1 128,989	-2 192,830	-1 931,188	-1 363,674
Vérification Verticale SFI	0							

ANNEXE X

LISTE DES ETABLISSEMENTS AGREES AU 31 DECEMBRE 2011

(conformément à la loi 80-07, art 6 et à l'instruction n° 004/2004/COB, art 4)

1 - les Banques, telles que définies aux articles 4 et 5 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,**BANQUE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE-COMORES (BIC-C)**

Place de France
 B.P 175 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 02 43 / Fax : (269) 773 12 29
 Tél : (269) 771 01 71 / Fax : (269) 771 10 64

EXIM BANK

Place de France
 B.P 8298 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 94 01 /
 Fax : (269) 773 94 00
 Tél : (269) 771 12 68

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES COMORES (BDC)

Place de France
 B.P 298 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 08 18 / Fax : (269) 773 03 97
 Tél : (269) 771 04 84/ Tél : (269) 773 01 54
 Tél : (269) 772 10 69 / Fax : (269) 772 49 99

BANQUE FEDERALE DU COMMERCE (BFC)

Place de France
 B.P 6274 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 88 80 / 81 / 82

2- les Institutions Financières Décentralisées, telles que définies par le décret n° 04-069/PR portant réglementation des Institution Financières Décentralisées du 22 juin 2004,**UNION DES MECK**

(12 MECK de base affiliées)
 Volovolo
 B.P 1234 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 36 40
 Fax : (269) 773 36 40

UNION REGIONALE DES SANDUK D'ANJOUAN

(32 caisses affiliées)
 Domoni
 B.P 47 DOMONI ANJOUAN
 Tél : (269) 771 95 20 / 771 04 93

UNION REGIONALE DES SANDUK DE MOHELI

(4 caisses affiliées)
 Fomboni
 FOMBONI MOHELI

3 - les Intermédiaires Financiers, tels que définis à l'article 2 de la loi n°80-07 portant réglementation des banques et établissements financiers,**SOCIETE NATIONALE DES POSTES ET DES SERVICES FINANCIERS (SNPSF)**

Moroni Port
 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 774 43 01 / Fax : (269) 773 80 30

-COMORES EXPRESS

B.P 150 Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 84 22
 Fax : (269) 773 83 90

- * CAISSE NATIONALE D'EPARGNE (CNE)
- COMPTES CHEQUES POSTAUX (CCP)
- * TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARGENT
- * OPERATIONS DE CHANGE EN EURO

MAISON COMORIENNE DES TRANSFERTS ET DES VALEURS (MCTV)

Moroni, Union des Comores
 Tél : (269) 773 88 06 / 773 87 85
 / 763 50 54

Design et Mise en page
TOURQUI SAID ABDALLAH
Impression
TPS PRINTING Co. LTD
Représenté par DATACOM
BP: 1684 Moroni
Tél:+269 333 17 09 Fixe/Fax:+269 763 16 06
Email: sdatacom@gmail.com

BANQUE CENTRALE DES COMORES

www.banque-comores.km

Siège Moroni Grande Comore

Place de France BP:405 Moroni

Tél:+269 773 18 14 Tél:+269 773 10 02 Fax: +269 773 03 49

Agence de Anjouan :

BP:365 Mutsamudu

Tél:+269 771 00 35 Fax : +269 771 06 55

Agence de Mohéli :

Fomboni

Tél:+269 772 06 90 Fax : +269 772 06 93

